

# 75 ans et des millions de gens

Rapport annuel 2019

## Sommaire

Faits saillants 2019	2
Message du président des conseils d'administration	4
Message du président-directeur général	19
Message du président des conseils d'administration Message du président-directeur général Rapport de développement durable et de responsabilité sociétale SSQ, Mutuelle de gestion États financiers consolidés au 31 décembre 2019  Rapport de l'auditeur indépendant État consolidé des résultats État consolidé du résultat global État consolidé de la situation financière État consolidé des variations des capitaux propres Tableau consolidé des flux de trésorerie Notes complémentaires aux états financiers consolidés SSQ, Société d'assurance-vie inc. États financiers consolidés au 31 décembre 2019  Rapport de l'auditeur indépendant État consolidé des résultats État consolidé de la situation financière État consolidé de la situation financière État consolidé des variations des capitaux propres Tableau consolidé des flux de trésorerie Notes complémentaires aux états financiers consolidés Structure de propriété Conseils d'administration	38
SSQ, Mutuelle de gestion États financiers consolidés au 31 décembre 2019	51
Rapport de l'auditeur indépendant	52
État consolidé des résultats	54
État consolidé du résultat global	54
État consolidé de la situation financière	55
État consolidé des variations des capitaux propres	56
Tableau consolidé des flux de trésorerie	57
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	58
SSQ, Société d'assurance-vie inc. États financiers consolidés au 31 décembre 2019	69
Rapport de l'auditeur indépendant	70
État consolidé des résultats	72
État consolidé du résultat global	73
État consolidé de la situation financière	74
État consolidé des variations des capitaux propres	75
Tableau consolidé des flux de trésorerie	76
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	77
Structure de propriété	137
Conseils d'administration	138
Équipe de direction et premières vice-présidences	139
Adresses	140
Nous joindre	140

L'année 2019 a marqué une étape importante dans l'histoire de SSQ Assurance. Le 75° anniversaire de l'entreprise a été l'occasion de reconnaître la contribution quotidienne de millions de gens qui ont collaboré à la pérennité de l'esprit collectif et au développement d'une collectivité toujours plus forte.

Ces millions de gens, ce sont bien sûr nos membres, nos clients et nos partenaires qui nous ont fait confiance dès le premier jour et qui demeurent au cœur de toutes nos actions. Ce sont aussi nos employés qui, d'hier à aujourd'hui, ont contribué à bâtir une entreprise ayant un impact positif au sein de notre communauté d'assurés.

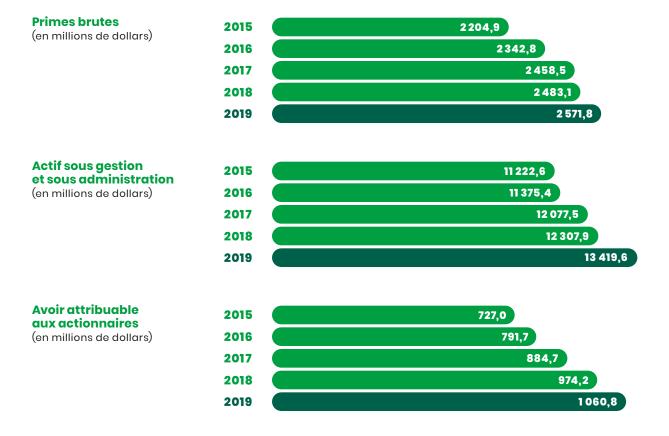
À toutes ces personnes, nous disons « merci! »



# Faits saillants 2019

Faits saillants 2019 Rapport annuel 2019 **3** 

Données consolidées (M\$)	2019	2018	Variation
	\$	\$	%
Primes brutes	2 571,8	2 483,1	3,6
Actif sous gestion et sous administration	13 419,6	12 307,9	9,0
Avoir attribuable aux actionnaires	1 060,8	974,2	8,9
Résultat net attribuable aux actionnaires	101,8	94,6	7,6
Nombre d'employés	2 031	2 020	0,5



# Message du président des conseils d'administration



L'année 2019 représente pour SSQ une année au cours de laquelle d'importants jalons ont été atteints. En effet, l'entreprise a souligné son 75° anniversaire et en a profité pour remercier ses membres, clients, partenaires et employés pour le chemin parcouru.

2019 a aussi été une année de revitalisation de la gouvernance pour que SSQ demeure à jour et pertinente. D'importants travaux ont ainsi été réalisés, dont la ratification d'un nouveau règlement et la redéfinition du rôle et des responsabilités de plusieurs comités de gouvernance. Cette évolution est un signe tangible de la volonté de la Mutuelle de contribuer encore plus significativement à la mission de SSQ Assurance, et ce, dans l'intérêt de ses membres.



Un nombre important d'administrateurs et de délégués ont participé à l'assemblée annuelle 2019, tenue sous la thématique du 75° anniversaire.

# Faire vivre le mutualisme

En cours d'année, trois éditions de l'InfoDélégués ont été produites afin d'informer les délégués des affaires de leur Mutuelle et de SSQ Assurance. Les sujets traités englobent autant les affaires de l'entreprise et son implication sociale que des informations en lien avec le mutualisme et le rôle de délégué.

D'ailleurs, le nouveau processus pour être désigné délégué individuel et participer à l'assemblée annuelle a été présenté dans l'édition de juin. Dorénavant, les délégués individuels n'ont qu'à remplir un formulaire d'inscription en ligne. Ils sont par la suite choisis par un tirage au sort effectué en septembre de chaque année parmi toutes les inscriptions reçues.

L'opinion des délégués sur leur niveau de satisfaction quant aux expériences vécues avec SSQ Assurance a aussi été sondée dans l'édition de septembre. Pour que le caractère mutualiste de SSQ soit source de dynamisme, il est indispensable que les membres contribuent à la vie démocratique de l'organisation.

#### Une gouvernance revitalisée

Lors de l'assemblée annuelle tenue en avril, les délégués ont ratifié les Règlements généraux de SSQ, Mutuelle de gestion. L'exercice visait notamment à moderniser le texte et à en assurer la cohérence avec le cadre législatif applicable aux sociétés. Plus spécifiquement, les modifications apportées touchent la durée des mandats des administrateurs, le processus de désignation des délégués, incluant l'éligibilité et la durée des mandats de ces derniers, les définitions des groupes ainsi que leur catégorisation. L'ensemble des modifications prendra effet le ler janvier 2020.

En outre, l'année 2019 s'est terminée par la fusion de SSQ, Société d'assurance inc. et de SSQ, Société d'assurance-vie inc. avec prise d'effet le 1er janvier 2020. Le nom légal de la société issue de cette fusion est SSQ, Société d'assurance-vie inc.; c'est avec celle-ci que l'ensemble des clients traitera dorénavant. Cette fusion n'entraîne cependant aucun changement pour ceux-ci: les contrats et protections en vigueur au moment de la fusion demeurent entièrement valides. Le nom commercial SSQ Assurance est toutefois maintenu.

Les objectifs de cette fusion sont multiples.
Tout d'abord, elle concrétise la volonté de faire de
SSQ Assurance une seule entreprise légalement
constituée. Elle rend aussi possible l'élargissement de
la base mutualiste qui inclura désormais les porteurs
de contrats individuels. De plus, cette fusion permet
d'optimiser la structure de capital de l'entreprise tout
en favorisant les synergies, notamment sur les plans
des frais et de la gestion des consentements.

#### **D'importants** travaux du conseil

Le conseil de la Mutuelle s'est aussi penché sur ses rôles et responsabilités actuels et sur la façon dont il pourrait jouer un rôle plus proactif auprès de ses membres. Cet exercice a donné lieu à une réflexion portant sur la mission, la vision et les valeurs propres à la Mutuelle, réflexion qui s'est conclue par l'adoption des textes suivants:

#### **Mission**

S'inspirant de ses valeurs mutualistes, la mission de SSQ Mutuelle est de promouvoir chez SSQ Assurance les intérêts et les besoins de ses membres en matière de soins, de services de santé et de sécurité financière tout au long de leur vie.

#### **Vision**

Que les membres reconnaissent la valeur ajoutée du mutualisme et de ses valeurs aux plans collectifs et individuels.

#### **Valeurs**

- Engagement social
- Équité
- Gouvernance démocratique
- Intégrité
- Respect
- Solidarité

À titre de gardien et de promoteur des valeurs du mutualisme chez SSQ, le conseil s'est interrogé sur les moyens possibles de revivifier le lien privilégié avec ses membres et a identifié diverses pratiques démocratiques en ce sens, le tout en cohérence avec la mission de SSQ Assurance. L'action sociale est une autre voie que le conseil entend favoriser en complément aux gestes déjà posés chez SSQ Assurance.

En marge de ces travaux, qui se poursuivront en 2020, le conseil a également consacré des efforts importants au projet de regroupement avec La Capitale Assurance et services financiers.



#### **Une nouvelle** cartographie des comités des conseils d'administration

En 2018, SSQ avait indiqué avoir amorcé une réflexion relativement à la gouvernance de l'entreprise afin de la maintenir à jour et d'assurer sa pertinence. Des gestes concrets ont été posés en 2019 et un remaniement de certains comités et des rôles et responsabilités assumés par ceux-ci a été complété

Depuis avril 2019, les responsabilités du comité exécutif et des ressources humaines sont redistribuées entre le comité d'orientation stratégique et le comité de gouvernance, ressources humaines et éthique. Ce dernier prend également en charge les responsabilités de l'ancien comité de déontologie. Par ailleurs, le comité d'audit et de gestion des risques a été scindé en deux comités distincts, soit le comité d'audit et le comité de gestion des risques. Le comité de placements exerce les mêmes rôles et responsabilités qu'auparavant.

#### Comité d'orientation stratégique

C'est le comité d'orientation stratégique qui a maintenant la responsabilité de recommander au conseil d'administration l'adoption du budget pour l'année 2020. Ces travaux ont été réalisés en novembre 2019. Le comité a également examiné les questions stratégiques à soumettre au conseil d'administration.

## Comité de gouvernance, ressources humaines et éthique

Le comité a rempli ses obligations annuelles conformément au programme de gouvernance et a reçu les déclarations d'intérêts des administrateurs et des dirigeants. Il a également pris connaissance des déclarations relatives au respect du code de déontologie et en a fait rapport aux autorités réglementaires.

Le comité de gouvernance, ressources humaines et éthique a de plus poursuivi les travaux de l'ancien comité exécutif concernant la gestion des talents, la rémunération des employés et la structure organisationnelle. Il a également contribué à la mise à jour continue du programme de gouvernance.

#### Comité d'audit

Le comité a recommandé au conseil les états financiers consolidés audités de SSQ, Société d'assurance-vie inc. et a reçu le rapport des auditeurs indépendants. Il a de plus participé à la nomination des auditeurs indépendants pour l'année 2020. Le comité a également pris connaissance des suivis d'avancement des travaux et des différents rapports de l'audit interne et des actuaires désignés. Il a approuvé la Charte de l'audit interne.

## Comité de gestion des risques

Le comité de gestion des risques a réalisé plusieurs travaux en 2019. Comme ce comité a la responsabilité de superviser le processus de suivi de la conformité au sein de l'entreprise, il a reçu le rapport annuel sur la conformité réglementaire. Il a également reçu et approuvé plusieurs redditions de compte, notamment sur la sécurité de l'information, les simulations de crises et les incidents opérationnels. De nouvelles politiques ont été recommandées au conseil d'administration pour approbation, dont la Politique d'indemnisation en assurance de dommages et la Politique en matière de fraude, d'abus ou d'actes répréhensibles, et les directives afférentes.

#### Risque de fraude

SSQ Assurance a renforcé son cadre de gouvernance du risque de fraude. À cet effet, deux documents ont été approuvés en 2019: une politique en matière de fraude, d'abus et d'actes répréhensibles et une directive portant sur le signalement des préoccupations de fraude, d'abus ou d'actes répréhensibles. Les objectifs sont d'assurer le traitement confidentiel des dossiers, de permettre un signalement anonyme, de protéger contre les représailles les personnes qui signalent une préoccupation et de traiter équitablement toutes les personnes impliquées.

Rappelons qu'il est stipulé dans la Déclaration d'appétit et de tolérance au risque que:

La Société ne tolérera aucun comportement malhonnête ou contraire à l'éthique. SSQ ne tolérera aucun acte commis ou omission par mauvaise foi, aucune tromperie, corruption ou falsification intentionnelle commis notamment par un employé, un gestionnaire, un partenaire, un fournisseur, un membre de la haute direction ou un membre des conseils d'administration, en collusion ou non avec une personne à l'interne ou à l'externe. La Société tentera de réduire le plus efficacement possible les pertes liées aux fraudes à l'assurance en renforçant ses dispositifs de détection et d'enquête. Elle traitera avec sérieux et équitablement toute allégation ou tout soupçon de fraude à l'assurance.

De plus, l'ensemble des employés de SSQ Assurance a été invité à suivre une formation en ligne qui avait pour but de les sensibiliser et de bien expliquer le rôle essentiel qu'ils peuvent jouer dans la lutte contre la fraude.

#### Comité de placements

Le comité de placements a entrepris l'année avec plusieurs projets d'envergure. Les travaux ont porté en grande partie sur les modifications à la Politique de placements en vue de la fusion entre SSQ, Société d'assurance-vie inc. et SSQ, Société d'assurance inc. au 1er janvier 2020, en plus d'assurer la cohérence de cette politique avec la nouvelle Loi sur les assureurs, entrée en vigueur en juin 2019. La mise à jour des politiques de même que le rapatriement de la gestion des actions canadiennes et le développement d'un modèle quantitatif font partie des autres travaux présentés et approuvés par le comité.

## **Sessions** de formation et de planification

En plus d'assister aux réunions régulières, les membres des conseils d'administration ont participé à des sessions de formation, dont une portant sur la nouvelle Loi sur les assureurs et une autre sur les nouvelles normes comptables IFRS 17. Ce dernier sujet a également fait l'objet de plusieurs formations poussées au sein des comités d'audit et de gestion des risques. Les membres des conseils d'administration ont de plus pris part aux travaux préparatoires en lien avec la planification stratégique triennale de l'entreprise.

#### Des changements aux conseils d'administration

Au conseil de SSQ, Mutuelle de gestion, Patrick Audy a été élu au siège laissé vacant par le départ de Lucie Martineau. Du côté du conseil de SSQ, Société d'assurance-vie inc., leurs mandats étant venus à terme, Andrew MacDougall et Norman A. Turnbull ont quitté leur poste; ces sièges ont été comblés par l'arrivée de Marthe Lacroix et d'Élyse Léger.

En mon nom personnel et au nom des autres membres des conseils d'administration, je remercie chaleureusement Andrew MacDougall, Lucie Martineau et Norman A. Turnbull pour le travail accompli et pour leur dévouement, et ce, depuis plusieurs années.

#### Assiduité des administrateurs

Année après année, les administrateurs prennent à cœur leur rôle et leurs responsabilités au sein des conseils d'administration de SSQ et le manifestent notamment par leur assiduité et par la qualité de leur préparation aux réunions. En 2019, leur taux de participation aux réunions des différentes instances a été de 97%, un résultat remarquable.

Tous les changements proposés et planifiés en 2019 et qui se vivront en 2020 ont exigé de nombreuses rencontres additionnelles des conseils. Je tiens à souligner l'assiduité de tous les membres des conseils ainsi que leur grande rigueur. Ensemble, ils ont contribué significativement aux réflexions et ont été d'importants catalyseurs de changement.

Relevé des présences des administrateurs SSQ, Mutuelle de gestion, SSQ, Société d'assurance-vie inc. et SSQ, Société d'assurance inc.

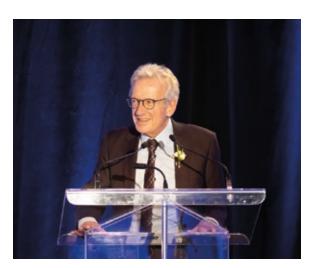
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

Administrateur	Pourcentage de présence	Administrateur	Pourcentage de présence
Audy, Patrick (à compter du 27 avril 2019)	85 %	Martineau, Jude	100 %
Brouillet, Normand	100 %	Martineau, Lucie (jusqu'au 27 avril 2019)	100 %
Chalifoux, Jean-François	100 %	Morin, Gaétan	91 %
Choquette, Claude	89 %	Nadeau, Michel	97 %
Dubé, Carolle	84%	Paradis, Denyse	95 %
Dutil, Marie-Josée	100 %	Paré, Sylvain	100 %
Hamel, René	100 %	Perron, Jean	100 %
Jomphe, Eddy	100 %	Picard, Sylvain	100 %
Lacroix, Marthe (à compter du 28 avril 2019)	100 %	Piché, Bernard	100 %
Léger, Élyse (à compter du 28 avril 2019)	100 %	Turnbull, Norman A. (jusqu'au 27 avril 2019)	100 %
MacDougall, Andrew (jusqu'au 27 avril 2019)	100 %	Vallée, Émile	100%
Moyenne globale			97 %

#### **Un honneur** exceptionnel pour **Pierre Genest**

Le 11 avril 2019, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) a décerné une importante reconnaissance à Pierre Genest, soit la décoration de membre au 4° degré de l'Ordre du mérite coopératif et mutualiste québécois. Cette reconnaissance lui a été octroyée en raison des services exceptionnels rendus au niveau provincial et dont l'action a contribué à l'orientation et à la promotion générale du mouvement coopératif et mutualiste québécois.

Pierre Genest a occupé un rôle transcendant dans l'histoire de SSQ Assurance. Fondateur et président-directeur général de SSQ, Société d'assurances générales inc., puis président-directeur général de SSQ, Société d'assurance-vie inc., il a poursuivi sa carrière à titre de président des conseils d'administration de SSQ, Mutuelle de gestion et des sociétés d'assurance de l'entreprise. Pierre Genest s'est toujours fait un devoir de promouvoir les valeurs d'égalité, d'équité et de solidarité dans ses principes de gouvernance.



Fidèle ambassadeur du mouvement coopératif et mutualiste au Québec, Pierre Genest a été honoré par le CQCM en avril 2019.

#### Jean-François Chalifoux élu président de **Puissance Onze**

En novembre 2019, les membres du conseil d'administration du Centre de développement en assurances et services financiers, mieux connu sous le nom de «Puissance Onze - Québec Lévis», ont élu Jean-François Chalifoux à titre de président du regroupement.

Jean-François saura guider les actions de Puissance Onze, afin de poursuivre sa mission d'attirer une main-d'œuvre qualifiée dans les compagnies membres, de faire connaître l'impact économique et social de l'industrie et d'accroître le bilinguisme auprès des employés actuels et futurs pour que les compagnies membres puissent encore mieux servir leurs clients respectifs dans l'ensemble des régions du Canada.

#### L'importance de redonner à la communauté

SSQ Assurance et ses employés s'impliquent assidûment dans la communauté par diverses actions dont la principale est la campagne Centraide, la seule cause corporative pour laquelle une collecte de fonds à l'échelle nationale est organisée parmi les employés et les retraités de l'entreprise. En donnant à Centraide, ils font vivre l'esprit collectif et assurent des retombées significatives dans chaque collectivité locale.

La campagne Centraide a connu un grand succès en 2019. Combinés au don institutionnel, les dons des employés et des retraités ont permis de surpasser l'objectif et d'amasser près de 412 000\$, une augmentation de 12% par rapport à l'année précédente.



Lors du lancement de la collecte de fonds annuelle de Centraide, les employés ont eu droit à un véritable tapis rouge!



Afin de poursuivre sa mission d'aide auprès des jeunes adultes, le Centre Jacques-Cartier a reçu un don de 75 000\$.

#### Une campagne de dons à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire

En novembre 2018, partenaires, délégués, employés et clients de SSQ Assurance ont été invités à soumettre la candidature d'un organisme dont la mission les touche particulièrement. Les créneaux privilégiés étaient la santé, le mieux-être, la prévention des maladies ainsi que le soutien aux jeunes en ce qui a trait au décrochage scolaire, aux problèmes de dépendance, ou encore à la réinsertion sur le marché du travail. Cet appel à tous a connu un franc succès!

Au total, 27 organismes ont reçu l'appui de la Fondation SSQ, et ce, tant au Québec qu'ailleurs au Canada. À cet effet, la Fondation SSQ a offert plus de 500 000\$ en dons, dont certains ont été remis lors des activités entourant l'assemblée annuelle de SSQ, Mutuelle de gestion à Québec.

À cette occasion, le Centre Jacques-Cartier de Québec, Covenant House de Toronto et de Vancouver ainsi que Leucan se sont partagé quelque 225 000\$. La Fondation des Auberges du cœur, le Pignon Bleu, SPOT Clinique communautaire de santé et d'enseignement, Motivaction Jeunesse et SOCODEVI font partie des autres organismes ayant bénéficié de la générosité de la Fondation SSQ.

Il est important de souligner que les sommes données par la Fondation SSQ dans le cadre du 75° anniversaire s'ajoutent à celles des activités caritatives régulières de SSQ Assurance. Ainsi, plus d'un million de dollars ont été remis à la communauté en 2019. Une fierté pour plusieurs et une démonstration tangible de l'impact positif de SSQ dans la collectivité.

## **Des nominations** àla **Fondation SSQ**

La Fondation SSQ a été créée en 1996 afin de permettre un engagement significatif de l'entreprise auprès des organismes dont les activités de bienfaisance sont consacrées à la jeunesse et, plus particulièrement, au décrochage scolaire, aux problèmes de dépendance et à la réinsertion des jeunes sur le marché du travail.

De nouveaux membres se sont joints au conseil d'administration de la Fondation SSQ, ce qui a donné lieu au remaniement des rôles et des responsabilités. Ainsi, Philippe Lalande (président), Céline Saucier (vice-présidente), Sarah Nadeau (trésorière), Marie Lamontagne (secrétaire), France LeBlanc, François Boisjoli et Pierre Métivier siègent dorénavant au conseil de la Fondation SSQ.

Nous profitons de cette occasion pour remercier chaleureusement Maurice Savoie qui a quitté le conseil d'administration en avril 2019 après 15 années, dont les 6 dernières à titre de président.

#### Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif

À l'été 2019, 15 jeunes âgés de 13 à 15 ans dont un parent travaille chez SSQ Assurance ont eu l'occasion de vivre une expérience unique en formant la première cohorte de la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) en milieu de travail. Il s'agit de la nouvelle mouture de la CJSSQ la Coopérative Jeunesse SSQ – qui permet à ses membres de vivre une expérience enrichissante et d'apprendre à travailler en équipe tout en gérant leur entreprise collective. Ces jeunes créent leur propre emploi d'été en plus de développer des aptitudes entrepreneuriales.

Autrefois axée principalement sur le modèle coopératif, la CIEC met maintenant l'accent sur l'entrepreneuriat collectif. Durant l'été, ces jeunes ont donc mis en place diverses activités d'autofinancement au sein de l'entreprise, ce qui leur a permis d'en apprendre davantage sur la gestion de leur coopérative, la comptabilité, l'organisation d'événements et le travail d'équipe.



Par l'entremise de la CIEC SSQ, les jeunes se familiarisent avec les valeurs du mutualisme, soit l'entraide, la prise en charge, l'égalité, la solidarité et, bien sûr, la coopération.

#### Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

SSQ collabore toujours activement aux activités du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), étant représentée au conseil d'administration par Marie Lamontagne. Le CQCM est un organisme constitué de 35 coopératives et mutuelles dont la mission est de participer au développement social et économique, tout en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif et mutualiste. Par l'intermédiaire du CQCM, SSQ est aussi membre de Coopératives et mutuelles Canada.

#### **Fondation pour** l'éducation à la coopération et à la mutualité

Membre fondateur de la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité, SSQ contribue à la formation des citoyens de demain puisque la mission de cette fondation est de promouvoir des façons de faire coopératives et mutualistes auprès des jeunes.

## SOCODEVI, Société de coopération pour le développement international

SSQ Assurance soutient financièrement les projets de la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) depuis 35 ans. Membre fondateur de SOCODEVI, SSQ participe ainsi à l'essor de pays en voie de développement pour que les populations se prennent en charge, notamment en matière de santé par l'entremise de la formule mutualiste et coopérative.

Je suis heureux de poursuivre mon implication auprès de la Société en siégeant à son conseil d'administration et en présidant son comité d'audit et de gestion des risques. L'implication de Patrick Cyr, premier vice-président - Finances de SSQ Assurance, à titre de secrétaire-trésorier de la Fondation SOCODEVI est aussi à souligner.



SOCODEVI améliore de façon tangible et durable les conditions de vie de communautés à travers le monde.

#### Développement durable et responsabilité sociétale

## Résultats financiers de SSQ, Mutuelle de gestion

Le développement durable et la responsabilité sociétale font partie de l'ADN de l'entreprise depuis des décennies, ce qui s'accompagne de mesures concrètes. À titre d'exemple, SSQ Assurance est fière de faire de son assemblée annuelle un événement plus «vert» depuis 2009. À cet effet, SSQ Assurance compense annuellement les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre de cet événement. En 2019, ce sont 172 arbres qui ont été plantés grâce à la participation de SSQ Assurance au programme L'arbre de l'intercoopération de la Fondation SOCODEVI. Une compensation d'environ 43,4 tonnes d'équivalent CO2.

SSQ Assurance se félicite aussi d'avoir été la première compagnie d'assurance canadienne à devenir signataire, en 2008, des principes d'investissements responsables (PRI) établis par l'Organisation des Nations Unies pour son portefeuille de fonds généraux, ce qui l'engage formellement à adopter et à intégrer les principes d'investissements responsables à ses responsabilités fiduciaires. De plus, afin de respecter les valeurs environnementales, sociales et de saine gouvernance dans ses pratiques d'investissements, SSQ Assurance s'était alors dotée d'une politique en matière d'investissements socialement responsables.

Afin de mesurer concrètement son impact environnemental, SSQ Assurance a fait calculer en 2019 l'empreinte carbone de son portefeuille obligataire des fonds généraux et le résultat, calculé par une firme spécialisée, a été concluant avec une empreinte de 49 % inférieure à celle de l'indice de référence.

Apprenez-en davantage en consultant le Rapport de développement durable et de responsabilité sociétale.

Les résultats de SSQ, Mutuelle de gestion représentent un pourcentage des résultats consolidés de SSQ, Société d'assurance-vie inc., conformément à sa participation. En s'additionnant au fil des ans, ces résultats constituent l'avoir consolidé des membres.

Les produits totaux pour 2019 s'élèvent à 29,5 M\$, composés principalement de la quote-part du résultat net de SSQ, Société d'assurance-vie inc. qui s'élève à 29,4M\$. Après avoir attribué l'excédent net de 12,5 M\$ à une participation ne donnant pas le contrôle, l'excédent net attribuable aux membres s'établit à 16,9 M\$.

Au 31 décembre 2019, l'avoir attribuable aux membres est de 177,6 M\$, une progression de 9,1 % par rapport à l'année précédente. La Mutuelle se réjouit des bons résultats obtenus par SSQ, Société d'assurance-vie inc., et ce, dans le respect du juste équilibre entre les droits des membres, la solidité financière de l'entreprise et les attentes raisonnables de rendement.



## Remerciements

Les festivités entourant l'anniversaire de SSQ Assurance ont été l'occasion de se rappeler l'apport important de chacun au développement de notre entreprise et de les en remercier.

J'aimerais ainsi souligner la contribution des membres des conseils, autant ceux en poste que ceux qui l'ont été précédemment. Vous avez guidé l'entreprise avec brio et les importantes décisions prises en 2019 en témoignent.

Je suis aussi reconnaissant du travail des délégués qui n'hésitent pas à s'investir pour faire vivre l'esprit mutualiste. J'étends bien entendu mes remerciements à nos membres, à nos partenaires et à nos employés qui représentent eux aussi avec conviction les valeurs de SSQ Assurance.

Sincèrement.

Président des conseils d'administration SSQ, Mutuelle de gestion

Zeni Danul

SSQ Assurance

# Message du président-directeur général



SSQ Assurance a soufflé 75 chandelles cette année, quelle fierté! L'entreprise ne cesse de s'adapter aux exigences du marché et d'innover tout en restant bien ancrée dans ses valeurs. Son succès, elle le doit aux millions de gens qui ont contribué à bâtir une entreprise solide et qui continuent à veiller à son essor.

L'année 2019 a donc été l'occasion de remercier les membres, clients et partenaires pour leur contribution. Des célébrations se sont notamment tenues au printemps dans tous les bureaux de SSQ Assurance pour remercier les employés de leur apport quotidien aux affaires de l'entreprise.



À l'occasion des célébrations du 75° anniversaire de SSQ Assurance, tous les employés ont eu droit à un chaleureux accueil de la part des leaders de l'entreprise.

#### La planification stratégique 2017-2019: mission accomplie!

La planification stratégique 2017-2019 de SSQ Assurance a pris fin et l'entreprise en a dressé un bilan fort positif. Les objectifs étaient ambitieux et les nombreuses réalisations ont permis de faire évoluer SSQ Assurance sur plusieurs aspects.

L'entreprise a concrétisé sa vision de devenir UNE entreprise centrée sur le client tout en progressant grandement vers son ambition de devenir la destination d'assurance préférée de ses membres et clients. Plusieurs cibles stratégiques ont été atteintes, voire dépassées, telles que les importantes économies annuelles récurrentes et le maintien du rendement de l'avoir, du taux net de recommandation et de l'indice de mobilisation des employés. Une nouvelle image de marque a également été introduite et l'entreprise s'est dotée d'une promesse client, sans oublier que plusieurs processus opérationnels ont été revus et l'expérience numérique améliorée. L'ensemble des réalisations liées à la planification stratégique 2017-2019 permet aux 2 000 employés de dire « mission accomplie »!

#### Bâtir ensemble une nouvelle entreprise

La Capitale Assurance et services financiers et SSQ Assurance ont annoncé le 29 janvier 2020 leur intention ferme de regrouper leurs activités. La nouvelle entreprise deviendra un joueur d'impact et la plus importante mutuelle d'assurance au Canada. Elle comptera dès le départ 4 700 employés et plus de 3,5 millions de membres et de clients.

Bien que l'annonce ait eu lieu en janvier 2020, les travaux et les discussions se sont amorcés en 2019. Le regroupement, qui se fera sur une base d'égal à égal, servira de levier pour les deux organisations. Il permettra à la nouvelle entreprise d'accélérer sa croissance et d'accroître sa compétitivité dans un contexte où le monde de l'assurance évolue rapidement.

#### Les principaux résultats financiers et faits saillants 2019

SSQ Assurance termine son exercice avec un résultat net en croissance de 7,6 %, franchissant le cap des 100 M\$ et générant ainsi un rendement de 9,9 %. Cette rentabilité est en équilibre avec la croissance des volumes d'assurance de 4,2% et celle des fonds des produits d'épargne de plus de 6%.

En assurance collective, l'exercice 2019 démontre un retour à une croissance du volume d'affaires de 2,5% et une augmentation des ventes de 25,7%, et ce, dans un marché de forte concurrence. Dans ce contexte et malgré la pression sur les marges, les résultats sont globalement positifs et contribuent de façon importante au rendement de SSQ Assurance. Les produits court terme et les garanties d'assurance vie permettent de contrer l'expérience difficile de l'assurance salaire, qui demeure préoccupante pour l'ensemble de l'industrie.

L'assurance individuelle affiche également une hausse de son volume de près de 7%. La modernisation des produits de SSQ Assurance a assurément contribué à cette croissance. L'apport de l'assurance individuelle au résultat net de l'exercice est aussi positif. L'impact défavorable des bas taux d'intérêt a été comblé par les bons rendements boursiers et par des gains d'expérience.

La croissance du volume en assurance de dommages a été exceptionnelle pour l'année 2019, avec une augmentation de plus de 15%. Les ajustements de prix effectués autant chez SSQ Assurance que dans l'industrie n'ont pas gêné les niveaux de ventes et de rétention des clients.

Ils ont même créé des mouvements dans le marché, permettant de générer de nouvelles ventes et de démontrer la position concurrentielle de SSQ Assurance à ses clients. Toutefois, le secteur de l'assurance de dommages est encore soumis aux effets des conditions climatiques difficiles et à des coûts d'indemnisation élevés. Les augmentations de tarification ont permis d'atténuer mais non de couvrir entièrement les pertes d'assurance liées aux événements météorologiques de 2019. Cette situation est observable dans l'ensemble de l'industrie.

Finalement, le secteur de l'épargne affiche une croissance des fonds sous gestion de 6,2% en lien avec la performance des marchés boursiers. Les ventes sont cependant inférieures à celles de 2018 alors qu'elles avaient atteint un niveau exceptionnel. Quant au résultat net du secteur, l'impact défavorable de la baisse des taux d'intérêt a été plus que comblé par la performance des marchés boursiers, permettant de terminer l'exercice avec un excellent résultat.

La situation financière de SSQ Assurance demeure solide alors que ses capitaux dépassent le milliard de dollars, ses résultats les 100 M\$ et son volume d'assurance les 2,5 G\$. Son ratio de solvabilité de 153% démontre également sa bonne capitalisation et se situe à un niveau enviable dans l'industrie. Avec ce bilan financier, SSQ Assurance est assurément en mesure d'innover et de continuer d'investir pour soutenir sa croissance.

#### Une hausse des notes de crédit

La solidité financière de SSQ Assurance est également reconnue depuis maintenant huit ans par l'agence de notation A.M. Best. En 2019, cette agence a même haussé les notes de crédit attribuées à la Société, faisant passer la note de solidité financière de « A- » à « A (excellent) » et la note de crédit de l'émetteur de « a- » à « a ». De plus, A.M. Best a attribué des perspectives stables à ces notes.

	2019	2018
	\$	\$
Volume d'affaires – Assurance (M\$)		
Assurance collective	2 055,0	2 005,0
Assurance individuelle	214,0	200,1
Assurance de dommages	304,9	264,2
Total	2 573,9	2 469,3
Fonds sous gestion des fonds distincts, rentes et produits garantis (M\$)	5 405,6	5 091,5
Ventes (M\$)		
Assurance collective	195,9	155,8
Assurance individuelle	32,1	33,9
Assurance de dommages	80,4	68,5
Total – Assurance	308,4	258,2
Épargne	479,3	646,8
Résultat net consolidé (M\$)	101,8	94,6
Rendement	9,9 %	10,2 %
Résultat global (M\$)	89,0	89,5
Actif sous gestion et sous administration (M\$)		
Fonds généraux	8 248,4	7 440,4
Fonds distincts	5 171,2	4 867,5
Total	13 419,6	12 307,9

2,6 G\$ Volume d'affaires – Assurance

16\$ Avoir attribuable aux actionnaires

102 M\$ Résultat net consolidé

10% Rendement

153 % Ratio de solvabilité

#### La nouvelle norme comptable IFRS 17

La Norme internationale d'information financière IFRS 17 - Contrats d'assurance (IFRS 17) revoit l'évaluation et la réalisation des revenus liés aux contrats d'assurance ainsi que la présentation des états financiers.

L'année 2019 a débuté avec la signature d'un partenariat avec SAS pour l'acquisition d'une solution logicielle IFRS 17. Les travaux d'implantation se sont déroulés pendant l'année et se poursuivront en 2020. Parallèlement, un important chantier a été mis en marche afin de s'assurer que les systèmes seront à même de produire toute l'information financière supplémentaire requise par IFRS 17. Ces travaux se poursuivront également en 2020.

Au cours de l'année, SSQ Assurance, en collaboration avec son auditeur indépendant, a solidifié ses positionnements comptables relatifs à la norme IFRS 17. Ces positionnements pourraient toutefois être influencés par la publication de la norme finale par l'International Accounting Standards Board (IASB) et les notes d'orientation par l'Institut canadien des actuaires (ICA), qui restent à venir. De plus, SSQ Assurance a approfondi sa compréhension des impacts d'IFRS 17 sur ses produits et a commencé la revue de ses processus et de ses contrôles.

L'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 a été une fois de plus reportée d'un an, soit au 1er janvier 2023 avec une année de production en parallèle en 2022. SSQ profitera de cette année supplémentaire pour tirer pleinement avantage de la norme IFRS 17.

Il importe de rappeler que la norme IFRS 17 aura des impacts importants sur les états financiers et cela demandera aux lecteurs une période d'adaptation afin de bien maîtriser les informations financières divulguées.

#### Des activités de ventes et distribution remarquées

#### Le plan directeur quinquennal encadrant les activités du secteur des ventes et distribution a été déposé en 2018 et les activités s'y rattachant ont pris leur envol.

La segmentation des preneurs et des intermédiaires, le développement de la proposition de valeur et l'élaboration des stratégies permettant l'atteinte des objectifs d'affaires ont été réalisés en 2019. Un plan marketing stratégique a également été entériné afin de soutenir ce plan de croissance à l'échelle canadienne.



Soulignons quelques faits saillants de la dernière année:

- la confirmation d'une vente majeure en assurance collective, soit un contrat de 145 M\$ de primes annuelles octroyé par Hydro-Québec pour une durée minimale de 15 ans;
- · la forte croissance des soumissions en assurance collective hors Québec;
- le nouveau partenariat prometteur grâce à la plateforme Mercer365;
- les ventes records par les bureaux de courtage et en gestion privée;
- le taux de conservation de 100 % des groupes du secteur public en assurance collective.

SSQ Assurance a profité de son 75° anniversaire pour remercier ses partenaires et clients de leur contribution à l'entreprise lors de rencontres et d'événements spéciaux. L'organisation est privilégiée de bénéficier de la confiance de plusieurs importants partenaires, et ce, depuis de nombreuses années. Ainsi, l'entreprise a souligné des anniversaires marquants en assurance collective:

- le 30e anniversaire du régime des membres des syndicats affiliés à la Centrale des syndicats
- le 30° anniversaire du régime du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic
- le 20° anniversaire du régime du personnel de soutien du secteur scolaire membre des syndicats affiliés à la FEESP (CSN).

#### Innover, une priorité

Innover fait partie des priorités de SSQ Assurance. L'entreprise est persuadée que c'est notamment grâce à la mise en œuvre de nouvelles offres et de nouveaux procédés que son futur sera assuré, tout en continuant à sortir des sentiers battus et à se distinguer.

Par conséquent, SSQ Assurance s'est dotée d'une table d'innovation pour évaluer de multiples solutions technologiques émergentes et déterminer comment elles pourraient être adaptées afin de répondre aux attentes de la clientèle. Des preuves de concept et des méthodologies sont ainsi développées, notamment pour continuer d'améliorer les interactions entre l'assureur et ses clients, que ce soit par des moyens numériques ou grâce à l'automatisation.

Un domaine en forte émergence est celui de la santé numérique. SSQ Assurance a poursuivi le déploiement de sa stratégie en santé numérique en s'associant à HALEO et au Groupe MindBeacon afin de donner accès à ses assurés à la thérapie cognitivocomportementale numérique. Par cette approche moderne, entièrement en ligne et professionnelle, SSQ Assurance mise sur la prévention et la prise en charge rapide de problématiques liées au stress, à l'anxiété, à la dépression et au sommeil.

Parallèlement, SSQ Assurance s'est associée avec le Pôle santé HEC Montréal dans le cadre d'une étude visant à mesurer le lien entre les pratiques de gestion en santé et mieux-être au travail et le profil des réclamations d'assurance des entreprises. En prenant part à cette étude qui se déroulera sur plusieurs années, l'entreprise souhaite contribuer directement à l'avancement des connaissances quant à l'impact des pratiques organisationnelles sur la santé des individus.



#### **Des partenariats** porteurs

En plus de développer des partenariats en lien avec la santé numérique, l'entreprise a annoncé la conclusion d'une entente avec Volenretard.ca qui permet à SSQ Assurance d'offrir à ses assurés une solution novatrice dans le dédommagement à la suite d'un vol d'avion annulé, retardé ou surréservé.

La signature d'un partenariat avec nesto.ca, une jeune entreprise proposant une plateforme technologique novatrice de prêt hypothécaire entièrement en ligne, permet à SSQ Assurance d'offrir ses produits d'assurance vie aux clients de nesto.ca.

Ces partenariats s'inscrivent dans la volonté de SSQ Assurance de s'adapter aux habitudes de consommation de sa clientèle et de lui offrir des solutions d'assurance pertinentes, au moment approprié.

#### **Une évolution** de l'offre

SSQ Assurance offre désormais la couverture des tests pharmacogénétiques, une option en assurance collective. Ces tests sont utilisés pour anticiper comment un patient répondra à un médicament donné selon certaines caractéristiques de son code génétique, ce qui facilite l'identification du médicament le plus approprié par le médecin traitant.

De plus, SSQ Assurance a combiné en 2019 les meilleures caractéristiques de ses produits d'assurance vie temporaire pour lancer le tout nouveau produit Tempo Plus amélioré, plus complet et plus flexible. Ainsi, les conseillers en sécurité financière n'ont qu'un produit d'assurance vie temporaire à expliquer à leurs clients et le produit présente plusieurs améliorations dont une baisse de taux significative, l'ajout d'un terme de 40 ans et un processus de souscription simplifié.

En assurance de dommages, le projet de refonte de l'offre habitation visait à mettre à jour l'ensemble des produits afin de répondre aux plus récentes exigences du Bureau d'assurance du Canada, mais surtout à améliorer l'offre ainsi que l'expérience client. De plus, l'automatisation de la souscription en assurance habitation ainsi qu'en assurance automobile permet d'offrir un service encore plus efficace aux clients.

Le secteur de l'investissement se distingue aussi par le lancement d'une nouvelle famille de portefeuilles clés en main, soit les Portefeuilles bêta intelligent plus. SSQ Assurance est la première entreprise canadienne à offrir ce produit novateur et unique qui convient particulièrement aux clients désirant profiter d'une diversification maximale, d'une faible volatilité des marchés et cherchant à améliorer les rendements ajustés au risque.

#### Poursuivre le développement numérique

SSQ Assurance a confirmé en 2019 sa volonté de se positionner comme un leader en services numériques parmi les assureurs canadiens en dévoilant les nouvelles versions de son interface Espace client et de son application mobile, en plus d'introduire une nouvelle proposition électronique.

Déjà utilisé pour les services en assurance de dommages, l'Espace client est désormais la porte d'entrée pour tous les services en ligne en assurance collective. Grâce à une authentification simplifiée et unique, les clients de SSQ Assurance peuvent aisément consulter l'information de l'ensemble de leurs protections. Ces ajouts sont également disponibles dans l'application mobile SSQ Assurance, laquelle propose aussi de nouvelles fonctions à la fine pointe de la technologie, comme un assistant virtuel et la connexion avec la reconnaissance faciale ou l'empreinte digitale.

En plus de sa proposition électronique pour les produits d'assurance maladie et accident lancée en 2018, SSQ Assurance dispose dorénavant d'une proposition électronique pour les produits d'assurance vie et maladies graves. Grâce à ce nouvel outil, les conseillers en sécurité financière peuvent désormais remplir, par l'entremise d'un formulaire accessible en ligne, une proposition d'assurance à distance ou en personne, selon la préférence du client. Conviviale et pratique, elle est simple d'utilisation et convient bien à la réalité des conseillers et des clients.

L'entreprise a de plus poursuivi ses apprentissages en lien avec la solution numérique permettant la souscription d'assurance vie individuelle en mode direct. Cette démarche vise à évaluer la réceptivité du marché à ce mode de distribution et à en apprendre davantage sur le comportement des individus lors du processus d'achat en ligne.

## La protection des renseignements personnels

La protection des renseignements personnels de nos membres et de nos clients est une priorité chez SSQ Assurance. C'est pourquoi des mesures de sécurité strictes sont en place afin de prévenir des incidents, peu importe qu'ils découlent de l'acte malicieux d'un employé ou d'une intrusion externe.

Parmi ces mesures, soulignons:

- la sensibilisation soutenue des employés face aux cybercrimes et aux cybermenaces;
- le renforcement constant des mesures technologiques de protection contre les cyberattaques;
- · la protection des mots de passe des clients par les technologies de cryptage les plus récentes;
- · la restriction du nombre d'employés détenant des privilèges d'accès aux bases de données et un audit fréquent des actions. D'ailleurs, ces accès sont soumis à des contrôles récurrents de validation;
- · le recours aux services d'une firme spécialisée pour effectuer une vigie sur les réseaux clandestins du Web (DarkWeb) pour s'assurer qu'aucune donnée provenant de SSQ Assurance ne s'y retrouve.

Ces mesures font l'objet d'amélioration continue, tant sur le plan de la technologie que des processus.

#### Une entreprise tournée vers ses clients



SSQ Assurance est très sensible aux attentes et aux besoins de ses clients et, plus que jamais, les processus d'amélioration continue en matière de service à la clientèle et d'expérience client sont parties prenantes de la conduite des affaires.

En 2019, les clients ont répondu à plus de 65 000 sondages après une transaction en assurance collective et en assurance de dommages. Ces sondages ont permis d'établir le taux net de recommandation qui se retrouve encore cette année dans la zone d'excellence reconnue.

Beaucoup de travail a été réalisé pour maintenir ce résultat, dont:

- le développement d'une centaine d'initiatives pour concrétiser la promesse client;
- l'analyse de milliers d'appels de service à la clientèle permettant aux gestionnaires de cibler les zones de perfectionnement et d'effectuer de la rétroaction auprès des employés;
- la refonte de l'arborescence téléphonique afin de simplifier la vie du client et d'assurer une homogénéité de l'expérience téléphonique;
- le développement de parcours clients actuels et cibles visant à bonifier la performance opérationnelle.

#### Workday, synonyme de modernisation des systèmes

SSQ Assurance a réalisé un important projet en 2019, soit l'implantation de Workday, qui propose des solutions logicielles d'entreprise intégrées pour la gestion financière et des ressources humaines. Fait intéressant, SSQ Assurance est l'une des rares entreprises ayant choisi d'implanter simultanément les deux modules. En effet, les interactions fréquentes et les liens importants entre ces secteurs ont confirmé la nécessité de travailler avec un système de gestion unique. Ainsi, dès le 1er janvier 2020, Workday transformera les façons de faire en simplifiant les processus d'affaires, en offrant une vision intégrée des informations financières et en donnant accès à des informations en toute sécurité. Il contribuera également de façon importante à l'expérience employé.

#### **Une identité** collective

Le programme d'évolution culturelle fait partie des grands dossiers de la planification stratégique 2017-2019. Cette volonté de renouveler la culture d'entreprise prend ses racines dans la transformation de SSQ Assurance amorcée en 2016, à travers laquelle sept compagnies ayant des cultures parfois différentes ont été regroupées en une seule. Ce virage culturel visait donc à permettre à l'ensemble des employés de développer une identité collective et d'adopter les comportements requis pour soutenir les objectifs stratégiques de l'organisation.

Plus spécifiquement, différentes initiatives ont été réalisées afin de favoriser l'atteinte de cette culture cible:

- le lancement d'un nouveau portfolio de compétences;
- la mise à jour d'outils d'acquisition de talents;
- le déploiement d'un nouveau processus de gestion de la performance individuelle;
- l'évolution marquée du code vestimentaire;
- · la révision du processus d'accueil des nouveaux employés;
- une nouvelle itération de la revue de talent et du référentiel de compétences.

Le programme d'évolution culturelle s'est terminé avec succès à la fin 2019, les différentes mesures confirmant que l'ensemble des employés se sont approprié cette nouvelle culture d'entreprise.

En effet, lors du récent sondage MobilisAction, le taux de participation a été de 90%, un excellent indice de l'intérêt et de la confiance des employés envers l'organisation. Le taux de mobilisation des employés a augmenté d'un point depuis la dernière édition, alors que le taux était déjà considéré dans la zone de performance. Autre bonne nouvelle, des indicateurs clés comme l'adhésion aux changements, la loyauté organisationnelle et la qualité des communications sont en hausse marquée.

Officevibe, une plateforme de sondage interactive, a été déployée progressivement à travers les différentes équipes pendant l'année. Cinq questions sont posées aléatoirement chaque semaine à tous les employés. Chaque gestionnaire peut suivre en temps réel l'évolution des différents indicateurs à l'aide d'un tableau de bord, ce qui ouvre la porte à la communication d'équipe. L'information recueillie permet de bâtir collectivement une expérience employé positive signée SSQ Assurance.

À l'automne, SSQ Assurance s'est vu remettre une plaque de reconnaissance pour souligner les 10 années de certification «Entreprise en santé» par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Cette certification, associée à un processus rigoureux, confirme que les pratiques organisationnelles favorisent la santé en milieu de travail. De plus, le BNQ a procédé à un audit en fin d'année et a renouvelé la certification de conformité à la norme «Entreprise en santé – Élite», puisque SSQ Assurance répond aux 63 exigences de cette certification.

#### **Des nouvelles** du secteur immobilier

L'aménagement d'un jardin urbain sur le toit de l'édifice Le 2505 SSQ à Québec a certainement retenu l'attention. En continuité avec d'autres initiatives vertes telles que l'aménagement de toitures végétalisées et l'installation de ruches, ce jardin permet de cultiver des légumes, des fruits et des fines herbes pendant la saison estivale. Plus qu'un projet favorisant le développement durable, il s'agit d'une façon de redonner à la collectivité. En effet, les 400 kilos récoltés ont été remis aux enfants et aux familles fréquentant l'organisme communautaire le Pignon Bleu.

Les édifices de SSQ Assurance situés sur le boulevard Laurier à Québec ont été honorés dans le cadre du programme de reconnaissance ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC. Ce programme a comme objectif de reconnaître les organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles. L'attestation de niveau «Performance» attribuée à SSQ Assurance correspond au deuxième niveau de ce programme. L'entreprise poursuit ses efforts favorisant les bonnes pratiques environnementales.

Le parc immobilier de SSQ Assurance comprend plus d'un million de pieds carrés de surface locative et affiche un taux de location global de 94%. Une campagne marketing a été réalisée à l'automne afin de combler les quelques pieds carrés disponibles à la location.

SSQ Assurance poursuit le projet d'aménagement global des édifices de Québec. Le concept de «benching» a été testé avec succès en 2019 et sera déployé en 2020. Il s'agit d'un aménagement de travail destiné à des équipes opérationnelles, lequel permet de combiner collaboration et concentration. SSQ Assurance a aussi signé de nouveaux baux dans les régions de Calgary et de Vancouver afin d'offrir à ses employés et à ses clients de nouveaux locaux modernes et fonctionnels dès 2020.



Le projet de jardin urbain a été réalisé en collaboration avec Les Urbainculteurs, un organisme spécialisé en agriculture urbaine qui œuvre depuis 2009 au développement d'une agriculture productive et accessible.

#### **Une entreprise** qui s'implique

SSQ Assurance continue d'offrir à ses employés la possibilité de poser un geste de solidarité en participant à une activité de bénévolat dans un organisme soutenu par Centraide. Cette année, plusieurs employés ont levé la main pour offrir de leur temps à des organismes aussi variés que le Service d'entraide Basse-ville et la Joujouthèque Basse-ville de Québec, ainsi qu'à la Maison Marguerite à Montréal. Une initiative appréciée de tous!

En juin 2019, SSQ Assurance s'est associée à titre de partenaire principal à un concert-bénéfice au profit d'organismes luttant contre l'exploitation sexuelle, une problématique grandissante sur le territoire de Longueuil. L'initiative réunissait le Service de police de l'agglomération de Longueuil, de même que l'Orchestre symphonique de Longueuil et les villes de l'agglomération de Longueuil.



L'édition 2019 du Cyclo-Défi de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec a permis d'amasser la somme de 200 000\$.



Des employées tout sourire participent à une demi-journée de bénévolat à la Maison Marguerite de Montréal, un organisme offrant du soutien aux femmes en difficulté.

La 28<sup>e</sup> édition du Buffet gastronomique d'Adaptavie a eu lieu en novembre et c'est avec enthousiasme que j'en ai assumé la présidence d'honneur. Adaptavie a pour mission de prévenir, de maintenir, d'améliorer et de promouvoir la santé et le bien-être des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Dans le même esprit, j'ai aussi accepté la coprésidence d'honneur de la 10e édition du Cyclo-Défi de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec qui s'est déroulée en septembre. Plus de 600 cyclistes ont pédalé afin de soutenir un centre hospitalier unique au Canada et chef de file mondial dans les domaines de la cardiologie, de la pneumologie et de la lutte contre l'obésité. Ces implications sociales constituent des occasions privilégiées de faire une différence.

#### Promouvoir un mode de vie sain

SSQ Assurance témoigne de sa volonté de promouvoir de saines habitudes de vie grâce à son soutien à différentes initiatives. Parmi celles-ci, on retrouve assurément le Marathon SSQ Assurance de Québec. Cet événement définit également de manière tangible les valeurs de solidarité et d'engagement social de l'entreprise.

Plus de 300 employés de SSQ Assurance et membres de leur famille ont participé aux activités sportives de la dernière édition. En plus de relever leur défi personnel, ils ont couru en soutien à Motivaction Jeunesse alors que l'entreprise a remis 2\$ par kilomètre qu'ils ont parcouru.

Cette année encore, SSQ Assurance a assuré le 13° ravitaillement des coureurs du 42,2 km, situé devant le siège social de l'entreprise. Une ambiance des plus festives y régnait et les marathoniens ont pu bénéficier de cette énergie pour courir les derniers kilomètres avant le fil d'arrivée.



Double fierté pour les employés puisqu'en plus d'avoir terminé leur course, les kilomètres qu'ils ont parcourus ont contribué à soutenir la cause officielle du Marathon.



Des employés et les membres de leur famille se sont rassemblés devant le siège social pour encourager les marathoniens qui étaient en fin de parcours.



Des représentants de SSQ Assurance et du club de volleyball du Rouge et Or ont souligné le début de la saison par une conférence de presse.

Un autre événement porteur, auquel plus de 100 employés et membres de leur famille ont pris part, est sans contredit le Marathon SSQ Assurance de Longueuil qui s'est déroulé en mai. Quant aux employés du bureau de Toronto, ils ont choisi de participer au Toronto Waterfront Marathon, qui se tenait en octobre, et ils ont fièrement porté les couleurs de l'entreprise.



Des employés se sont regroupés pour prendre part au Toronto Waterfront Marathon qui se tenait en octobre dernier.

En tant que contributeur de la Grande campagne de financement de l'Université Laval, SSQ Assurance est fière d'être partenaire, depuis maintenant 3 ans, du défi Les escaliers ça marche SSQ Assurance. Cette activité est une initiative de Mon équilibre UL qui encourage l'adoption de saines habitudes de vie. Le partenariat avec l'Université Laval se traduit aussi par l'importante implication de SSQ Assurance auprès de l'équipe de volleyball du Rouge et Or de l'Université Laval et, notamment, par la tenue du Challenge de volleyball SSQ Assurance, qui donne le coup d'envoi à la saison.



Pour une 4° année, SSQ Assurance était le partenaire en titre du Marathon SSQ Assurance de Longueuil.

# Un mot au sujet de la nationalisation de l'assurance médicaments

SSO Assurance est membre de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP), tout comme l'ensemble des compagnies de cette industrie. SSQ Assurance adhère pleinement à la position de l'ACCAP relativement à la nationalisation de l'assurance médicaments. L'ACCAP a énoncé son souhait de collaborer avec le gouvernement fédéral, ainsi qu'avec les parlementaires et les gouvernements provinciaux et territoriaux, pour trouver des façons de bonifier la couverture des médicaments sur ordonnance, de réduire les coûts et de donner accès aux médicaments à un plus grand nombre de Canadiens.

L'ACCAP appuie fermement les modifications qui ont été annoncées par le gouvernement fédéral avant les élections de 2019, modifications visant à mieux maîtriser le coût des médicaments brevetés par l'intermédiaire du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, une initiative essentielle à un système durable. L'ACCAP recommande également que les régimes publics et privés négocient conjointement de meilleurs prix par l'entremise de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. L'Association et ses membres continuent de croire qu'une réforme, quelle qu'elle soit, doit faire un usage judicieux des fonds publics et tabler sur les forces du système actuel.

SSQ Assurance est fière de faire partie d'une industrie solidaire qui a à cœur l'accès à des médicaments d'ordonnance abordables et la pérennité du régime public d'assurance médicaments du Québec.

# Remerciements

SSQ Assurance est une entreprise solide et performante que je suis fier de diriger depuis près de cinq ans.

J'ai trouvé chez SSQ Assurance des employés motivés et ouverts au changement, des délégués et des partenaires impliqués et confiants, des membres des conseils d'administration compétents et visionnaires, en plus de nos fidèles membres et clients dont nous avons à cœur le bien-être et la sécurité financière.

À tous, je réitère ma gratitude, non seulement pour ces cinq dernières années, mais aussi pour les 70 autres qui les ont précédées. Ensemble, nous avons bâti l'entreprise telle qu'elle est aujourd'hui et nous la propulsons vers un futur des plus prometteurs.

Jean-François Chalifoux Président-directeur général SSQ Assurance



Rapport de développement durable et de responsabilité sociétale

# Développement durable et responsabilité sociétale

Servir l'intérêt de ses membres et de ses clients en offrant des produits et des services de haute qualité qui permettent de planifier et de protéger leur sécurité financière tout au long de leur vie, voilà la mission que s'est donnée SSQ Assurance.

Afin de s'acquitter de cette mission, SSQ Assurance s'est engagée à conjuguer ses activités commerciales aux enjeux sociaux et environnementaux et à être une entreprise socialement responsable et présente pour la collectivité. C'est la voie que suit SSQ Assurance depuis maintenant 75 ans.

Avec son plan de développement durable et de responsabilité sociétale, l'entreprise officialise cet engagement et continue à bâtir un avenir prometteur pour les générations futures.

Plusieurs réalisations ont marqué l'année 2019.

# L'expérience client, un élément distinctif

### Le taux net de recommandation

se situe dans la zone d'excellence selon les résultats globaux du sondage de satisfaction.

## **Poursuite** du programme d'évaluation de l'expérience client

afin de recueillir l'avis de clients, particulièrement en assurance de dommages.



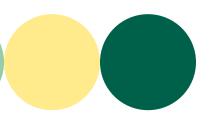


# Analyse de nombreux sondages de satisfaction

permettant de mieux comprendre les attentes des clients et de déterminer les zones d'amélioration.

Déploiement de la Promesse client

et développement d'un plan d'action concret dans tous les secteurs pour améliorer l'expérience client.



# Une offre numérique en constant développement



# Simplification de l'authentification par courriel

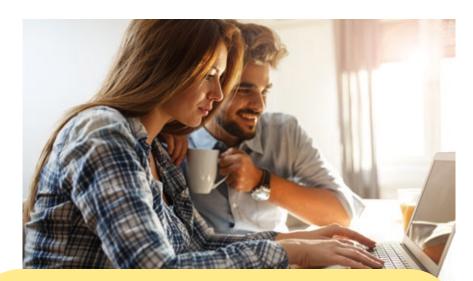
contribuant à une augmentation du nombre de clients inscrits aux services en ligne.



# proposition électronique

Nouvelle

d'assurance vie et maladies graves permettant de remplir une proposition d'assurance en ligne.



Plus de **53 000 clients** 

sont maintenant inscrits à l'option sans papier et consultent leurs documents en ligne.

# Des pratiques d'affaires qui valorisent les considérations environnementales



qui intègre des critères environnementaux, sociaux et économiques afin de favoriser un mode d'approvisionnement responsable.

# **Application de** critères relatifs aux pratiques écoresponsables

lors d'appels d'offres et d'attributions des contrats.



**Utilisation de lumières DEL** 

dans les nouvelles installations, réduisant ainsi la consommation d'électricité dans les locaux de SSQ Assurance.



Une assemblée annuelle plus écoresponsable

grâce à la réduction du nombre de documents imprimés et à la participation de SSQ Assurance à l'Arbre de l'intercoopération de SOCODEVI afin de compenser l'émission de CO<sub>2</sub>.

# Des initiatives pour réduire l'empreinte environnementale



Participation au Défi énergie en immobilier de BOMA Québec

afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'édifice Le 2505 SSQ.

Renouvellement de la certification **BOMA BEST** 

pour le siège social de SSQ Assurance et qualification pour le niveau Bronze.





**Distribution** d'ordinateurs portables

à près de 50% des employés, permettant de réduire le volume d'impression de documents.

## Maintien de l'association avec Covoiturage.ca

dans le but de promouvoir des modes de transport alternatifs.

# **Un environnement** de travail mobilisateur

## Révision de l'ensemble des programmes et des pratiques en ressources humaines

et création d'un nouveau processus de gestion de la performance en cohérence avec la culture de l'entreprise.





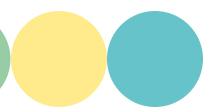
# **officevibe**

## Mise en place d'Officevibe

une plateforme de sondage interactive qui permet de suivre le taux d'engagement des employés en temps réel.

L'indice général de mobilisation des employés

demeure dans la zone de performance organisationnelle, démontrant leur engagement envers les valeurs de l'entreprise.





Plus de la moitié des postes de gestion sont occupés par des femmes

ce qui reflète bien l'importance du développement de la carrière des femmes au sein de l'entreprise.



Remise d'une plaque de reconnaissance

à SSQ Assurance par le Bureau de normalisation du Québec pour souligner ses 10 années de certification «Entreprise en santé».

# Des actions concrètes pour redonner à la communauté



## Près de 500 000\$ ont été distribués par SSQ Assurance

à divers organismes et fondations faisant la promotion de la santé, du mieux-être et de la prévention des maladies.



**Motivaction** Jeunesse

a été la cause soutenue lors du Marathon SSQ Assurance de Québec.



# La campagne Centraide 2019

a permis d'amasser près de 412 000 \$, soit 12 % de plus que l'année précédente.



Le réseau d'ambassadeurs Centraide

a démontré sa force en réalisant une campagne 2019 record et en sensibilisant davantage d'employés.

# Une entreprise engagée socialement



### Don de mobilier IKEA

neuf à deux organismes affiliés à Centraide, soit L'Évasion Saint-Pie X et Projets Bourlamaque.



# **Participation** des employés

à des demi-journées de bénévolat dans des organismes parrainés par Centraide.



**Aménagement** d'un jardin urbain

sur le toit de l'édifice Le 2505 SSQ permettant de favoriser le développement durable et de redonner à la communauté, puisque toutes les récoltes ont été remises à l'organisme le Pignon Bleu.

# De saines pratiques pour la disposition des matières résiduelles



Création d'un comité vert ayant pour mission de recueillir les suggestions des employés et de mettre en place diverses initiatives écoresponsables.





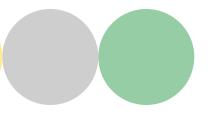


Certification décernée par **RECYC-QUEBEC** 

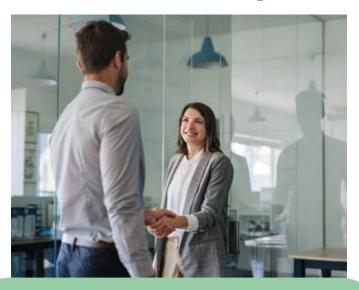
pour les bureaux de Québec.

**Don d'appareils** électroniques réinitialisés

et de mobilier usagé à des organismes à but non lucratif.



# **Des investissements** durables et responsables



# Critères d'évaluation des gestionnaires externes

Lors de la sélection et du suivi de chaque gestionnaire de placements externe, l'évaluation globale prend en compte le fait que l'entreprise soit signataire PRI (Principes d'investissements responsables) ou qu'elle respecte une politique en matière d'investissement responsable.

**L'investissement** responsable

est à l'ordre du jour de chacune des rencontres périodiques avec les gestionnaires de placements externes.

-49%

# L'empreinte carbone du portefeuille d'obligations

de sociétés des fonds généraux de SSQ Assurance est de 49% inférieure à l'indice de référence.



Développement de l'expertise interne dans l'analyse des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance permettant d'engager le dialogue directement avec les sociétés par rapport à ces différents enjeux.



# SSQ, Mutuelle de gestion

# États financiers consolidés

Au 31 décembre 2019

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de SSQ, Mutuelle de gestion

## **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de SSQ, Mutuelle de gestion (la «Mutuelle »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états consolidés des résultats, du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Mutuelle au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Mutuelle conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autre point - Information comparative

Les états financiers consolidés de la Mutuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers consolidés une opinion non modifiée en date du 27 février 2019.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Mutuelle ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Mutuelle.

# Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- · Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que cellesci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- · Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Mutuelle.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- · Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Mutuelle à cesser son exploitation.
- · Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- · Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Mutuelle pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./sr.1.

Québec, Québec Le 26 février 2020

#### ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)

	2019	2018
	\$	\$
PRODUITS		
Quote-part du résultat net de la Société associée (note 4)	29 438	27 350
Produits d'intérêts (note 5)	82	66
	29 520	27 416
CHARGES		
Intérêts	121	89
	121	89
RÉSULTAT NET	29 399	27 327
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX:		
Participations ne donnant pas le contrôle	12 454	11 588
Membres	16 945	15 739

#### ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)

	2019	2018
	\$	\$
RÉSULTAT NET	29 399	27 327
Quote-part des autres éléments du résultat global de la Société associée (note 4)		
Éléments susceptibles d'être reclassés au résultat net (inclus une charge d'impôts de (2 544\$), 2018 – 2 515\$)	6 981	(6 875)
Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net (inclus une charge d'impôts de 3 845\$, 2018 - (1 966\$))	(10 694)	5 399
	(3 713)	(1 476)
RÉSULTAT GLOBAL	25 686	25 851
RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX:		
Participations ne donnant pas le contrôle	10 882	10 964
Membres	14 804	14 887

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

#### ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre (en milliers de dollars)

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
Trésorerie (note 5)	101	103
Compte à recevoir de la Société associée (note 5)	26	94
Intérêts à recevoir (note 5)	_	11
Prêt sur billet (note 5)	_	900
Participation dans la Société associée (note 4)	331 348	305 623
TOTAL DE L'ACTIF	331 475	306 731
PASSIF		
Intérêts courus à payer (note 5)	_	11
Avances de la Société associée (note 5)	1 132	949
Hypothèque mobilière (note 5)	_	900
TOTAL DU PASSIF	1 132	1 860
CAPITAUX PROPRES		
Attribuables aux membres		
Résultats non distribués	190 470	173 525
Cumul des autres éléments du résultat global	(12 829)	(10 688)
	177 641	162 837
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	152 702	142 034
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	330 343	304 871
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	331 475	306 731

Événements postérieurs à la date de clôture (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration:

René Hamel

Zevi Damil

Timbe Valeice

Président du conseil d'administration

Vice-président du conseil d'administration

#### ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)

	2019	2018
	\$	\$
MEMBRES		
Résultats non distribués		
Solde au début de l'exercice	173 525	157 786
Résultat net	16 945	15 739
	190 470	173 525
Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde au début de l'exercice	(10 688)	(9 836)
Autres éléments du résultat global	(2 141)	(852)
	(12 829)	(10 688)
Total des capitaux propres attribuables aux membres à la fin de l'exercice	177 641	162 837
Participations ne donnant pas le contrôle		
Solde au début de l'exercice	142 034	131 152
Résultat net	12 454	11 588
Autres éléments du résultat global	(1 572)	(624)
Injections nettes de capital	(214)	(82)
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice	152 702	142 034
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	330 343	304 871

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

#### TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêts reçus	93	66
Intérêts payés (note 8)	(96)	(64)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(3)	2
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Encaissement du prêt sur billet	900	_
Flux de trésorerie lié à l'activité d'investissement	900	_
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avances de la Société associée	147	219
Injections nettes de capital 1	(146)	(220)
Remboursement de l'hypothèque mobilière	(900)	_
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(899)	(1)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(2)	1
TRÉSORERIE, début de l'exercice	103	102
TRÉSORERIE, fin de l'exercice	101	103

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Au 31 décembre 2019, un montant de 26\$ relatif aux remboursements de capital est inclus dans le compte à recevoir de la Société associée (2018 - 94\$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

1.	Statuts constitutifs et nature des activités	59
2.	Principales méthodes comptables	59
3.	Modifications de méthodes comptables	62
4.	Participation dans la Société associée	63
5.	Instruments financiers	64
6.	Gestion des risques liés aux instruments financiers	66
<b>7.</b>	Gestion du capital	67
8.	Transactions entre parties liées	67
9.	Intérêts détenus dans la Filiale	67
10.	Événements postérieurs à la date de clôture	68

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 1. Statuts constitutifs et nature des activités

SSQ, Mutuelle de gestion (la « Mutuelle ») a été constituée en vertu de la Loi concernant Les Services de Santé du Québec. La Mutuelle a pour principale activité de détenir une participation dans SSQ, Société d'assurance-vie inc. (la «Société associée »). Le siège social de la Mutuelle et celui de la Société associée sont situés au 2525, boulevard Laurier, Québec (Québec), Canada.

Les états financiers consolidés de la Mutuelle ont été approuvés par le conseil d'administration le 26 février 2020.

# 2. Principales méthodes comptables

#### Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS») en vigueur au 31 décembre 2019 telles que publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»). Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Mutuelle et ceux de SSQ, Société de participation mutualiste inc. (la «Filiale») détenue à 57,70 % (2018 – 57,60 %) dont l'établissement principal se situe à Québec (Québec), Canada. Cette dernière détient une participation dans la Société associée. Les états financiers consolidés de la Mutuelle sont présentés en dollars canadiens, ce qui correspond à sa devise fonctionnelle.

L'état consolidé de la situation financière de la Mutuelle n'est pas présenté selon la classification courante et non courante, mais est plutôt présenté de façon générale, par ordre de liquidité. Les actifs et les passifs dont leur réalisation et leur règlement sont prévus dans le cycle d'exploitation normal de la Mutuelle sont considérés comme étant courants. L'actif non courant correspond à la participation dans la Société associée présentée à la note 4 alors que la totalité du passif est considérée comme étant courante.

La part des actionnaires sans contrôle correspond à la part du résultat net et de l'actif net qui n'est pas détenue par la Mutuelle. Elle est identifiée séparément dans les états financiers consolidés de la Mutuelle et correspond à la part sans contrôle dans la Filiale.

#### Utilisation d'estimations et jugements de la direction

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui sont décrites dans les principales méthodes comptables et notes complémentaires qui suivent. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. La direction doit également poser certains jugements lors de l'établissement des états financiers consolidés.

#### Comptabilisation des produits

La quote-part du résultat net de la Société associée est comptabilisée lorsqu'elle est gagnée, c'est-à-dire lorsque la Société associée comptabilise dans ses propres livres ses produits et charges liés à ses activités.

Les produits d'intérêts sur le prêt sur billet sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Participation dans la Société associée

La Mutuelle comptabilise sa participation dans la Société associée selon la méthode de la mise en équivalence. Sa participation est de 28,91% (2018 - 28,91%). De cette participation, 16,68% (2018 - 16,65%) est attribuable aux membres.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Participation dans la Société associée (suite)

Une dépréciation sur cette participation doit être comptabilisée s'il existe une indication objective de perte de valeur par suite d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de cette participation. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Mutuelle détermine s'il existe une indication objective que cette participation a subi une perte de valeur. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur cette participation.

Un amendement à IFRS 4 « Contrats d'assurance », rendu public par l'IASB le 12 septembre 2016, prévoit certaines mesures afin de permettre aux entreprises, qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance, la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 jusqu'au 1er janvier 2021, ce qui correspond à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 «Contrats d'assurance» («IFRS 17»). En juin 2019, l'IASB a publié l'exposé-sondage «Modifications d'IFRS 17» proposant de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 au 1er janvier 2022, ce qui reporte également l'exemption de l'adoption d'IFRS 9 jusqu'à cette date. La Société associée, dans laquelle la Mutuelle détient une participation, est éligible au report, puisque le pourcentage de la valeur comptable totale des passifs liés à l'assurance par rapport à la valeur comptable totale de tous les passifs était supérieur à 90 % au moment de l'exemption temporaire au 31 décembre 2015. La Société associée prévoit se prévaloir du report jusqu'à la date maximale permise. L'amendement prévoit aussi certaines mesures afin de permettre aux investisseurs qui détiennent une participation dans une société associée pouvant se prévaloir du report, la possibilité d'éviter d'apporter des ajustements dans l'application de la méthode de la mise en équivalence pour rendre les méthodes comptables de la société associée conformes à celles de l'investisseur, tel qu'il serait requis par IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ». La Mutuelle est éligible à cette exemption temporaire et prévoit l'appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 9 pour la Société associée. La Société associée évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés. Pour les actifs financiers classés comme étant prêts et créances ou disponibles à la vente, un montant de 302 000 \$ au 31 décembre 2019 (2018 - 251 900 \$) ne satisfait pas au test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels selon IFRS 9. De plus, la Société associée prévoit utiliser l'exemption de risque de crédit faible dans le calcul des pertes de crédit attendues pour les obligations.

#### Instruments financiers – classement et comptabilisation

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier ou un passif financier. Lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers, la Mutuelle les inscrit à leur juste valeur. L'évaluation ultérieure des instruments financiers dépend de leur classement.

La Mutuelle suit un modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur le modèle économique que suit la Mutuelle pour la gestion de ses actifs et sur les caractéristiques des flux de trésorerie de ces actifs. Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt («URPI») est déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés, soit un objectif de perception de flux de trésorerie contractuels, de perception de flux de trésorerie contractuels et vente d'actifs financiers, soit une détention à des fins de transactions.

La Mutuelle détermine si un passif financier doit être classé au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction de ses caractéristiques et de l'intention de la direction lors de la comptabilisation initiale.

#### a) Prêt sur billet

#### Coût amorti

Le prêt sur billet à la Société associée est classé et comptabilisé au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur divulquée pour le prêt sur billet est établie en actualisant les flux monétaires prévus au taux couramment exigé par le marché pour ce type de créance et pour un terme dont la durée coïncide avec l'échéance maximale prévue du prêt sur billet.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers - classement et comptabilisation (suite)

#### b) Trésorerie

#### Coût amorti

La trésorerie est constituée des soldes des comptes bancaires maintenus auprès d'institutions financières. Elle est classée et comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En raison de son échéance court terme, la valeur comptable de la trésorerie représente sa juste valeur.

#### c) Hypothèque mobilière

#### Coût amorti

L'hypothèque mobilière est classée et évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur divulguée pour l'hypothèque mobilière est évaluée selon un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux de rendement d'un indice de référence ayant un profil de risque similaire à celui des actifs sous-jacents et un terme dont la durée coïncide avec l'échéance maximale prévue de l'hypothèque mobilière.

#### d) Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs et passifs financiers sont classés et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur juste valeur en raison de leurs caractéristiques ou de leur échéance à court terme.

Les autres actifs financiers contiennent le compte à recevoir de la Société associée et les intérêts à recevoir. Les autres passifs financiers incluent les intérêts courus à payer et les avances de la Société associée.

#### Instruments financiers - dépréciation

La Mutuelle est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues des flux de trésorerie provenant de ses actifs financiers classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur certains éléments hors bilan s'il y a lieu. La Mutuelle suit un modèle de dépréciation en trois stades afin de déterminer les pertes de crédit attendues:

- Stade 1: Pour les instruments financiers dont aucun problème de crédit n'a été identifié lors de la comptabilisation initiale ou dont le crédit ne s'est pas détérioré significativement depuis la comptabilisation initiale, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 prochains mois doit être comptabilisée.
- Stade 2: Pour les instruments financiers dont le crédit s'est détérioré significativement depuis la comptabilisation initiale, mais qu'aucune perte de crédit comme telle n'a eu lieu, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie doit être comptabilisée.
- Stade 3: Pour les instruments financiers dont des pertes de crédit sont subies, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie doit continuer à être comptabilisée. Les instruments financiers dont des pertes de crédit sont subies correspondent à ceux se retrouvant en défaut de paiement, en considérant autant les facteurs quantitatifs que qualitatifs.

Pour classer les instruments financiers entre les divers stades mentionnés ci-haut, une comparaison de la variation du risque de crédit de l'instrument entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale est réalisée, en plus d'analyser les risques de défaut.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers - dépréciation (suite)

La provision pour pertes de crédit attendues requiert l'exercice de jugements de la part de la direction. Elle est déterminée en actualisant la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus et les flux de trésorerie que la Mutuelle s'attend réellement à recevoir. Pour ce faire, la Mutuelle prend en compte les informations provenant des événements passés ainsi que des circonstances actuelles et futures.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la provision pour pertes de crédit attendues est négligeable sur les actifs financiers détenus par la Mutuelle.

## 3. Modifications de méthodes comptables

#### Nouvelle norme comptable appliquée

#### Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

En octobre 2017, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ». Cet amendement précise la situation lorsqu'une société détient une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et également des intérêts à long terme qui seraient considérés comme des investissements nets à long terme. De façon plus particulière, cet amendement traite des quotes-parts de pertes qui doivent être absorbées par les intérêts à long terme. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Les modifications de cette norme n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Mutuelle.

#### Nouvelles normes comptables futures

#### Regroupements d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 3 «Regroupements d'entreprises» intitulé Définition d'entreprise. Cet amendement apporte des précisions sur la définition d'une entreprise pour déterminer si une transaction représente un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs. Les dispositions de cette norme s'appliqueront aux transactions dont la date d'acquisition est le ou après le 1° janvier 2020. Une application anticipée est autorisée. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

#### Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié une révision majeure du Cadre conceptuel de l'information financière. Ce cadre conceptuel aide les entités à développer leurs méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une situation particulière. Un nouveau chapitre a été publié sur l'évaluation. Des indications sur la présentation de la performance financière et des définitions améliorées d'un actif et d'un passif y sont également présentées. Les dispositions s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020. Une application anticipée est autorisée. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

#### Présentation des états financiers et Méthodes comptables, changement d'estimations comptables et erreurs

En octobre 2018, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS1 « Présentation des états financiers » et IAS8 « Méthodes comptables, changement d'estimations comptables et erreurs ». L'amendement apporte des précisions sur la définition de la matérialité dans IAS 1, sur les explications en lien avec cette définition et aligne les définitions utilisées dans les différentes normes IFRS. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020. Une application anticipée est autorisée. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

# 4. Participation dans la Société associée

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	305 623	279 749
Quote-part du résultat net	29 438	27 350
Quote-part des autres éléments du résultat global	(3 713)	(1 476)
Solde à la fin de l'exercice	331 348	305 623

Le tableau suivant présente des informations financières résumées de la Société associée:

	2019	2018
	\$	\$
État consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	340 000	248 600
Total de l'actif	13 419 600	12 307 900
Total du passif <sup>1</sup>	12 358 800	11 333 700
Total des capitaux propres	1 060 800	974 200
État consolidé des résultats		
Produits d'intérêts	138 700	128 300
Total des produits	2 524 300	2 181 900
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des immeubles de placement	35 500	33 400
Charges d'intérêts	9 800	10 500
Charge d'impôts sur le résultat	33 100	29 600
Résultat net	101 800	94 600
État consolidé du résultat global		
Autres éléments du résultat global	(12 800)	(5 100)
Résultat global	89 000	89 500

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Inclus un montant de passif financier de 544 200 \$ (2018 – 515 400 \$).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 5. Instruments financiers

#### a) Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers

		2019		2018
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Trésorerie, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,78% (2018 – 1,72%)	101	101	103	103
Compte à recevoir de la Société associée	26	26	94	94
Intérêts à recevoir	_	_	11	11
Prêt sur billet à 7,09 %, encaissé en novembre 2019 ¹	_	_	900	918
	127	127	1 108	1 126
Passifs financiers				
Intérêts courus à payer	_	_	11	11
Avance de la Société associée à 3,08 % (2018 - 3,08 %), sans modalités de remboursement	247	247	240	240
Avances de la Société associée au taux préférentiel, sans modalités de remboursement	885	885	709	709
Hypothèque mobilière à 7,09 %, remboursée en novembre 2019 ¹	_	_	900	918
	1 132	1 132	1 860	1 878

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'hypothèque mobilière était garantie par le prêt sur billet.

Les instruments financiers dont la juste valeur est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations et comprend trois niveaux:

- Niveau 1 Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 Évaluation à partir de données observables sur les marchés pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;
- Niveau 3 Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

# 5. Instruments financiers (suite)

#### a) Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers (suite)

Le tableau suivant au 31 décembre 2018 présente le classement des actifs et passifs dont la juste valeur est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur:

				2018
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêt sur billet à 7,09 %, encaissé en novembre 2019		_	918	918
	_	_	918	918
Passifs financiers				
Hypothèque mobilière à 7,09 %, remboursée en novembre 2019	_	_	918	918
	_	_	918	918

Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucun instrument financier n'est comptabilisé à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière.

#### b) Produits d'intérêts

	2019	2018
	\$	\$
Prêt sur billet	79	64
Trésorerie	3	2
	82	66

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 6. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Mutuelle s'est dotée de politiques et de procédés de contrôle visant à gérer les risques liés aux instruments financiers. Une politique de placement est approuvée par le conseil d'administration et son objectif est d'encadrer la prise de décision en matière de placement. Les procédés découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

Les risques liés aux instruments financiers de la Mutuelle sont le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour la Mutuelle si un débiteur ne respecte pas ses engagements. La Mutuelle est exposée au risque de crédit, principalement à l'égard du prêt sur billet et du compte à recevoir, lesquels sont classés au stade 1 des niveaux de dépréciation. Ce risque est atténué du fait que ce prêt et ce compte à recevoir sont émis à la Société associée.

La Mutuelle est exposée au risque de taux d'intérêt à l'égard des avances de la Société associée comportant des taux d'intérêt variables. Conséquemment, elle encourt un risque d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel.

Le risque de liquidité correspond au risque que la Mutuelle éprouve des difficultés à honorer les flux de trésorerie découlant de ses passifs financiers. La Mutuelle gère le risque de liquidité au moyen de l'appariement des flux de trésorerie provenant du prêt sur billet avec ceux requis pour honorer les engagements découlant de l'hypothèque mobilière.

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles des flux monétaires des passifs financiers de la Mutuelle:

				2019
	Payables à vue	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Avances de la Société associée	1 132			1 132
				2018
	Payables à vue	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Intérêts courus à payer	11	_	_	11
Avances de la Société associée	949	_	_	949
Hypothèque mobilière		900	_	900
	960	900	_	1 860

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

# 7. Gestion du capital

En matière de gestion du capital, l'objectif de la Mutuelle est de préserver ses actifs. La Mutuelle définit le capital comme étant l'hypothèque mobilière et les capitaux propres attribuables aux membres. La Mutuelle atteint son objectif par une gestion prudente du capital dégagé par la croissance interne, et en optimisant l'utilisation de capitaux à faible coût.

#### Composition du capital

	2019	2018
	\$	\$
Hypothèque mobilière	_	900
Capitaux propres attribuables aux membres	177 641	162 837
	177 641	163 737

# 8. Transactions entre parties liées

Dans le cours de ses activités, la Mutuelle effectue des transactions avec la Société associée. Toutes ces transactions sont conclues à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle a comptabilisé des intérêts de 79 \$ (2018 – 64\$) de sa Société associée. Au 31 décembre 2019, un solde de 0 \$ (2018 - 11\$) est inclus dans les intérêts à recevoir. Ce montant n'était pas garanti et a été réglé en espèces.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle a capitalisé à l'avance de la Société associée des intérêts de 36 \$ (2018 – 25 \$), ce qui constitue une opération non monétaire.

La Société associée offre à certains de ses employés de participer à un fonds d'investissement. Ce fonds d'investissement détient une participation ne donnant pas le contrôle dans la Filiale.

### 9. Intérêts détenus dans la Filiale

Le tableau suivant présente l'impact de la consolidation de la Filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative:

État de la situation financière Total de l'actif Total du passif	2019 \$ 331 447 247	2018 \$ 306 636 1 151			
			État des résultats		
			Produits	29 520	27 416
			Résultat net	29 428	27 345
			État du résultat global		
Autres éléments du résultat global	(3 713)	(1 476)			
Résultat global	25 715	25 869			

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

# 10. Événements postérieurs à la date de clôture

#### **Restructuration corporative**

Le 12 septembre 2019, le conseil d'administration de la Société associée a approuvé la phase 2 de la restructuration corporative visant essentiellement à simplifier sa structure et ainsi favoriser les synergies entre ses lignes d'affaires.

Le ler janvier 2020, un actionnaire minoritaire de la Filiale a transféré l'entièreté de ses actions participantes catégorie B dans la Société associée en faveur de la Filiale en contrepartie d'actions participantes catégorie B additionnelles de la Filiale. À la suite de ce transfert, cet actionnaire détient la majorité des actions ainsi que le contrôle sur la Filiale alors que Mutuelle SSQ conserve 16,48 % (2019 – 57,70 %) des actions dans la Filiale. Compte tenu de ce changement de contrôle, les états financiers de Mutuelle SSQ ne seront dorénavant plus des états financiers consolidés à partir du 1er janvier 2020. Cependant, cette transaction a été effectuée de façon à maintenir le pourcentage de détention initiale directe et indirecte des actionnaires dans la Société associée.

#### Regroupement d'entreprises

Le 28 janvier 2020, la Société associée a conclu une entente de regroupement avec La Capitale Assurances et services financiers. La clôture de cette entente est prévue au deuxième trimestre 2020. En date de la publication des états financiers consolidés, ce regroupement est toujours sujet à l'approbation des autorités réglementaires, des assemblées mutualistes, du Bureau de la concurrence du Canada ainsi qu'aux modifications aux lois privées qui constituent les deux mutuelles.



# SSQ, Société d'assurance-vie inc.

# États financiers consolidés

Au 31 décembre 2019

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de SSQ, Société d'assurance-vie inc.

## **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de SSQ, Société d'assurance-vie inc. (la «Société»), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états consolidés des résultats, du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les «états financiers»).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

# Autre point - Information comparative

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers consolidés une opinion non modifiée en date du 27 février 2019.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

# Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- · Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que cellesci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- · Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- · Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- · Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- · Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Québec, Québec Le 26 février 2020

# Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en millions de dollars)

	2019	2018
	\$	\$
PRODUITS		
Primes brutes (note 21)	2 571,8	2 483,1
Primes cédées en réassurance	(503,9)	(453,5)
Primes nettes	2 067,9	2 029,6
Variation des primes non acquises (note 13)	(33,1)	(17,5)
Produits de placements (note 4)	394,0	76,1
Produits des immeubles (note 26)	22,4	20,3
Honoraires d'administration et autres produits	73,1	73,4
	2 524,3	2 181,9
PRESTATIONS ET CHARGES		
Assurances et rentes		
Prestations brutes	1 849,6	1 756,4
Prestations récupérées en réassurance	(413,2)	(368,3)
Variation de la réserve actuarielle des contrats d'assurance de personnes	591,3	152,6
Variation de la réserve actuarielle de l'actif de réassurance	(278,9)	(114,3)
Intérêts sur montants laissés en dépôt	8,5	3,5
	1 757,3	1 429,9
Frais de vente et d'administration (notes 20, 21 et 23)	365,1	352,0
Frais de placements des fonds généraux	12,2	12,0
Dépenses des immeubles (note 21)	17,7	17,0
Commissions et honoraires de vente	156,5	162,0
Taxes sur primes	79,4	75,7
	2 388,2	2 048,6
RÉSULTAT AVANT RISTOURNES AUX ASSURÉS ET IMPÔTS	136,1	133,3
Ristournes aux assurés	1,2	9,1
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	134,9	124,2
Impôts sur le résultat (note 19)	33,1	29,6
RÉSULTAT NET	101,8	94,6

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

### ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en millions de dollars)

	2019	2018
	\$	\$
RÉSULTAT NET	101,8	94,6
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Éléments susceptibles d'être reclassés au résultat net		
Gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	48,7	(29,6)
Charge d'impôts (note 19)	(13,0)	7,9
Reclassement au résultat net des gains à la cession	(15,8)	(2,9)
Charge d'impôts (note 19)	4,2	0,8
	24,1	(23,8)
Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net		
Gains (pertes) actuariels découlant des régimes d'avantages sociaux à la retraite		
et incidence du plafonnement de l'actif (note 20)	(50,2)	25,5
Charge d'impôts (note 19)	13,3	(6,8)
	(36,9)	18,7
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(12,8)	(5,1)
RÉSULTAT GLOBAL	89,0	89,5

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

### ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre (en millions de dollars)

	2019	2018
ACTIF	\$	\$
Placements (note 4)	5 179,6	4 673,8
Primes à recevoir	292,9	284,7
Actif au titre de la réassurance cédée (notes 12 et 13)	2 165,2	1 888,5
Immeubles en développement	13,5	16,8
Impôts à recevoir	_	14,8
Autres actifs (note 8)	142,4	156,8
Immeubles de placement (note 9)	63,7	51,9
Immobilisations corporelles (note 10)	195,1	178,2
Immobilisations incorporelles (note 11)	132,1	127,7
Goodwill (note 11)	14,1	14,1
Actifs d'impôts différés (note 19)	49,8	33,1
Total de l'actif des fonds généraux	8 248,4	7 440,4
Placements liés aux fonds distincts (note 24)	5 171,2	4 867,5
TOTAL DE L'ACTIF	13 419,6	12 307,9
PASSIF		
Contrats d'assurance de personnes (note 12)	6 101,2	5 536,0
Contrats d'assurance de dommages (note 13)	313,0	275,7
Créditeurs	148,1	148,9
Impôts à payer	11,7	_
Dettes subordonnées (note 15)	156,1	157,0
Autres passifs (note 16)	421,7	308,7
Passifs d'impôts différés (note 19)	35,8	39,9
Total du passif des fonds généraux	7 187,6	6 466,2
Contrats d'assurance des fonds distincts (note 24)	1 838,3	1 751,2
Contrats d'investissement des fonds distincts (note 24)	3 332,9	3 116,3
TOTAL DU PASSIF	12 358,8	11 333,7
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 17)	343,2	343,2
Résultats non distribués	780,7	681,3
Cumul des autres éléments du résultat global	(63,1)	(50,3)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 060,8	974,2
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	13 419,6	12 307,9

Éventualités et engagements (note 25)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 27)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration:

René Hamel Président du conseil Jean-François Chalifoux Président-directeur général

### ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en millions de dollars)

	2019	2018
	\$	\$
Capital social au début et à la fin de l'exercice	343,2	343,2
Résultats non distribués		
Solde au début de l'exercice	681,3	586,7
Adoption IFRS 16 (note 3)	(2,4)	_
Résultat net	101,8	94,6
Solde à la fin de l'exercice	780,7	681,3
Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde au début de l'exercice	(50,3)	(45,2)
Autres éléments du résultat global	(12,8)	(5,1)
Solde à la fin de l'exercice	(63,1)	(50,3)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 060,8	974,2

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

### TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en millions de dollars)

	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	\$	\$
Résultat avant impôts	134,9	124,2
Impôts (payés) recouvrés sur le résultat	(24,2)	(65,7)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Pertes (gains) réalisés sur placements et variation de juste valeur	(231,2)	70,1
Perte de valeur sur les immeubles en développement	_	1,9
Radiation d'immobilisations incorporelles	_	0,5
Amortissement des escomptes et des primes sur obligations	(21,9)	(21,5)
Amortissement des immeubles de placement	1,0	1,0
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	34,5	32,4
Contrats d'assurance de personnes	565,2	101,9
Autres éléments inclus dans le résultat	(9,4)	(5,7)
	448,9	239,1
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif liés aux activités d'exploitation	(184,6)	21,2
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	264,3	260,3
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 675,9)	(1 555,2)
Ventes, échéances et remboursements liés aux placements	1 558,1	1 315,1
Acquisition d'immeubles de placement		(5,9)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(39,8)	(28,0)
Ventes d'immobilisations incorporelles	_	0,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(170,4)	(273,9)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'obligations locatives	(1,6)	_
Émission de débentures subordonnées	_	80,0
Remboursement de débentures subordonnées	(0,9)	(30,0)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2,5)	50,0
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	91,4	36,4
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	248,6	212,2
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	340,0	248,6
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants (note 4):		
Encaisse	336,3	238,9
Équivalents de trésorerie	3,7	9,7
	340,0	248,6
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	84,5	78,6
Dividendes et revenus de distribution reçus	21,8	15,6

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation incluent des intérêts versés sur les dettes subordonnées pour un montant de 9,0 \$ (2018 – 10,5 \$) et sur les obligations locatives de 0,8 \$.

Au 31 décembre 2019, des immeubles de placement d'un montant de 0,1\$ (2018 – 0,1\$) ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles d'un montant de 0,4\$ (2018 – 2,1\$) sont inclus dans les créditeurs. Dans le cadre de l'adoption d'IFRS 16, des acquisitions d'immobilisations corporelles totalisant 17,1\$ ainsi que l'émission de 20,2\$ d'obligations locatives ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2019. Finalement, des immobilisations incorporelles d'un montant de 0,6\$ ont été financées par d'autres passifs (2018 – 0,7\$).

Au cours de l'exercice 2018, la Société a remboursé 50\$ d'une dette subordonnée par l'entremise du fonds de placements (40,8\$) et des débiteurs (9,2\$).

# Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

1.	Statuts constitutifs et nature des activités	78
2.	Principales méthodes comptables	78
3.	Modifications de méthodes comptables	92
4.	Placements	96
5.	Juste valeur des actifs et passifs	101
6.	Gestion des risques liés aux instruments financiers	104
<b>7.</b>	Compensation et garanties détenues et cédées	109
8.	<b>Autres actifs</b>	110
9.	Immeubles de placement	110
10.	Immobilisations corporelles	111
11.	Immobilisations incorporelles et goodwill	112
12.	Contrats d'assurance de personnes	114
13.	Contrats d'assurance de dommages	120
14.	Crédits bancaires	124
15.	Dettes subordonnées	125
16.	<b>Autres passifs</b>	125
17.	Capital social	126
18.	Gestion du capital	127
19.	Impôts sur le résultat	128
20.	Avantages sociaux à la retraite	129
21.	Éléments de l'état consolidé des résultats	131
22.	Transactions entre parties liées	132
23.	Rémunération des principaux dirigeants	132
24.	Fonds distincts	132
25.	Éventualités et engagements	135
26.	Contrats de location	136
27.	Événements postérieurs à la date de clôture	136

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 1. Statuts constitutifs et nature des activités

SSQ, Société d'assurance-vie inc., détenue majoritairement par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, a été constituée en vertu d'une loi à caractère privé et est régie par la Loi sur les assurances. SSQ, Société d'assurance-vie inc. et ses filiales (la «Société») offrent une large gamme de services financiers dont la protection financière en cas de décès, d'invalidité, de maladie ou lors de la retraite par l'entremise d'une variété de produits collectifs et individuels d'assurance, d'épargne retraite et de placements. La Société œuvre également dans les secteurs des assurances de dommages et de la gestion immobilière. Le siège social de la Société est situé au 2525, boulevard Laurier, Québec (Québec), Canada.

Les états financiers consolidés de la Société ont été approuvés par le conseil d'administration le 26 février 2020.

### 2. Principales méthodes comptables

#### Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS») en vigueur au 31 décembre 2019, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»). Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales. Le tableau suivant présente les filiales détenues par la Société:

	Participation %	Lieu d'établissement principal
SSQ, Société d'assurance inc.	100	Québec (Québec), Canada
SSQ, Société immobilière inc.	100	Québec (Québec), Canada
9338-2083 Québec inc.	100	Québec (Québec), Canada

Conformément à la pratique de l'industrie pour les sociétés d'assurance, l'état consolidé de la situation financière de la Société n'est pas présenté selon la classification courante et non courante, mais est plutôt présenté de façon générale, par ordre de liquidité. Les actifs et les passifs dont leur réalisation et leur règlement sont prévus dans le cycle d'exploitation normal de la Société sont considérés comme étant courants. Les autres actifs et passifs, considérés comme étant non courants, comprennent les immeubles en développement, les immeubles de placement, les immobilisations corporelles et incorporelles, le goodwill, les actifs d'impôts différés, les dettes subordonnées, les passifs d'impôts différés ainsi que les parties non courantes des placements, des primes à recevoir, des passifs financiers, de l'actif au titre de la réassurance cédée et du passif relatif aux contrats d'assurance présentées aux notes 4, 6, 12 et 13.

### Utilisation d'estimations et jugements de la direction

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui sont décrites dans les principales méthodes comptables et les notes complémentaires qui suivent. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Les estimations les plus importantes consistent à déterminer:

- le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes et de dommages ainsi que l'actif au titre de la réassurance cédée;
- · les justes valeurs des instruments financiers des fonds généraux et des fonds distincts ainsi que du passif relatif aux contrats d'assurance et d'investissement des fonds distincts;
- · les hypothèses utilisées lors de la détermination des provisions, des impôts sur le résultat ainsi que de la dévaluation des instruments financiers et des actifs non financiers;
- l'actif et le passif relatifs aux avantages sociaux à la retraite.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Utilisation d'estimations et jugements de la direction (suite)

La direction a fait appel à son jugement pour l'évaluation du contrôle aux fins de consolidation, pour la classification des contrats d'assurance et d'investissement ainsi que des instruments financiers. De plus, le jugement de la direction est requis relativement à la comptabilisation des immeubles de placement, des immobilisations corporelles et incorporelles, du goodwill ainsi que des obligations locatives présentées dans les autres passifs.

### Devises étrangères

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, ce qui correspond à la devise fonctionnelle de la Société. Les unités de fonds, les obligations et la trésorerie libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés aux résultats, à l'exception des instruments financiers classés disponibles à la vente exclus de la couverture de la juste valeur. Ces gains et ces pertes de change non réalisés sont plutôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

#### Contrats d'assurance, contrats d'investissement et contrats de services – classification

La Société émet des contrats qui transfèrent un risque d'assurance ou un risque financier ou les deux. Les contrats d'assurance sont les contrats qui comportent un risque d'assurance significatif. Un risque d'assurance significatif existe lorsque la Société accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires des contrats si un événement futur incertain spécifié affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Les contrats d'investissement sont les contrats qui comportent un risque financier sans risque d'assurance significatif. Les contrats de services sont des contrats qui ne comportent aucun risque d'assurance significatif et aucun risque financier et pour lesquels la Société offre des services administratifs seulement.

### Contrats d'assurance de personnes et des fonds distincts

### Comptabilisation des produits et des charges liées

Les primes d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles. Dès que les primes sont comptabilisées, le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes est établi de façon à ce que les charges correspondant à ces produits soient comptabilisées. Les réclamations sont comptabilisées lorsqu'un avis d'un événement donnant droit à une compensation est reçu. De plus, les commissions et les taxes sur primes sont comptabilisées selon la même base que les primes d'assurance.

La Société perçoit des produits de commissions sur les contrats individuels cédés en réassurance. Les commissions sont enregistrées au moment de la cession en réassurance et sont portées uniformément à l'état consolidé des résultats sur la durée des contrats cédés correspondants. Les commissions en réassurance non gagnées correspondent à la tranche des commissions pour la période non encore échue des contrats correspondants, calculées au prorata du nombre de jours restants. La part attribuable aux périodes subséquentes est reportée au passif relatif aux contrats d'assurance de personnes.

### Passif relatif aux contrats d'assurance de personnes

La réserve actuarielle, la provision pour réclamations, la provision pour ristournes et les montants laissés en dépôt sont établis par l'actuaire conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et correspondent au montant requis pour couvrir les engagements en vertu des contrats d'assurance en vigueur. La réserve actuarielle est calculée selon la méthode canadienne axée sur le bilan, une méthode actuarielle reconnue et définie par l'Institut canadien des actuaires. Cette méthode requiert l'usage d'hypothèses fondées sur la meilleure estimation de l'expérience future, basée sur l'expérience propre de la Société et de l'industrie, et comprend des montants additionnels au titre d'écarts défavorables possibles par rapport aux hypothèses posées à l'égard des différents facteurs considérés.

Certains contrats d'assurance peuvent contenir des instruments dérivés incorporés. Ceux-ci répondent eux-mêmes à la définition de contrats d'assurance ou correspondent à des options de rachat pour un montant défini et ils ne sont donc pas évalués séparément du contrat hôte.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Contrats d'assurance de personnes et des fonds distincts (suite)

### Contrats d'assurance des fonds distincts

Le passif des contrats d'assurance des fonds distincts comprend la portion dépôt de ces contrats, comptabilisé de la même façon que celui des contrats d'investissement. La portion garantie, comptabilisée à même le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes, est établie par l'actuaire conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et correspond au montant requis pour couvrir les engagements en vertu des contrats d'assurance en vigueur. Le passif des contrats d'assurance des fonds distincts est calculé selon la méthode canadienne axée sur le bilan et comprend des montants additionnels au titre d'écarts défavorables possibles par rapport aux hypothèses posées à l'égard des différents facteurs considérés.

Les primes d'assurance des fonds distincts, relatives à la composante assurance du contrat, sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles.

#### Test de suffisance du passif

À chaque date de fin d'exercice, un test de suffisance du passif est réalisé pour s'assurer du caractère suffisant du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes, net des coûts d'acquisition différés. La notion de suffisance du passif étant partie intégrante de la méthode canadienne axée sur le bilan, toute insuffisance de provision est immédiatement comptabilisée aux résultats afin d'en assurer le respect.

### Contrats d'assurance de dommages

### Comptabilisation des produits et des charges liées

Les primes des contrats d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles, au prorata de la durée des polices. Les primes non acquises représentent la partie des primes souscrites qui a trait à la durée non expirée des polices en cours, calculées selon la méthode dite d'expiration journalière. Pour certains produits, les primes non acquises sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution des risques qui y sont rattachés. De plus, les commissions et les taxes sur primes sont comptabilisées selon la même base que les primes d'assurance de dommages.

### Sinistres en voie de règlement

Les sinistres en voie de règlement sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres. Le montant des sinistres en voie de règlement est établi conformément à la pratique reconnue et définie par l'Institut canadien des actuaires. Il est présenté sur une base actualisée et fondé sur l'expérience de la Société et de l'industrie. Les réclamations sont comptabilisées lorsqu'un avis d'événement donnant droit à une compensation est reçu.

#### Test de suffisance du passif des sinistres

L'analyse de la suffisance du passif des sinistres est effectuée à chaque date de fin d'exercice et revue au besoin, si un événement pouvant influer sur le résultat survient. Pour ce faire, les matérialisations passées des sinistres par lignes d'affaires sont analysées afin de projeter celles attendues au moment de l'évaluation. Des hypothèses quant aux rythmes de paiements des passifs sont nécessaires afin d'évaluer les obligations sur une base actualisée. Finalement, des marges pour écarts défavorables de taux d'intérêt, de matérialisation et de réassurance sont ajoutées afin de considérer les incertitudes liées aux hypothèses.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Contrats d'assurance de dommages (suite)

### Test de suffisance du passif des primes

La suffisance du passif des primes est évaluée à chaque date de fin d'exercice. Les primes non acquises sont diminuées des frais d'acquisition différés, de la prime de réassurance, des sinistres et frais de règlement anticipés entre la date d'évaluation et l'expiration des contrats et des frais de maintien prévus pour administrer ces contrats. De plus, l'impact de la valeur temporelle de l'argent est considéré. Finalement, des marges pour écarts défavorables de taux d'intérêt, de matérialisation et de réassurance sont ajoutées afin de considérer les incertitudes liées aux hypothèses.

#### Actif au titre de la réassurance cédée

Dans le cours normal de ses opérations, la Société utilise la réassurance pour gérer son niveau d'exposition au risque. Le transfert du risque et de la prime correspondante se fait auprès de réassureurs dûment enregistrés et assujettis aux mêmes organismes de réglementation que la Société. L'actif au titre de la réassurance cédée est évalué de façon similaire au passif relatif aux contrats d'assurance de personnes et de dommages et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance. Il représente les montants dus à la Société portant sur le passif des contrats cédés. La cession d'un risque ne libère pas la Société du respect intégral des engagements souscrits auprès de ses assurés. Cet actif fait l'objet d'un test de dépréciation et, s'il s'est déprécié, sa valeur comptable est réduite et la perte de valeur est comptabilisée aux résultats.

### Contrats d'investissement

### Comptabilisation des produits

Les contrats d'investissement entrent dans le périmètre de la norme IAS 39 «Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation ». La comptabilité de dépôt s'applique à ces contrats, ce qui implique que les primes perçues ainsi que les prestations versées au titre de ces contrats sont enregistrées comme des dépôts et des retraits, sans transiter aux résultats. Les produits de ces contrats sont constitués des honoraires liés à l'émission, la gestion d'actifs, l'administration et le rachat de ces contrats et sont comptabilisés dans les honoraires d'administration et autres produits.

#### Passif lié aux contrats d'investissement

Tous les contrats d'investissement sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La variation de leur valeur aux résultats est contrebalancée par la variation de la valeur des placements liés aux fonds généraux et aux fonds distincts qui sont gérés sur la base de la juste valeur.

### Comptabilisation des produits des immeubles

Les produits des immeubles sont comptabilisés aux résultats linéairement selon le terme du bail.

### Comptabilisation des honoraires d'administration et autres produits

Les honoraires tirés de la gestion des fonds distincts et de la gestion des contrats de services administratifs sont comptabilisés dans les honoraires d'administration et autres produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont principalement composés de gains sur disposition d'immobilisations corporelles et sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers – classement et comptabilisation

Lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers, la Société les inscrit à leur juste valeur. L'évaluation ultérieure des instruments financiers dépend de leur classement. La Société classe les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes: à la juste valeur par le biais du résultat net, détenus jusqu'à l'échéance, disponibles à la vente ainsi que prêts et créances. La catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société classe les passifs financiers dans l'une des catégories suivantes: à la juste valeur par le biais du résultat net et autres passifs financiers au coût amorti.

Les instruments financiers sont classés en fonction de la nature et de l'utilisation par la Société de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale.

### a) Unités de fonds et obligations

### Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les unités de fonds et les obligations soutenant le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, car la variation de leur juste valeur aux résultats est contrebalancée par la variation du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes.

#### Disponibles à la vente

Les unités de fonds et les obligations, à l'exception de celles soutenant le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes, sont classées comme disponibles à la vente. Les achats et les cessions d'unités de fonds et d'obligations sont comptabilisés à la date de la transaction. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces unités de fonds et obligations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. À leur cession ou à la constatation d'une perte de valeur, le gain ou la perte est reclassé du cumul des autres éléments du résultat global et inscrit aux résultats. Une reprise de perte de valeur est possible et est comptabilisée aux résultats lorsqu'il existe une indication objective d'un recouvrement.

#### b) Prêts

### Prêts et créances

Les prêts sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif réduit de la provision pour prêts douteux. La provision pour prêts douteux est établie par analyse individuelle des prêts à partir de la valeur de réalisation estimative mesurée par l'actualisation des flux monétaires prévus.

Les commissions versées lors de l'émission des nouveaux prêts sont comptabilisées avec les prêts et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### c) Unités de fonds et actions

### Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les unités de fonds et les actions soutenant le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, car la variation de leur juste valeur aux résultats est contrebalancée par la variation du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Instruments financiers - classement et comptabilisation (suite)

### c) Unités de fonds et actions (suite)

#### Disponibles à la vente

Les unités de fonds et les actions, à l'exception de celles soutenant le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes, sont classées comme disponibles à la vente. Les achats et les cessions d'unités de fonds et d'actions sont comptabilisés à la date de la transaction. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces unités de fonds et actions sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. S'il y a lieu, les coûts de transaction engagés à l'achat sont capitalisés à leur coût. À leur cession ou à la constatation d'une perte de valeur, le gain ou la perte est reclassé du cumul des autres éléments du résultat global et inscrit aux résultats. Aucune reprise de perte de valeur n'est permise.

### d) Fonds de placements

#### Détenu à des fins de transaction

Le fonds de placements est détenu à des fins de transaction et regroupe des titres de participation canadiens acquis avec le produit de l'émission de certaines débentures. Conformément aux contrats de ces débentures, l'excédent de la juste valeur de ces titres sur le nominal des débentures est comptabilisé au passif de la Société. Lorsque la juste valeur des titres est inférieure au nominal des débentures, la Société comptabilise un compte à recevoir sur insuffisance de valeur correspondant à la différence.

### e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes des comptes bancaires et de titres de marché monétaire maintenus auprès d'institutions financières.

### Détenus à des fins de transaction

Les titres de marché monétaire sont détenus à des fins de transaction. Ceux-ci comprennent des titres de marché monétaire qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie et qui ne sont exposés à aucune fluctuation de valeur importante ou dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

### Prêts et créances

Les comptes bancaires sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### f) Dépôts portant intérêt

### Détenus à des fins de transaction

Les dépôts portant intérêt correspondent à des titres de marché monétaire qui ne sont pas facilement convertibles en montants connus de trésorerie ou dont l'échéance est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers - classement et comptabilisation (suite)

### g) Instruments financiers dérivés

#### Détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés incluent des contrats à terme sur devises, des contrats sur indice boursier à règlement quotidien, des contrats à terme sur obligations ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises. Les contrats à terme standardisés, qui sont des contrats négociés sur un marché organisé, représentent un engagement ferme d'acheter ou de vendre un instrument financier à une date prédéterminée. Les swaps sont des contrats dans lesquels la Société et un tiers s'engagent à se verser des flux financiers calculés sur un montant notionnel, pendant une durée et suivant une fréquence déterminée.

Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre de placement et les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés dans les autres passifs.

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour soutenir une partie du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes. Les gains et les pertes sur ces contrats sont comptabilisés aux résultats dans les produits de placements.

La Société utilise également les contrats à terme sur devises dans le cadre de sa stratégie de gestion du risque de change. Ces instruments financiers couvrent la juste valeur des unités de fonds d'actions américaines et leur efficacité fait l'objet d'une évaluation mensuelle. Les gains et les pertes de change sur les contrats à terme ainsi que les variations de juste valeur liées au cours de la devise des actifs couverts sont comptabilisés aux résultats dans les produits de placements.

### h) Autres placements

Les autres placements comprennent le placement dans une entreprise associée, les placements dans des partenariats en coentreprise ainsi que les placements dans des sociétés en commandite. Le placement dans une entreprise associée est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, car la Société exerce une influence notable sur cette entreprise. L'influence notable est définie comme étant le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles d'une entité sans exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société comptabilise sa quote-part de l'actif net et sa quote-part des résultats de l'entreprise détenue en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et des événements similaires.

La Société comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence les partenariats sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint et a des droits sur l'actif net. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'une entente contractuelle et n'existe que lorsque des décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. Les placements dans des sociétés en commandite sans contrôle sont classés comme disponibles à la vente.

### i) Dettes subordonnées

### Autres passifs financiers au coût amorti

Les dettes subordonnées sont classées comme autres passifs financiers au coût amorti et elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts sont reconnues à l'état consolidé des résultats et présentées dans les frais de vente et d'administration.

La juste valeur divulquée pour les dettes subordonnées est établie en actualisant les flux monétaires prévus au taux de rendement d'un indice de référence ayant un profil de risque similaire à celui des actifs sous-jacents et pour un terme dont la durée coïncide avec l'échéance maximale prévue des dettes subordonnées.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Instruments financiers - classement et comptabilisation (suite)

### j) Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti et sont classés respectivement comme prêts et créances et comme autres passifs financiers au coût amorti. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur juste valeur en raison de leurs caractéristiques ou de leur échéance à court terme.

Les autres actifs financiers contiennent les autres débiteurs et les produits de placements échus et courus mentionnés à la note 8. Les autres passifs financiers incluent les créditeurs ainsi que les engagements en vertu de conventions de rachat indiqués à la note 16.

### Instruments financiers - dépréciation

Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective de perte de valeur par suite d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine s'il existe une indication objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers, autres que ceux classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ont subi une perte de valeur. Ces actifs financiers sont soit dépréciés selon un modèle de dépréciation propre aux titres de créances, aux titres de capitaux propres, ou aux prêts et créances.

Le modèle de dépréciation approprié est déterminé en se fondant sur les caractéristiques de chaque instrument, la capacité de l'émetteur de verser des dividendes ou des intérêts et l'intention de la Société de détenir les actifs financiers à long terme ou de les vendre.

### Modèle de dépréciation des titres de créances

Le modèle de dépréciation des titres de créances est utilisé pour évaluer les pertes de valeur des obligations et des actions privilégiées de la Société. Selon ce modèle de dépréciation, un titre a subi une perte de valeur lorsqu'il est probable que les flux de trésorerie futurs ne seront pas recouvrés, en se fondant sur des considérations en matière de crédit.

### Modèle de dépréciation des titres de capitaux propres

Le modèle de dépréciation des titres de capitaux propres est utilisé pour évaluer la perte de valeur des unités de fonds de la Société. Selon ce modèle de dépréciation, une indication objective de perte de valeur comprend une baisse significative ou une baisse prolongée de la juste valeur du placement en deçà de son coût.

### Modèle de dépréciation des prêts et créances

Le modèle de dépréciation des prêts et créances est utilisé pour évaluer la perte de valeur des prêts de la Société. Selon ce modèle de dépréciation, les prêts et créances sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a défaut de paiement ou lorsqu'il y a des indications objectives que la contrepartie ne respectera pas ses obligations. Lorsqu'il est déterminé qu'un actif financier de cette catégorie a subi une perte de valeur, sa valeur comptable est réduite au plus élevé de sa valeur de réalisation estimative ou de la juste valeur de la garantie, le cas échéant.

### Prêts de titres et mise en pension

La Société effectue des prêts de titres pour en retirer des produits additionnels, qui sont comptabilisés aux résultats à titre de produits de placements. La Société reçoit des garanties, sous forme de titres, qui représentent au minimum 102% de la juste valeur des titres prêtés. Ces garanties sont déposées par l'emprunteur auprès d'un dépositaire de titres et y sont conservées jusqu'à ce que les titres prêtés aient été remis à la Société. La juste valeur des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien. Une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise selon les fluctuations de la juste valeur des titres sous-jacents prêtés. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés compte tenu que la Société conserve les risques et avantages liés à ceux-ci.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Prêts de titres et mise en pension (suite)

La Société effectue des ventes de titres et, simultanément, s'engage à les racheter à court terme, à un prix et à une date déterminée. Ces conventions de rachat sont comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière à la contrepartie reçue additionnée des intérêts courus. Les engagements afférents aux titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts relatifs aux opérations de rachat sont comptabilisés dans Produits de placements à l'état consolidé des résultats. Les titres mis en pension ne sont pas décomptabilisés compte tenu que la Société conserve les risques et avantages liés à ceux-ci.

### Comptabilisation des produits de placements

Les produits d'intérêts et l'amortissement des escomptes et des primes sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de dividendes et les revenus distribués sont comptabilisés lorsque le droit à percevoir le paiement est acquis.

#### Juste valeur des placements

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

En raison de leur échéance à court terme, la valeur comptable des soldes des comptes bancaires représente leur juste valeur.

Les titres de marché monétaire sont évalués selon les cours acheteurs observés sur des marchés actifs.

#### Dépôts portant intérêt

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêts courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur coût.

### Unités de fonds et obligations

Les unités de fonds et obligations sont évaluées selon les cours acheteurs observés sur des marchés actifs. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

#### Prêts

La juste valeur des prêts est établie en actualisant les flux monétaires prévus au taux couramment exigé par le marché pour ce type de créance et pour un terme dont la durée coïncide avec l'échéance du prêt.

### Unités de fonds et actions et fonds de placements

Leur juste valeur est déterminée selon les cours acheteurs observés sur des marchés actifs.

### Autres placements - Placements dans des sociétés en commandite

La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est déterminée selon la valeur publiée par la société en commandite.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Juste valeur des placements (suite)

#### Instruments financiers dérivés

Les contrats à terme standardisés sont évalués selon les cours acheteurs observés sur des marchés actifs. La juste valeur des instruments financiers dérivés transigés de gré à gré dont la valeur n'est pas observable sur le marché est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

### Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés comprennent les commissions, les taxes sur primes et les frais directement liés à l'acquisition des primes. Les coûts d'acquisition différés font l'objet d'un test de recouvrabilité à chaque fin d'exercice en les comparant aux primes non acquises après considération des sinistres, des frais connexes ainsi que des produits d'investissement provenant des primes. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes acquises aux résultats.

#### Entités structurées non consolidées

La Société s'est engagée auprès d'entités structurées non consolidées, par le biais de certaines de ses obligations et ses unités de fonds d'obligations et d'actions, qui sont établies aux fins de générer un rendement de placements. Bien qu'elle ait droit à une partie importante des rendements en raison des parts qu'elle détient, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces entités. Ainsi, le contrôle de l'entité n'est pas établi en fonction des droits de vote. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts de la Société se limite à la valeur de l'investissement dans ces entités structurées non consolidées.

### Immeubles en développement

Les immeubles en développement sont constitués de portions d'immeubles qui sont en construction détenus dans le but de les revendre. Ces immeubles sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût spécifique et la valeur nette de réalisation correspond au prix de cession estimé des immeubles diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour la cession.

### Immeubles de placement

Les immeubles de placement détenus par la Société, soit des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, sont comptabilisés au coût d'acquisition réduit des pertes de valeur. Le coût des immeubles est amorti en fonction des composants significatifs et de leur durée d'utilité estimée au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque exercice. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

La juste valeur des immeubles de placement est évaluée selon une méthode basée sur l'actualisation des flux monétaires prévus. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux de rendement attendu du marché, lequel est établi en fonction du type et de la situation géographique des immeubles. Les évaluations sont effectuées annuellement par le personnel qualifié de la Société.

Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un immeuble de placement, qui correspond à la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé aux résultats.

Selon les composants, les durées d'utilité qui ont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement varient entre 20 et 100 ans.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### **Subventions gouvernementales**

La Société reçoit des subventions gouvernementales pour la construction d'immeubles en développement et d'immeubles de placement. Elle les comptabilise en réduction de la valeur comptable de ces actifs. Les subventions relatives aux immeubles en développement sont comptabilisées aux résultats lorsque l'actif est vendu et sont présentées en réduction du gain. Les subventions relatives aux immeubles de placement sont comptabilisées aux résultats au même rythme que l'actif est amorti, et sont présentées en réduction de la charge d'amortissement.

#### **Biens saisis**

Les immeubles saisis et destinés à la revente sont comptabilisés au moindre du placement inscrit au titre du prêt ayant donné lieu à la saisie et du produit net estimatif lié à la cession. Les gains et pertes à la revente de ces immeubles sont inscrits aux résultats au cours de l'exercice où ils surviennent.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition réduit des pertes de valeur. Le coût de ces immobilisations est amorti en fonction des composants significatifs et de leur durée d'utilité estimée au moyen de la méthode linéaire, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque exercice. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé aux résultats.

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement:

Bâtiments	20 à 100 ans
Équipements informatiques	5 ans
Ameublement et équipements de bureau	10 ans
Améliorations locatives	10 ans ou la durée du bail
Actifs au titre du droit d'utilisation	Durée du bail

### Immobilisations incorporelles

### Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément comprennent des logiciels d'application acquis séparément et sont comptabilisées au coût d'acquisition réduit des pertes de valeur.

### Immobilisations incorporelles issues de regroupements d'entreprises

Les immobilisations incorporelles issues de regroupements d'entreprises comprennent des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, soit un bloc de polices en vigueur, des logiciels d'application acquis séparément, des réseaux de distribution et autres, ainsi qu'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité indéterminée, soit une marque de commerce. Ces immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date des regroupements d'entreprises.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles issues de regroupements d'entreprises sont comptabilisées au coût réduit des pertes de valeur.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Immobilisations incorporelles (suite)

### Immobilisations incorporelles développées à l'interne

Les immobilisations incorporelles développées à l'interne comprennent les logiciels d'application développés à l'interne et répondent aux critères de comptabilisation.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle développée à l'interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cet actif a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle développée à l'interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont passées en charges aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles développées à l'interne sont comptabilisées au coût réduit des pertes de valeur.

#### Durées et méthode d'amortissement

L'immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie, mais est soumise à un test de dépréciation annuel.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire sur les durées d'utilité prévues suivantes:

Logiciels d'application acquis séparément	5 à 10 ans
Logiciels d'application développés à l'interne	5 à 10 ans
Bloc de polices en vigueur	27 ans
Réseaux de distribution et autres	5 à 20 ans

Les durées d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations incorporelles sont révisées à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

### Dépréciation des immeubles de placement ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée

À chaque date de fin d'exercice, la Société évalue l'existence d'indications de perte de valeur sur ses immeubles de placement ainsi que sur ses immobilisations corporelles et incorporelles. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée aux résultats.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable jusqu'au maximum du coût amorti. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée aux résultats.

À chaque date de fin d'exercice, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée qui ne sont pas prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuel. Pour les fins du test de dépréciation, si la valeur recouvrable estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée aux résultats.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Goodwill et immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge et est présumé avoir une durée d'utilité indéterminée. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée est classée comme telle lorsque la Société prévoit qu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle elle s'attend à ce que l'actif génère des entrées de flux monétaires nets. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année.

Pour les fins du test de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont alloués aux unités génératrices de trésorerie («UGT»), lesquelles sont les plus petits regroupements d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie identifiables sont indépendantes.

Au sein de chaque UGT, une comparaison est effectuée entre leur valeur nette comptable et leur valeur recouvrable. Cette dernière correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité correspondant à l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés. L'évaluation de la valeur recouvrable est basée sur des jugements et hypothèses de la direction. Les pertes de valeur liées à l'UGT sont comptabilisées aux résultats et sont portées en réduction de la valeur comptable de tout goodwill ou toute immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée affectée à l'UGT. Aucune reprise de valeur n'est permise sur le goodwill. Si une perte de valeur est reprise ultérieurement pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable jusqu'au maximum du coût amorti. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée aux résultats.

### Placements liés aux fonds distincts

Les placements liés aux fonds distincts correspondent au cumul de l'actif net des fonds distincts incluant les éliminations interfonds. Ils comprennent des obligations, des actions, des unités de fonds de placements et d'autres actifs et passifs incluant des instruments financiers dérivés.

Les placements sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils sont gérés et évalués selon la base de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement approuvée par la direction.

Les autres actifs et passifs sont classés respectivement comme prêts et créances et comme autres passifs au coût amorti et comptabilisés au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur.

### Avantages sociaux à la retraite

La Société offre des régimes de retraite à ses employés ainsi que d'autres avantages sociaux telles des indemnités de retraite et des garanties d'assurance vie et maladie. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction quant à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des employés et aux coûts prévus des soins de santé. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Le coût des services passés est comptabilisé en charge dans l'exercice au cours duquel survient la modification. L'actif des régimes est comptabilisé à sa juste valeur et est détenu dans des caisses de retraite en fiducies distinctes.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Impôts sur le résultat

La charge d'impôts comprend les impôts exigibles et différés. Celle-ci est comptabilisée dans les résultats, sauf pour l'impôt relié aux éléments inclus dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres. Dans ces cas précis, la charge d'impôts est comptabilisée respectivement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

Les impôts à recevoir et à payer correspondent aux obligations ou aux réclamations des exercices précédents ou courant des autorités fiscales qui ne sont toujours pas reçues ou payées à la fin de l'exercice. Les impôts exigibles sont calculés en fonction du résultat fiscal qui diffère du résultat net. Ce calcul est effectué en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur à la fin de l'exercice.

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts différés pour comptabiliser les impôts sur le résultat. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs et passifs d'impôts différés est porté aux résultats et au cumul des autres éléments du résultat global. Les actifs et passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en viqueur ou pratiquement en viqueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouvrés ou payés. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réaliseront.

Les actifs et les passifs d'impôt différés sont compensés si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles pour la même entité juridique et prélevés par la même administration fiscale et si la Société a l'intention de régler sur la base du montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

### Contrats de location simple - Bailleur

Les baux où la Société agit à titre de bailleur et qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les revenus en vertu de contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée de ces contrats et sont présentés dans les produits des immeubles. Les loyers futurs de location simple sont indiqués dans la note sur les contrats de location (note 26).

Au cours de l'exercice 2019, la Société a modifié la présentation de ses produits et dépenses des immeubles afin d'éliminer les produits et dépenses locatifs avec des parties liées à la Société. De plus, certaines dépenses des immeubles ont été également reclassées au poste frais de vente et d'administration à l'état consolidé des résultats afin que les dépenses liées à la portion des immeubles utilisée pour l'usage propre de la Société soient présentées dans les frais de vente et d'administration. Les chiffres correspondant de l'exercice antérieur ont été ajustés pour respecter cette nouvelle présentation.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 3. Modifications de méthodes comptables

### Nouvelles normes comptables appliquées

### Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 « Contrats de location » qui a remplacé IAS 17 « Contrats de location ». Cette nouvelle norme précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de fournir des informations sur les contrats de location. Cette norme s'applique rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels elle intervient en tant que preneur, sauf pour les contrats de location à court terme, définis comme étant des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins, et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Pour ces types de contrats, la Société comptabilise les paiements de loyers dans les frais de vente et d'administration selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, la Société utilise son taux d'emprunt marginal. L'obligation locative est présentée par voie de note dans les autres passifs de l'état consolidé de la situation financière. L'obligation locative est ultérieurement évaluée en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers effectués.

Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative correspondante, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date ainsi que les coûts directs initiaux, le cas échéant. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué ultérieurement au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice prévu d'une option d'achat par la Société, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe doit être amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent. La durée d'amortissement utilisée correspond à la durée du bail. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est présenté par voie de note dans les immobilisations corporelles dans l'état consolidé de la situation financière.

Les loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements et sont inclus dans les frais de vente et d'administration à l'état consolidé des résultats.

IFRS 16 remplace la charge linéaire relative aux contrats de location simple par une dotation aux amortissements pour les actifs au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts sur les obligations locatives ainsi, la nature des charges relatives à ces contrats de location change. La Société a appliqué la méthode rétrospective modifiée et a comptabilisé l'effet cumulé de l'adoption d'IFRS 16 comme un ajustement d'ouverture des capitaux propres au 1er janvier 2019 sans retraiter le comparatif.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 3. Modifications de méthodes comptables (suite)

### Nouvelles normes comptables appliquées (suite)

### Contrats de location (suite)

Le tableau suivant résume les incidences dans les états financiers consolidés de la Société liées à l'adoption de cette norme au 1er janvier 2019.

	31 décembre 2018	Incidences IFRS 16	1er janvier 2019 avec l'adoption IFRS 16
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 10)	_	16,0	16,0
Actifs d'impôts différés	_	0,8	0,8
Autres passifs			
Obligations locatives (note 16)	_	19,2	19,2
Capitaux propres			
Résultats non distribués	681,3	(2,4)	678,9

L'écart entre les engagements découlant de contrats de location simple au 31 décembre 2018 actualisés et les obligations locatives comptabilisées au 1er janvier 2019 correspond aux contrats dont la durée est moins de 12 mois ou dont le bien est de faible valeur et aux paiements de loyers qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et dans les obligations locatives.

Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même et la distinction entre contrats de location-financement et contrats de location simple reste inchangée. Se référer à la note 2 «Principales méthodes comptables » pour consulter la méthode comptable appliquée aux contrats de location auxquels la Société agit à titre de bailleur.

### Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23 «Incertitude relative aux traitements fiscaux». Cette interprétation donne des précisions concernant l'application d'IAS 12 «Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation de l'incertitude à l'égard des impôts sur le revenu. Les dispositions de cette interprétation s'appliquent de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2019. Cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

### Avantage du personnel

En février 2018, l'IASB a publié des amendements à IAS 19 «Avantages du personnel» concernant la modification, la réduction ou la liquidation d'un régime. Ces amendements prévoient que lorsqu'une modification, une réduction ou une liquidation de régime survient, il est maintenant obligatoire que le coût des services rendus et les intérêts nets pour la période qui suit la réévaluation soient déterminés à l'aide des hypothèses utilisées pour la réévaluation. Les amendements s'appliquent aux modifications et réductions de régime qui auront lieu lors d'exercices ouverts à compter du ler janvier 2019. Les modifications de cette norme n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 3. Modifications de méthodes comptables (suite)

### Nouvelles normes comptables appliquées (suite)

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

En octobre 2017, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ». Cet amendement précise la situation lorsqu'une Société détient une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et également des intérêts à long terme qui seraient considérés comme des investissements nets à long terme. De façon plus particulière, cet amendement traite des quotes-parts de pertes qui doivent être absorbées par les intérêts à long terme. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Les modifications de cette norme n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

### Nouvelles normes comptables futures

#### Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 «Instruments financiers » («IFRS 9 ») qui vise à remplacer IAS 39 «Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » (« IAS 39 »). IFRS 9:

- établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs et sur les caractéristiques des flux de trésorerie de ces actifs. Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt (« URPI ») sera déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés, soit un objectif de perception de flux de trésorerie contractuels, de perception de flux de trésorerie contractuels et vente d'actifs financiers, soit une détention à des fins de transactions;
- propose un nouveau modèle comptable relativement à la reconnaissance des pertes de crédit attendues plutôt que celui des pertes subies, tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Ainsi, la Société sera tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues des flux de trésorerie;
- modifie aussi le mode de comptabilisation des passifs financiers évalués en utilisant l'option de la juste valeur;
- modifie la comptabilité de couverture, ce qui a pour objectif de présenter dans l'état financier l'effet des activités de gestion des risques.

Un amendement à IFRS 4 « Contrats d'assurance », rendu public par l'IASB le 12 septembre 2016, prévoit certaines mesures afin de permettre aux entreprises, qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance, la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 jusqu'au 1er janvier 2021, ce qui correspond à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 « Contrats d'assurance » («IFRS 17»). En juin 2019, l'IASB a publié l'exposé-sondage « Modifications d'IFRS 17 » proposant de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 au 1er janvier 2022, ce qui reporte également l'exemption de l'adoption d'IFRS 9 jusqu'à cette date. La Société est éligible au report, puisque le pourcentage de la valeur comptable totale des passifs liés à l'assurance par rapport à la valeur comptable totale de tous les passifs était supérieur à 90% au moment de l'exemption temporaire au 31 décembre 2015. La Société prévoit se prévaloir du report jusqu'à la date maximale permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés. Pour les actifs financiers classés comme étant prêts et créances ou disponibles à la vente, un montant de 302,0\$ au 31 décembre 2019 (2018 - 251,9\$) ne satisfait pas au test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels selon IFRS 9. De plus, la Société prévoit utiliser l'exemption de risque de crédit faible dans le calcul des pertes de crédit attendues pour les obligations.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 3. Modifications de méthodes comptables (suite)

### Nouvelles normes comptables futures (suite)

### Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17 « Contrats d'assurance » (« IFRS 17 ») qui vise à remplacer IFRS 4 « Contrats d'assurance ». IFRS 17 établit des principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance. La norme établit une méthode de comptabilisation générale, applicable à tous les contrats d'assurance et de réassurance. La norme propose aussi une méthode basée sur les frais variables pour les contrats d'assurance respectant certains critères. Finalement, la norme établit aussi une méthode de comptabilisation simplifiée pour les contrats d'assurance et de réassurance respectant certains critères. La date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 est le 1er janvier 2021. En juin 2019, l'IASB a publié l'exposé-sondage « Modifications d'IFRS 17 » proposant de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 au ler janvier 2022. Les dispositions de cette norme s'appliqueront rétrospectivement à compter de cette date. Dans les cas où l'application rétrospective est impraticable, la norme propose des méthodes alternatives. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés, particulièrement sur la présentation, la divulgation et l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance.

### Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié une révision majeure du Cadre conceptuel de l'information financière. Ce cadre conceptuel aide les entités à développer leurs méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une situation particulière. Un nouveau chapitre a été publié sur l'évaluation. Des indications sur la présentation de la performance financière et des définitions améliorées d'un actif et d'un passif y sont également présentées. Les dispositions s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020. Une application anticipée est autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

### Regroupements d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 3 «Regroupements d'entreprises» intitulé Définition d'entreprise. Cet amendement apporte des précisions sur la définition d'une entreprise pour déterminer si une transaction représente un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs. Les dispositions de cette norme s'appliqueront aux transactions dont la date d'acquisition est le ou après le 1er janvier 2020. Une application anticipée est autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

### Présentation des états financiers et Méthodes comptables, changement d'estimations comptables et erreurs

En octobre 2018, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et IAS 8 « Méthodes comptables, changement d'estimations comptables et erreurs ». L'amendement apporte des précisions sur la définition de la matérialité dans IAS 1, sur les explications en lien avec cette définition et aligne les définitions utilisées dans les différentes normes IFRS. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020. Une application anticipée est autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

### Instruments financiers liés à la réforme des taux interbancaires

En septembre 2019, l'IASB a publié un amendement aux normes IFRS 9 «Instruments financiers», IAS 39 «Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 «Instruments financiers: Informations à fournir ». L'amendement est une première réponse à l'incidence que la réforme des taux interbancaires offerts pourrait avoir sur les informations financières. L'amendement prévoit des exceptions temporaires à l'application de certaines dispositions d'IFRS 9 et IAS 39 sur la comptabilité de couverture. Des simplifications s'appliquent obligatoirement aux relations de couverture du risque de taux d'intérêt qui sont touchées par la réforme des taux interbancaires. Les dispositions s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020. Une application anticipée est autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 4. Placements

### a) Valeur comptable et juste valeur des placements liés aux fonds généraux

2019 À la juste valeur par le biais du résultat net Désignés à la Détenus à juste valeur par le biais du des fins de **Disponibles** Prêts et Juste transaction résultat net à la vente créances **Autres Total** valeur1 Unités de fonds et obligations Canada, Québec 1 412,5 247,8 1660,3 et autres provinces Municipalités et octroyées 466.3 122.3 588.6 Sociétés canadiennes 906,4 257,9 1 164,3 Sociétés américaines 50,3 50,8 0,5 2835,5 628,5 3 464,0 3 464,0 **Prêts** Hypothécaires résidentiels 409,3 409,3 Hypothécaires non 26,0 26,0 résidentiels Autres 334,8 334,8 770,1 770,1 769,5 Unités de fonds et actions Canadiens 95,9 77,3 173,2 **Américains** 47,8 76,6 124,4 30,4 Internationaux 9,3 21,1 Marchés émergents 0,1 18,8 18,9 Actions privilégiées 73,7 108,2 181,9 226,8 302,0 528,8 528,8 Trésorerie et équivalents 3,7 336,3 340,0 340,0 de trésorerie Dépôts portant intérêt 26,7 26,7 26,7 **Autres placements** Placement dans une 5,5 5,5 entreprise associée Placement dans une 1,9 1,9 coentreprise Placements dans des 5,5 5,5 5,5 sociétés en commandite 5,5 7,4 12,9 5,5 Instruments financiers 37,1 37,1 37,1 dérivés 1 106,4 67,5 3 062,3 936,0 7,4 5 179,6 5 171,6

Au 31 décembre 2019, les valeurs comptables des prêts de titres et des titres mis en pension effectués par la Société présentées dans les placements sont respectivement de 420,7 \$ (2018 - 329,8 \$) et de 195,7 \$ (2018 - 189,6 \$).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Se référer à la note 5 «Juste valeur des actifs et passifs» pour le détail des niveaux hiérarchiques de juste valeur.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 4. Placements (suite)

### a) Valeur comptable et juste valeur des placements liés aux fonds généraux (suite)

2018 À la juste valeur par le biais du résultat net Désignés à la juste valeur Détenus à des fins de par le biais du Disponibles Prêts et Juste transaction résultat net à la vente créances Total valeur **Autres** \$ \$ \$ Unités de fonds et obligations Canada, Québec 1 319,2 202,1 1 521,3 et autres provinces Municipalités et octroyées 144.0 629,7 485,7 Sociétés canadiennes 819,1 1 095,9 276,8 Sociétés américaines 31,2 31,2 3 278,1 2 655,2 622,9 3 278,1 Prêts Hypothécaires résidentiels 387,2 387,2 Hypothécaires non 17,9 17,9 résidentiels Autres 288,3 288,3 693,4 693,4 685,6 Unités de fonds et actions Canadiens 74,8 60,6 135,4 **Américains** 39,0 64,7 103,7 Internationaux 6,2 16,7 22,9 Marchés émergents 0,1 16,2 16,3 Actions privilégiées 32,3 93,7 126,0 152,4 251,9 404,3 404,3 Trésorerie et équivalents 9.7 238.9 248,6 248,6 de trésorerie Dépôts portant intérêt 19,6 19,6 19,6 **Autres placements** Placement dans une 1,1 1,1 coentreprise Placements dans des 4,8 4,8 4,8 sociétés en commandite 4,8 1,1 5,9 4,8 Instruments financiers 23,9 23,9 23,9 dérivés 879,6 53,2 2 807,6 932,3 1,1 4 673,8 4 664,9

2019

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 4. Placements (suite)

### a) Valeur comptable et juste valeur des placements liés aux fonds généraux (suite)

### Autres placements - Placement dans une coentreprise

La Société détient une participation de 32,3% (2018 – 32,3%) dans la coentreprise, Fonds d'aide à la rénovation de l'habitation communautaire, S.E.C., dont l'établissement principal est situé à Montréal. La date de fin d'exercice est le 31 décembre. Cette coentreprise gère un fonds d'investissement dont la mission consiste à financer, sous forme de prêts, la rénovation d'immeubles résidentiels à logements multiples de coopératives d'habitation et d'organismes sans but lucratif.

L'actif net estimé de la Société dans la coentreprise est présenté ci-dessous:

	2019	2018
	\$	\$
Actif net	1,9	1,0

#### Instruments financiers dérivés

Les tableaux suivants présentent le notionnel par durée jusqu'à l'échéance et la juste valeur des instruments financiers dérivés de la Société:

						2019
				Notionnel		Juste valeur
_	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative
_	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats à terme sur devises	96,4	_	_	96,4	2,2	_
Contrats à terme sur indice boursier	71,5	_	_	71,5	_	(0,7)
Contrats à terme sur obligations	20,5	_	_	20,5	0,8	_
Swaps de taux d'intérêt	95,0	293,0	461,8	849,8	34,1	(11,3)
Swaps de devises	_	_	35,6	35,6	_	(10,1)
_	283,4	293,0	497,4	1 073,8	37,1	(22,1)

_						2018
				Notionnel		Juste valeur
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats à terme sur devises	97,1	_	_	97,1	_	(2,3)
Contrats à terme sur indice boursier	88,6	_	_	88,6	0,9	_
Contrats à terme sur obligations	10,5	_	_	10,5	_	(0,2)
Swaps de taux d'intérêt	32,3	328,0	379,5	739,8	23,0	(9,6)
Swaps de devises	_	_	26,9	19,7	_	(7,8)
	228,5	328,0	406,4	955,7	23,9	(19,9)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 4. Placements (suite)

### b) Produits de placements liés aux fonds généraux

_						2019
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	Total
-	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Unités de fonds et obligation	ons					
Intérêts	_	88,2	18,4	_	_	106,6
Gains (pertes) réalisés	_	_	10,5	_	_	10,5
Variation de la juste valeur	_	199,8	_	_	_	199,8
Prêts						
Intérêts	_	_	_	23,1	_	23,1
Variation de la provision pour pertes	_	_	_	1,9	_	1,9
Unités de fonds et actions						
Dividendes	_	2,3	7,2	_	_	9,5
Revenus distribués	_	5,2	7,4	_	_	12,6
Gains réalisés	_	_	5,3	_	_	5,3
Variation de la juste valeur¹	_	21,2	(2,5)	_	_	18,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Intérêts	0,1	_	_	6,0	_	6,1
Dépôts portant intérêt						
Intérêts	0,5	_	_	_	_	0,5
Instruments financiers dér	ivés					
Intérêts	2,3	_	_	_	_	2,3
Variation de la juste valeur²	(3,1)	_	_	_	_	(3,1)
Autres placements						
Revenus distribués	_	_	0,1	_	_	0,1
Intérêts	_	_	_	_	0,1	0,1
	(0,2)	316,7	46,4	31,0	0,1	394,0

<sup>1</sup> La variation de la juste valeur sur les unités de fonds et actions classées disponibles à la vente provient des gains sur les unités de fonds américains comptabilisés au résultat net dans le cadre de la couverture de la juste valeur reliée au cours de la devise.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Inclus un gain de 2,4\$ (2018 - perte de 3,3\$) en lien avec les contrats à terme sur devises qui sont utilisés comme instruments de couverture.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 4. Placements (suite)

### b) Produits de placements liés aux fonds généraux (suite)

					2018
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Unités de fonds et obligations					
Intérêts	_	86,0	14,3	_	100,3
Gains (pertes) réalisés	_	_	(1,4)	_	(1,4)
Variation de la juste valeur	_	(59,5)	_	_	(59,5)
Prêts					
Intérêts	_	_	_	20,9	20,9
Variation de la provision pour pertes	_	_	_	(0,4)	(0,4)
Unités de fonds et actions					
Dividendes	_	1,5	3,9	_	5,4
Revenus distribués	_	4,7	5,7	_	10,4
Gains réalisés	_	_	4,3	_	4,3
Variation de la juste valeur	_	(9,3)	3,2	_	(6,1)
Fonds de placements					
Dividendes	2,5	_	_	_	2,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Intérêts	0,5	_	_	4,1	4,6
Dépôts portant intérêt					
Intérêts	0,4	_	_	_	0,4
Instruments financiers dérivés					
Intérêts	2,1	_	_	_	2,1
Variation de la juste valeur	(7,4)	_	_	_	(7,4)
	(1,9)	23,4	30,0	24,6	76,1

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 5. Juste valeur des actifs et passifs

Les actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ou dont la juste valeur est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations et comprend trois niveaux:

- Niveau 1 Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 Évaluation à partir de données observables sur les marchés pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;
- Niveau 3 Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif. Les tableaux suivants présentent le classement des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur:

_				2019
_	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Unités de fonds et obligations				
Canada, Québec et autres provinces	6,7	1 405,8	_	1 412,5
Municipalités et octroyées	0,2	466,1	_	466,3
Sociétés canadiennes	2,8	903,6	_	906,4
Sociétés américaines	_	50,3	_	50,3
Unités de fonds et actions				
Canadiens	95,9	_	_	95,9
Américains	47,8	_	_	47,8
Internationaux	9,3	_	_	9,3
Marchés émergents	0,1	_	_	0,1
Actions privilégiées	73,7	_	_	73,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	_	3,7	_	3,7
Dépôts portant intérêt	_	26,7	_	26,7
Instruments financiers dérivés	0,7	36,4	_	37,1
_	237,2	2 892,6	_	3 129,8
Actifs financiers disponibles à la vente				
Unités de fonds et obligations				
Canada, Québec et autres provinces	_	247,8	_	247,8
Municipalités et octroyées	_	122,3	_	122,3
Sociétés canadiennes	_	257,9	_	257,9
Sociétés américaines	_	0,5	_	0,5
Unités de fonds et actions		•		•
Canadiens	77,3	_	_	77,3
Américains	76,6	_	_	76,6
Internationaux	21,1	_	_	21,1
Marchés émergents	18,8	_	_	18,8
Actions privilégiées	108,2	_	_	108,2
Autres placements	100,2			100,2
Placements dans des sociétés en commandite	_	_	5,5	5,5
-	302,0	628,5	5,5	936,0
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	-	<u> </u>		
Instruments financiers dérivés	0,7	21,4	_	22,1
Contrats d'investissement des fonds généraux	22,2	_	_	22,1
-	22,9	21,4	_	44,3

L'appréciation des niveaux hiérarchiques de juste valeur s'effectue à chaque date de fin d'exercice. Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 5. Juste valeur des actifs et passifs (suite)

				2018
_	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Unités de fonds et obligations				
Canada, Québec et autres provinces	6,8	1 312,4	_	1 319,2
Municipalités et octroyées	0,2	485,5	_	485,7
Sociétés canadiennes	2,7	816,4	_	819,1
Sociétés américaines	_	31,2	_	31,2
Unités de fonds et actions				
Canadiens	74,8	_	_	74,8
Américains	39,0	_	_	39,0
Internationaux	6,2	_	_	6,2
Marchés émergents	0,1	_	_	0,1
Actions privilégiées	32,3	_	_	32,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u> </u>	9,7	_	9,7
Dépôts portant intérêt	_	19,6	_	19,6
Instruments financiers dérivés	0,9	23,0	_	23,9
_	163,0	2 697,8	_	2 860,8
Actifs financiers disponibles à la vente				
Unités de fonds et obligations				
Canada, Québec et autres provinces	_	202,1	_	202,1
Municipalités et octroyées	_	144,0	_	144,0
Sociétés canadiennes	_	276,8	_	276,8
Unités de fonds et actions				
Canadiens	60,6	_	_	60,6
Américains	64,7	_	_	64,7
Internationaux	16,7	_	_	16,7
Marchés émergents	16,2	_	_	16,2
Actions privilégiées	93,7	_	_	93,7
Autres placements				
Placements dans des sociétés en commandite	_	_	4,8	4,8
_	251,9	622,9	4,8	879,6
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Instruments financiers dérivés	1,0	18,9	_	19,9
_				

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 5. Juste valeur des actifs et passifs (suite)

Les tableaux suivants présentent le classement des actifs et passifs dont la juste valeur est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur:

				2019
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Prêts	_	_	769,5	769,5
Immeubles de placement	_	_	72,7	72,7
Passifs				
Dettes subordonnées	_	170,9	_	170,9
				2018
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Prêts	_	_	685,6	685,6
Immeubles de placement	_	_	60,0	60,0
Passifs				
Dettes subordonnées	_	160,7	_	160,7

### Processus d'évaluation des actifs à la juste valeur classés dans le niveau 3

Pour les placements dans des sociétés en commandite évalués à la juste valeur et classés au niveau 3, la Société a mis en place des procédures afin de s'assurer que l'évaluation de la juste valeur de ces actifs est fiable.

La technique d'évaluation de la juste valeur de ces placements est décrite à la note 2. Cette dernière permet l'identification et l'analyse des différentes informations quantitatives et qualitatives disponibles depuis l'acquisition qui pourraient avoir un effet sur l'évaluation de la juste valeur de ces placements. Elle fait appel à des données non observables correspondant à la valeur publiée par la société en commandite.

Mouvement des actifs évalués à la juste valeur classés dans le niveau 3 - Placements dans des sociétés en commandite classés disponibles à la vente

	2019	2018
	\$	\$
Juste valeur au début de l'exercice	4,8	_
Achats	0,3	4,8
Gains non réalisés aux autres éléments du résultat global	0,4	
Juste valeur à la fin de l'exercice	5,5	4,8

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 6. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Société s'est dotée de politiques et de procédés de contrôle visant à gérer les risques liés aux instruments financiers. Une politique de placement est approuvée par le conseil d'administration et son objectif est d'encadrer la prise de décision en matière de placement. Les procédés de contrôle découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

Les fonds distincts sont exclus de l'analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers, car ce sont les titulaires de polices des contrats des fonds distincts qui assument et bénéficient des avantages qui y sont liés.

Les risques liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour la Société si un débiteur ne respecte pas ses engagements. La Société est exposée à ce risque par ses portefeuilles de placements et, en particulier, par le crédit accordé sous forme de prêts, à l'exception du placement dans une entreprise associée, dans des partenariats en coentreprise et dans des sociétés en commandite. Elle est également exposée au risque de crédit à l'égard des primes à recevoir, des sommes à recevoir des réassureurs, et des autres actifs. De plus, les opérations de prêt de titres exposent la Société à un risque de crédit. Elle gère ce risque en appliquant les procédés de contrôle suivants:

- · des balises d'utilisation prévoyant des limites minimales et maximales sont établies pour chacune des catégories de placements répondant aux besoins spécifiques de chaque secteur d'affaires;
- · ces balises prévoient une répartition des obligations entre divers émetteurs canadiens de qualité et dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à BBB au moment de l'acquisition;
- une limite globale est établie pour chaque niveau de qualité de la cote de crédit;
- · une limite globale est également établie pour les placements d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs liés afin d'atténuer le risque de concentration;
- une politique détaillée en matière de prêts hypothécaires précise les exigences à satisfaire en matière de garantie et de crédit;
- · les prêts aux assurés, inclus dans les autres prêts, correspondent aux soldes en capital non remboursés des avances sur contrat. Ils sont entièrement garantis par la valeur de rachat des contrats d'assurance à l'égard desquels les prêts sont consentis;
- le comité de placement du conseil d'administration effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues:
- · la Société conclut des ententes de réassurance avec des réassureurs agréés et non agréés qui ont été soumis à une analyse financière indépendante. De plus, aucune entente de réassurance non traditionnelle n'est conclue;
- pour les opérations de prêt de titres, le risque de crédit est jugé minime étant donné que la valeur des actifs détenus en garantie par la Société représente au minimum 102% de la juste valeur des titres prêtés.

L'exposition au risque de crédit est principalement atténuée par les niveaux minimaux de qualité des émetteurs d'obligations imposés par la politique de placement, la contrepartie à payer des contrats à terme et le suivi effectué sur le processus de réassurance. De plus, l'encaisse de la Société est placée auprès de banques à charte canadienne et d'institutions financières reconnues dont la cote de crédit est de qualité supérieure.

209,2

770,1

187,9

693,4

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 6. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### Risque de crédit (suite)

Prêts conventionnels

Exposition maximale au risque de crédit			2019	2018
		_	\$	\$
Unités de fonds et obligations			3 464,0	3 278,1
Prêts			770,1	693,4
Actions privilégiées			181,9	126,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie			340,0	248,6
Dépôts portant intérêt			26,7	19,6
Instruments financiers dérivés			37,1	23,9
Primes à recevoir			166,9	172,4
Actif au titre de la réassurance cédée			2 165,2	1 888,5
Autres actifs (note 8)				
Autres débiteurs			42,0	37,7
Produits de placements échus et courus			21,1	20,0
		_	7 215,0	6 508,2
	\$	2019 %	\$	2018
Unités de fonds et obligations	\$	%	\$	%
Canada, Québec et autres provinces	1 660,3	47,9	1 521,3	46,4
Municipalités et octroyées	588,6	17,0	629,7	19,2
Sociétés canadiennes, par cote de crédit	333,3		3_2,	,-
AAA	53,8	1,6	26,3	0,8
AA	132,1	3,8	157,0	4,8
A	627,0	18,1	637,2	19,5
BBB	351,4	10,1	275,4	8,4
Sociétés américaines, par cote de crédit				
AAA	12,4	0,4	11,3	0,3
AA	38,4	1,1	19,9	0,6
	3 464,0	100,0	3 278,1	100,0
Qualité du portefeuille de prêts				
S. T. C.		_	2019	2018
			\$	\$
Prêts assurés			560,9	505,5
			200 5	4070

Au 31 décembre 2019, les parties courantes des obligations et des prêts sont respectivement de 195,6 \$ (2018 - 311,4\$) et de 193,8 \$ (2018 - 152,9 \$).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

# 6. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### Risque de crédit (suite)

### Provision pour pertes sur placements

La provision pour pertes découle de l'évaluation de la Société considérant toute indication objective de baisse de valeur de ses actifs financiers. Une telle indication provient de difficultés financières de l'émetteur ou du défaut de paiement du capital ou des intérêts. Une provision incluse au passif relatif aux contrats d'assurance de personnes est également établie afin de faire face à toute perte éventuelle sur les prêts et titres de créances.

La Société maintient des provisions à l'égard de la valeur comptable de ses prêts. Une provision pour pertes est établie lorsque la Société doute du recouvrement complet du capital d'un prêt ou de ses intérêts. Aux fins de la provision, la valeur de réalisation estimative d'un prêt tient compte des prévisions de recouvrement, de l'évaluation des garanties et des conditions du marché.

Les prêts douteux bruts et la provision pour pertes sur placements se détaillent comme suit:

		2019			
	Provision pour pertes sur Prêts douteux placements		Prêts douteux	Provision pour pertes sur placements	
	\$	\$	\$	\$	
Autres prêts	0,9	0,4	28,0	2,3	

#### Actif financier en souffrance

Un actif financier est considéré en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle. Un actif en souffrance fait l'objet d'une provision pour pertes afin d'ajuster sa valeur comptable en fonction de sa valeur de réalisation estimée lorsque la Société doute de son recouvrement. Au 31 décembre 2019, la Société détient des actifs financiers en souffrance avant provision de 6,7\$ (2018 - 4,3\$). Une provision pour pertes de 0,5\$ a été comptabilisée au 31 décembre 2019 (2018 - 0,4\$).

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société éprouve des difficultés à honorer les flux de trésorerie découlant de ses engagements et de ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en appliquant les procédés de contrôle suivants:

- · la Société gère ses liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie provenant de ses opérations et de ses placements avec ceux requis pour honorer ses engagements et pouvoir répondre à un besoin de liquidité immédiat;
- · la situation des liquidités est analysée sur des horizons de court et moyen termes afin de satisfaire les besoins des divers secteurs d'affaires;
- la Société s'assure qu'une proportion appropriée de ses placements est détenue dans des titres facilement négociables afin de pouvoir répondre à un besoin de liquidité immédiat.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 6. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### Risque de liquidité (suite)

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles des passifs financiers et des sinistres en voie de règlement relatifs aux contrats d'assurance de dommages de la Société.

					2019
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Sinistres en voie de règlement et fonds de stabilisation (note 13)	1,1	41,6	2,5	_	45,2
Créditeurs	_	148,1	_	_	148,1
Dettes subordonnées (note 15) Autres passifs (note 16)	_	6,3	95,2	125,0	226,5
Obligations locatives	_	2,5	7,4	15,9	25,8
Autres <sup>1</sup>	_	200,0	11,9	77,8	289,7
Engagements de prêts (note 25)	_	55,0	5,0	_	60,0
	1,1	453,5	122,0	218,7	795,3

Inclus un montant de 78,5 \$ (2018 – 58,2 \$) correspondant aux sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut. Ces sorties de trésorerie sont soutenues par des entrées de fonds prévues d'un montant de 67,6\$ (2018 – 46,5\$) qui ne sont pas présentées dans le tableau ci-haut.

					2018
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Sinistres en voie de règlement et fonds de stabilisation (note 13)	0,9	36,6	3,5	_	41,0
Créditeurs	_	148,9	_	_	148,9
Dettes subordonnées (note 15)	_	_	7,7	228,7	236,4
Autres passifs (note 16)	_	194,7	8,4	60,5	263,6
	0,9	380,2	19,6	289,2	689,9

### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque: le risque de taux d'intérêt, le risque de prix lié aux marchés boursiers et le risque de change.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 6. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### Risque de marché (suite)

### a) Risque de taux d'intérêt

La Société maintient un appariement de ses actifs avec les passifs découlant des engagements de chacun de ses secteurs d'affaires. Le risque de taux d'intérêt est présent en période de fluctuation des taux d'intérêt lorsque des écarts surviennent dans l'appariement des flux de trésorerie prévus entre les actifs et les passifs.

Dans sa gestion du risque de taux d'intérêt, la Société met l'accent sur la correspondance entre les flux de trésorerie prévus des actifs et des passifs dans le choix des placements soutenant ses engagements. Elle utilise diverses mesures et réalise des analyses de sensibilité afin d'évaluer l'impact des écarts entre les flux de trésorerie générés par les placements détenus et ceux à couvrir en vertu des engagements selon divers scénarios de taux d'intérêt futurs. La politique de placement de la Société impose qu'un écart maximal soit respecté entre le résultat de ces mesures lorsqu'elles sont appliquées à l'actif et au passif. Ces informations sont communiquées trimestriellement au comité de placement.

Les résultats des analyses de sensibilité à la fluctuation des taux d'intérêt permettent également d'évaluer les montants à inclure dans l'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes pour ce risque. Une fluctuation de 1% de la courbe des taux d'intérêt aurait un impact de 9,8\$ sur le résultat net de 2019 (2018 – 3,3\$).

Pour ses actifs financiers disponibles à la vente non appariés, la Société estime qu'une hausse de 1% de la courbe des taux d'intérêt entraînerait une diminution de 34,8 \$ (2018 - 28,2 \$) des autres éléments du résultat global.

### b) Risque de prix lié aux marchés boursiers

La Société est exposée au risque de prix lié aux marchés boursiers à l'égard de ses placements en unités de fonds et actions disponibles à la vente. La politique de placement restreint les placements en actions et en unités de fonds et prévoit des limites à respecter.

La variation de la juste valeur de ces placements est comptabilisée au résultat global. Une baisse soudaine de 10 % de la valeur de ces placements entraînerait une diminution estimative de 22,2\$ (2018 - 18,5\$) des autres éléments du résultat global.

La Société est également exposée à ce risque à l'égard des produits d'honoraires qu'elle perçoit de la gestion de fonds de placements et de la charge résultant de la garantie de capital offerte pour les fonds distincts. Une baisse soudaine de 10% des marchés boursiers entraînerait une diminution estimative de 3,0\$ (2018 - 5,0\$) du résultat net.

### c) Risque de change

Le risque de change survient lorsque des opérations libellées en devises autres que le dollar canadien sont affectées par des fluctuations défavorables des taux de change.

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir, en tout ou en partie, le risque de change lié aux instruments financiers libellés en devises étrangères.

Ainsi, au 31 décembre 2019, une variation défavorable de 10% du taux de change aurait un impact net négatif de 4,3\$ sur les autres éléments du résultat global de la Société (2018 - 3,6\$).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 7. Compensation et garanties détenues et cédées

La Société négocie des instruments financiers conformément à l'annexe de soutien de crédit de l'accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association («ISDA») et conformément à l'annexe des termes et conditions supplémentaires du Global Master Repurchase Agreement («GMRA»). Ces accords exigent des garanties de la contrepartie ou de la Société. Le montant des actifs donnés ou reçus en garantie est fonction de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. Selon ces accords, la Société détient un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres résiliations par anticipation. La Société ne compense pas les instruments financiers à l'état consolidé de la situation financière, puisque les droits sont conditionnels. Les tableaux suivants présentent l'incidence de la compensation conditionnelle ainsi que celle des autres accords similaires, soit le GMRA et l'annexe de soutien de crédit (« CSA »).

				2019
	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière			Montant net
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés² (note 4)	38,7	13,6	25,1	
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés 3 (note 16)	22,6	13,6	9,0	_
Engagements en vertu de conventions de rachat (note 16)	195,7	_	193,9	1,8
Total des passifs financiers	218,3	13,6	202,9	1,8

Les garanties financières reçues ou données excluent la marge initiale sur les instruments financiers dérivés transigés sur un marché organisé ainsi que le surdimensionnement. Ces dernières ne sont pas compensées dans l'état consolidé de la situation financière.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les passifs financiers du tableau ci-dessus comprennent des intérêts courus de 0,5 \$ (2018 – 0,6 \$).

				2018
	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière	Montant faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire	Garanties financières reçues ou données <sup>1</sup>	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés² (note 4)	25,4	7,1	18,1	0,2
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés³ (note 16)	20,5	7,1	12,1	1,3
Engagements en vertu de conventions de rachat (note 16)	189,6	_	189,6	
Total des passifs financiers	210,1	7,1	201,7	1,3

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les actifs financiers du tableau ci-dessus comprennent des intérêts courus de 1,6 \$ (2018 – 1,5 \$).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 8. Autres actifs

	2019	2018
	\$	\$
Frais payés d'avance	32,5	59,2
Coûts d'acquisition différés (note 13)	46,8	38,6
Autres débiteurs	42,0	37,7
Produits de placements échus et courus	21,1	20,0
Avantages sociaux à la retraite (note 20)		1,3
	142,4	156,8

### 9. Immeubles de placement

	2019	2018
Coût	\$	\$
Solde au début de l'exercice	55,6	49,7
Entrées	12,8	5,9
Solde à la fin de l'exercice	68,4	55,6
Cumul de l'amortissement		
Solde au début de l'exercice	3,7	2,7
Charge d'amortissement	1,0	1,0
Solde à la fin de l'exercice	4,7	3,7
Valeur comptable à la fin de l'exercice	63,7	51,9
Juste valeur (note 5)	72,7	60,0

Au 31 décembre 2019, les revenus générés par les immeubles de placement sont de 8,1\$ (2018 - 5,6\$) tandis que leurs dépenses totalisent 8,2 \$ (2018 - 8,5 \$).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 10. Immobilisations corporelles

2019 **Ameublement** Actifs au Équipements et équipements Améliorations titre du droit Terrains Bâtiments<sup>1</sup> informatiques de bureau locatives d'utilisation<sup>2</sup> Total \$ Coût Solde au début 29,5 247,7 19,6 161,3 17,8 19,5 de l'exercice Adoption IFRS 16 (note 3) 16,0 16,0 7,9 Entrées 4,0 0,4 1,0 1,1 14,4 Cessions (0,9)(0,2)(0,2)(7,7)(6,4)Solde à la fin 19,6 165,3 31,0 17,3 20,3 16,9 270,4 de l'exercice Cumul de l'amortissement Solde au début 39,2 16,6 6,5 7.2 69,5 de l'exercice Éliminations (6,4)(0,9)(0,2)(0,2)(7,7) aux cessions Charge d'amortissement 1,7 3,3 5,1 1,6 1,8 13,5 Solde à la fin 42,5 15,3 7,3 8,6 1,6 75,3 de l'exercice Valeur comptable 19,6 122,8 15,7 10,0 11,7 15,3 195,1 à la fin de l'exercice

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les actifs au titre du droit d'utilisation comprennent deux catégories de biens sous-jacents, soit du matériel roulant et des locaux qui représentent des valeurs comptables respectives de 1,3\$ et de 14,0\$ au 31 décembre 2019 et une charge d'amortissement de 0,6\$ et de 1,2\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (note 3).

_						2018
	Terrains	Bâtiments <sup>1</sup>	Équipements informatiques	Ameublement et équipements de bureau	Améliorations locatives	Total
_	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au début de l'exercice	19,6	158,3	29,5	16,2	17,5	241,1
Entrées	_	3,0	6,0	2,2	2,2	13,4
Cessions	_	_	(6,0)	(0,6)	(0,2)	(6,8)
Solde à la fin de l'exercice	19,6	161,3	29,5	17,8	19,5	247,7
Cumul de l'amortissement		-	-			
Solde au début de l'exercice	_	36,0	17,9	5,4	5,9	65,2
Éliminations aux cessions	_	_	(6,0)	(0,6)	(0,2)	(6,8)
Charge d'amortissement	_	3,2	4,7	1,7	1,5	11,1
Solde à la fin de l'exercice	_	39,2	16,6	6,5	7,2	69,5
Valeur comptable à la fin de l'exercice	19,6	122,1	12,9	11,3	12,3	178,2

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En tant que bailleur, la Société loue les bâtiments dans le cadre de contrats de location simple (note 26).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 11. Immobilisations incorporelles et goodwill

### a) Immobilisations incorporelles

2019 Durée d'utilité Durée d'utilité indéterminée déterminée Logiciels Logiciels d'application d'application Bloc de Réseaux de Marque de développés polices en distribution acquis commerce séparément à l'interne vigueur et autres Total Coût Solde au début de l'exercice 1,7 79,5 42,0 75,9 30,0 229,1 Entrées 24,7 0,7 25,4 Cessions (11,9) (2,5)(0,2)(14,6) Solde à la fin de l'exercice 1,7 67,6 64,2 75,9 30,5 239,9 Cumul de l'amortissement Solde au début de l'exercice 51,7 16,8 19,6 13,3 101,4 Éliminations aux cessions (11,9)(2,5)(0,2)(14,6)Charge d'amortissement 9,5 6,8 2,8 1,9 21,0 Solde à la fin de l'exercice 49,3 22,4 15,0 107,8 Valeur comptable 1,7 18,3 43,1 53,5 15,5 132,1 à la fin de l'exercice

Des logiciels d'application développés à l'interne d'un montant de 18,4\$ (2018 – 8,0\$) ne sont pas amortis, puisqu'ils ne sont pas prêts à être mis en service.

						2018
	Durée d'utilité indéterminée			Durée d'utilité déterminée		
	Marque de commerce	Logiciels d'application acquis séparément	Logiciels d'application développés à l'interne	Bloc de polices en vigueur	Réseaux de distribution et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au début de l'exercice	1,7	90,6	35,9	75,9	30,6	234,7
Entrées	_	0,3	13,4	_	0,8	14,5
Cessions	_	(10,9)	(7,0)	_	(1,4)	(19,3)
Radiations		(0,5)	(0,3)	_	_	(0,8)
Solde à la fin de l'exercice	1,7	79,5	42,0	75,9	30,0	229,1
Cumul de l'amortissement						
Solde au début de l'exercice	_	51,6	18,4	16,8	12,8	99,6
Éliminations aux cessions	_	(10,9)	(7,0)	_	(1,3)	(19,2)
Radiations	_	(0,3)	_	_	_	(0,3)
Charge d'amortissement		11,3	5,4	2,8	1,8	21,3
Solde à la fin de l'exercice	_	51,7	16,8	19,6	13,3	101,4
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1,7	27,8	25,2	56,3	16,7	127,7

2010

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 11. Immobilisations incorporelles et goodwill (suite)

### b) Goodwill

La valeur comptable ainsi que la variation dans le goodwill se détaillent comme suit:

	Cout
	\$
Solde aux 31 décembre 2018 et 2017	14,1
Variation	
Solde au 31 décembre 2019	14,1

Le goodwill ne présente aucune perte de valeur cumulée et n'est pas déductible à des fins fiscales.

### c) Test de dépréciation

La Société effectue un test de dépréciation annuel pour le goodwill ainsi que pour la marque de commerce. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en 2019 et 2018.

Le tableau suivant présente l'affectation du goodwill et de la marque de commerce aux différentes UGT basées sur les mêmes hypothèses que les répartitions des prix d'acquisition.

		2019		2018
	Marque de commerce	Goodwill	Marque de commerce	Goodwill
	\$	\$	\$	\$
Assurance individuelle	1,7	4,8	1,7	4,8
Assurance collective	_	6,3	_	6,3
Assurance de dommages	_	3,0	_	3,0
	1,7	14,1	1,7	14,1

### Assurance individuelle

La valeur recouvrable de l'UGT du secteur de l'assurance individuelle a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Cette valeur tient compte des projections des flux de trésorerie avant impôts actualisés, basées sur la rentabilité future attendue des affaires en vigueur approuvées par le conseil d'administration.

### Assurance collective et de dommages

La valeur recouvrable des UGT des secteurs de l'assurance collective et de dommages a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Cette valeur tient compte des projections des flux de trésorerie avant impôts actualisés, basées sur les budgets financiers approuvés par le conseil d'administration couvrant une période de quatre ans ainsi que d'une valeur terminale. Ces projections sont basées sur l'expérience passée de la Société ainsi que sur des informations publiées au sein de l'industrie.

Les taux d'actualisation utilisés par UGT sont les suivants:

	2019	2018
	%	%
Assurance individuelle	13,1	13,5
Assurance collective	13,1	13,5
Assurance de dommages	13,1	13,5

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 12. Contrats d'assurance de personnes

	2019	2018
	\$	\$
Composition des actifs supportant les engagements nets		
Unités de fonds et obligations	2 723,5	2 599,3
Unités de fonds et actions	226,8	152,4
Prêts	656,1	608,4
Dépôts portant intérêt	16,5	18,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	140,0	118,7
Instruments financiers dérivés <sup>1</sup>	23,3	12,8
Immeubles de placement	12,6	12,6
Immobilisations corporelles	127,0	115,4
Autres actifs	11,8	9,3
	3 937,6	3 647,7

Dans son processus d'appariement, la Société prend en compte la valeur nette des instruments financiers dérivés, qui comprend aussi bien les actifs que les passifs.

### Ventilation du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes et de l'actif au titre de la réassurance cédée

						2019
	Réserve actuarielle	Provision pour réclamations	Provision pour ristournes	Montants laissés en dépôt	Primes perçues d'avance et non gagnées	Total
_	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passif relatif aux contrats d'assurance de personnes						
Vie individuelle	2 127,8	8,9	_	_	0,5	2 137,2
Vie collective	242,6	47,1	_	20,6	2,8	313,1
Rentes individuelles	222,7	_	_	_	_	222,7
Rentes collectives	51,8	_	_	2,1	_	53,9
Accident-maladie individuelle	97,1	1,9	_	_	0,3	99,3
Accident-maladie collective	2 955,9	62,5	(13,8)	256,9	13,5	3 275,0
_	5 697,9	120,4	(13,8)	279,6	17,1	6 101,2
Actif au titre de la réassurance cédée						
Vie individuelle	887,5	5,0	_	_	_	892,5
Vie collective	48,0	10,3	0,5	3,7	_	62,5
Accident-maladie individuelle	62,7	0,8	_	_	_	63,5
Accident-maladie collective	1 106,7	11,3	(5,6)	32,7	_	1 145,1
_	2 104,9	27,4	(5,1)	36,4	_	2 163,6

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 12. Contrats d'assurance de personnes (suite)

Ventilation du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes et de l'actif au titre de la réassurance cédée (suite)

_						2018
	Réserve actuarielle	Provision pour réclamations	Provision pour ristournes	Montants Iaissés en dépôt	Primes perçues d'avance et non gagnées	Total
_	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passif relatif aux contrats d'assurance de personnes						
Vie individuelle	1 788,5	12,1	_	0,1	0,6	1 801,3
Vie collective	226,9	46,4	(7,3)	32,7	3,4	302,1
Rentes individuelles	237,1	_	_	_	_	237,1
Rentes collectives	51,8	_	_	1,1	_	52,9
Accident-maladie individuelle	84,9	2,5	_	_	0,3	87,7
Accident-maladie collective	2 717,4	61,8	8,8	248,8	18,1	3 054,9
_	5 106,6	122,8	1,5	282,7	22,4	5 536,0
Actif au titre de la réassurance cédée						
Vie individuelle	741,4	8,3	_	_	_	749,7
Vie collective	46,1	8,0	(2,1)	5,7	_	57,7
Accident-maladie individuelle	51,9	0,8	_	_	_	52,7
Accident-maladie collective	986,6	7,0	(0,8)	35,4	_	1 028,2
_	1 826,0	24,1	(2,9)	41,1	_	1 888,3

### Variation du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes et de l'actif au titre de la réassurance cédée

	2019	2018
	\$	\$
Passif relatif aux contrats d'assurance de personnes		
Solde au début de l'exercice	5 536,0	5 434,1
Variation normale due au passage du temps	(668,0)	(621,3)
Variation normale due aux nouvelles affaires	870,4	837,0
Variation normale due à la mise à jour des hypothèses	335,1	(135,9)
Changement de base	27,7	22,1
Solde à la fin de l'exercice	6 101,2	5 536,0

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 12. Contrats d'assurance de personnes (suite)

Variation du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes et de l'actif au titre de la réassurance cédée (suite)

	2019	2018
Actif au titre de la réassurance cédée	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 888,3	1 778,0
Variation normale due au passage du temps	(183,4)	(140,6)
Variation normale due aux nouvelles affaires	315,4	291,5
Variation normale due à la mise à jour des hypothèses	133,1	(48,5)
Changement de base	10,2	7,9
Solde à la fin de l'exercice	2 163,6	1 888,3

#### Juste valeur de la réserve actuarielle

La juste valeur de la réserve actuarielle est déterminée en fonction de la juste valeur des actifs couvrant les engagements qu'elle représente. Dans la mesure où les actifs soutenant la réserve actuarielle sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur, la valeur aux livres de la réserve actuarielle reflète la juste valeur.

### Nature des engagements

Le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes représente les montants qui, majorés des primes et des produits de placements à venir, permettront à la Société d'honorer le montant évalué des prestations futures, des ristournes et des frais correspondants aux termes des contrats en vigueur. Le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes est révisé périodiquement et inclut des montants additionnels au titre d'écarts défavorables possibles par rapport aux hypothèses les plus probables; ces montants additionnels varient en fonction du degré d'incertitude inhérent aux hypothèses utilisées.

### Incertitude inhérente au processus d'évaluation

Dans le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes, des hypothèses sont posées à l'égard des événements futurs probables liés à la mortalité, à la morbidité, à la déchéance, au rendement des placements et aux frais d'opération. Ces hypothèses prévoient également une marge pour écarts défavorables découlant de l'incertitude inhérente au processus d'évaluation.

### Mortalité et amélioration de la mortalité

La mortalité représente la survenance de décès dans une population donnée. Les hypothèses de mortalité et d'amélioration de la mortalité sont fondées sur une combinaison de la plus récente expérience de la Société et de celle de l'industrie publiée par l'Institut canadien des actuaires.

### Morbidité

Les hypothèses de morbidité utilisées sont celles prévues aux tables publiées par l'industrie, ajustées pour prendre en considération l'expérience développée par la Société sur une longue période. Chaque année, l'expérience développée est mesurée en comparaison avec celle anticipée afin de s'assurer du caractère adéquat des hypothèses de morbidité utilisées.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 12. Contrats d'assurance de personnes (suite)

### Rendement des placements

Le rendement des placements utilisé dans le calcul du montant du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes découle principalement des éléments d'actif détenus pour supporter ces mêmes engagements. Dans ce cadre, les flux de trésorerie des éléments d'actif sont comparés à ceux du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes afin de détecter les écarts d'appariement et ainsi tenir compte des risques liés au réinvestissement ou au désinvestissement découlant de ces écarts. Afin de s'assurer que le montant des éléments d'actif est suffisant pour couvrir l'ensemble des engagements, divers niveaux de taux d'intérêt, par rapport aux taux courants, sont considérés dans l'élaboration de multiples scénarios de variation des taux d'intérêt qui auront cours lorsque les écarts d'appariement prévus seront comptabilisés.

L'ampleur des pertes sur créances a des répercussions sur le produit net futur des éléments d'actif. En plus de la provision pour pertes imputée à l'encontre de la valeur comptable des placements, le risque de crédit à l'égard des pertes additionnelles dont le niveau s'apparente à celui expérimenté par la Société ou établi à partir d'études effectuées par l'industrie a été pris en compte, dans le cadre de l'établissement des flux de trésorerie des éléments d'actif.

#### Déchéance et retraits

Les titulaires de contrat peuvent choisir de laisser tomber leur contrat en déchéance en cessant de payer leurs primes. La Société fonde son estimation du taux de déchéance sur les résultats passés de chacun de ses blocs d'affaires. Un bloc d'affaires est considéré comme fondé sur les déchéances si une augmentation du taux ultime de déchéance s'accompagne d'une augmentation de la rentabilité. En revanche, si la diminution du taux ultime de déchéance s'accompagne d'une augmentation de la rentabilité, le bloc d'affaires n'est pas considéré comme fondé sur les déchéances.

### Frais d'opération

Les hypothèses de frais d'opération ont été établies à partir des analyses internes effectuées annuellement par la Société, avec ajustement pour l'inflation anticipée durant les années à venir.

### Données et méthodes

Les changements et mises à jour dans les systèmes de la Société et dans les méthodes de calcul, qui permettent une information et évaluation plus pertinente, peuvent affecter l'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes.

### Effet des variations des hypothèses

L'utilisation des mêmes hypothèses que celles utilisées lors de l'établissement du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes de l'exercice précédent aurait eu l'impact suivant sur le résultat net de la Société aux 31 décembre :

	2019	2018
	\$	\$
Mortalité	(7,7)	(5,5)
Morbidité	1,0	(11,9)
Rendement des placements	156,0	(47,5)
Déchéance et retraits	10,0	11,4
Frais d'opération	(1,8)	(1,5)
Données et méthodes	3,3	1,7
	160,8	(53,3)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 12. Contrats d'assurance de personnes (suite)

#### Analyse de sensibilité

L'effet sur le résultat net d'une variation des hypothèses utilisées pour l'établissement du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes aux 31 décembre serait le suivant :

		2019	2018
	_	\$	\$
Hypothèses	Variation défavorable de		
Mortalité	1 %	(3,7)	(3,6)
Morbidité	5 %	(50,4)	(54,7)
Déchéance	1 %	(4,3)	(3,6)

#### Risque d'assurance

#### Contrats individuels

Le risque d'assurance auquel est exposée la Société par l'intermédiaire de ses contrats d'assurance individuels est le risque de perte découlant de résultats réels différents des résultats prévus au moment de la conception et de la tarification du produit, selon le taux de mortalité, de morbidité et de déchéance, le comportement des titulaires de contrat et les charges. Les événements assurés peuvent survenir à tout moment durant la période couverte et peuvent engendrer des pertes de montants variables. L'objectif de la Société est de s'assurer que les provisions soient suffisantes pour couvrir ses obligations futures. La Société gère ce risque par la mise en place de politiques et de procédures appropriées de sélection des risques et s'assure que leur mise en application est effectuée adéquatement.

### Contrats collectifs

Le risque d'assurance auquel est exposée la Société par l'intermédiaire de ses contrats d'assurance collectifs est composé du risque de tarification des contrats et du risque de sélection.

Le risque de tarification découle des divergences potentielles entre l'expérience réelle rattachée aux hypothèses décrites précédemment et celle prévue initialement lors de la tarification des contrats. Un examen de l'expérience et des résultats financiers de chaque garantie offerte dans les contrats est réalisé régulièrement. La tarification des nouveaux contrats et des contrats venant en renouvellement reflète l'expérience récente et les tendances observées. La tarification et les dispositions contractuelles des produits de la Société sont conformes au marché et une vigie est déployée à cet effet. Il est possible pour certains contrats, sujets à certains maximums contractuels, de modifier la prime chargée en cours de contrat, ce qui permet d'en réduire partiellement le risque de tarification. Par ailleurs, les nouveaux produits font l'objet d'une procédure de contrôle des risques préalable au lancement effectif du produit.

Le risque de sélection correspond au risque que la Société évalue de façon inadéquate les risques associés à un assuré et qu'elle accepte ainsi de couvrir un assuré alors qu'il ne répond pas aux critères d'un profil de risque acceptable. La Société gère ce risque par la mise en place de politiques et de procédures appropriées de sélection des risques et s'assure que leur mise en application est effectuée adéquatement.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 12. Contrats d'assurance de personnes (suite)

### Risque de réassurance

La Société a recours à des ententes de réassurance relativement à des contrats individuels et collectifs afin de limiter son exposition au risque d'assurance, sans toutefois relever la Société de ses obligations envers les assurés. La Société conclut des ententes de réassurance, notamment sur les contrats dont le capital assuré excède un montant ou un pourcentage maximal, établi en fonction de critères relatifs à la nature des risques et aussi pour partager en quote-part les risques d'importants contrats collectifs. Elle utilise également la réassurance pour se prémunir contre des événements catastrophiques importants. Le fait de recourir à des ententes de réassurance expose néanmoins la Société à un risque de défaut des réassureurs. Afin de contrôler ce risque, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques liés à la réassurance approuvée par le conseil d'administration. De plus, elle fait affaire avec des réassureurs ayant des cotes de crédit élevées et diversifie ses traités de réassurance.

### Risque de mortalité et de morbidité

Il s'agit du risque de perte pour la Société advenant que le nombre et/ou la sévérité des réclamations en assurance vie, accident et maladie soient plus élevés que les estimations. Cela peut survenir à la suite d'épidémies, d'une catastrophe naturelle, ou de changements dans les habitudes de vie de la population.

La Société gère ce risque par la mise en place de procédures pour la collecte d'informations sur les titulaires de polices utilisée à des fins de tarification des contrats d'assurance et par la mise en place de procédures pour l'examen des réclamations afin d'identifier les réclamations non fondées ou frauduleuses.

### Risque de déchéance

Pour les polices fondées sur les déchéances, il s'agit du risque de perte pour la Société advenant que le nombre d'assurés qui décident de laisser tomber leur contrat en déchéance en cessant de payer leurs primes soit moins élevé que ce qui avait été estimé. Quant aux polices non fondées sur les déchéances, il s'agit du risque de perte pour la Société advenant que le nombre d'assurés qui décident de sortir de leur contrat en cessant de payer leurs primes soit plus élevé que prévu. La Société tient compte de ce risque dans l'établissement de sa réserve actuarielle.

### Risque lié aux produits de placements

Il s'agit du risque de perte pour la Société advenant que les produits de placements réels soient inférieurs à ceux qui avaient été estimés. La projection des produits de placements futurs est un élément essentiel dans l'établissement du montant de la réserve actuarielle. Ainsi, les déboursés futurs sont actualisés en fonction du taux de rendement attendu sur les placements soutenant la réserve actuarielle.

### Risque lié aux fonds distincts

La Société offre des contrats individuels de rentes dans ses fonds distincts garantissant un niveau de revenu ou encore la valeur au décès ou à l'échéance du contrat. Le risque de comportement des titulaires de polices est conjugué avec celui des marchés boursiers afin de définir la présence du risque, ce dernier émergeant de la combinaison du maintien en vigueur des contrats et de la baisse des marchés. Afin de limiter l'exposition de la Société par association aux risques de mortalité et de comportement des titulaires de polices, la Société a mis en place un programme de couverture contre le risque lié aux marchés boursiers. Un suivi régulier de l'efficacité du programme est effectué.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 12. Contrats d'assurance de personnes (suite)

### Échéances des flux de trésorerie

Les tableaux suivants présentent l'analyse, par échéances prévues, des flux de trésorerie estimés non actualisés du passif relatif aux contrats d'assurance de personnes et de l'actif au titre de la réassurance cédée correspondant.

					2019	
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Réserve actuarielle	139,5	480,2	1 502,9	7 376,9	9 499,5	
Provision pour réclamations	_	115,0	5,4	_	120,4	
Provision pour ristournes	_	(14,6)	0,8	_	(13,8)	
Montants laissés en dépôt	168,8	27,5	23,4	60,4	280,1	
	308,3	608,1	1 532,5	7 437,3	9 886,2	
					2018	
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Réserve actuarielle	127,2	475,6	1 435,3	6 925,2	8 963,3	
Provision pour réclamations	_	117,1	5,9	_	123,0	
Provision pour ristournes	_	0,3	1,2	_	1,5	
Montants laissés en dépôt	166,7	26,1	16,1	74,4	283,3	
	293,9	619,1	1 458,5	6 999,6	9 371,1	
				2019	2018	
Actif au titre de la réassurance cédée				\$	\$	
Partie courante				154,3	145,2	
Partie non courante				3 497,4	3 170,0	
				3 651,7	3 315,2	

### 13. Contrats d'assurance de dommages

Ventilation des contrats d'assurance de dommages	2019	2018
·	\$	\$
Primes non acquises	267,8	234,7
Sinistres en voie de règlement	44,2	40,1
Fonds de stabilisation	1,0	0,9
	313,0	275,7

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 13. Contrats d'assurance de dommages (suite)

### Variation du passif pour les primes non acquises

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	234,7	217,2
Passifs supplémentaires générés dans l'exercice	299,6	259,8
Primes comptabilisées dans l'exercice	(266,5)	(242,3)
Solde à la fin de l'exercice	267,8	234,7
Partie courante	112,2	96,7
Partie non courante	155,6	138,0

### Variation de la provision pour sinistres en voie de règlement

		2019		2018
	réclamations	Provision pour réclamations non déclarées	Provision pour réclamations déclarées	Provision pour réclamations non déclarées
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	36,1	4,0	29,3	3,7
Provisions supplémentaires générées dans l'exercice	172,3	10,3	157,5	9,1
Réclamations payées	(174,0)	(4,5)	(150,7)	(4,5)
Variation des provisions des exercices antérieurs	4,3	(4,3)	_	(4,3)
Solde à la fin de l'exercice	38,7	5,5	36,1	4,0

### Nature des engagements

Le passif relatif aux contrats d'assurance de dommages représente les montants qui, majorés des produits de placements à venir, permettront à la Société d'honorer le montant évalué des réclamations futures et des frais correspondant aux termes des contrats en vigueur. Le passif relatif aux contrats d'assurance de dommages est révisé périodiquement et inclut des montants additionnels au titre d'écarts défavorables possibles par rapport aux hypothèses les plus probables; ces montants additionnels varient en fonction du degré d'incertitude inhérent aux hypothèses utilisées.

### Incertitude inhérente au processus d'évaluation

Dans le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance de dommages, des hypothèses sont posées à l'égard des événements futurs probables liés à la matérialisation et au taux d'actualisation. Ces hypothèses prévoient également une marge pour écarts défavorables découlant de l'incertitude inhérente au processus d'évaluation.

### Marge sur matérialisation

L'hypothèse de marge sur matérialisation est utilisée pour tenir compte de plusieurs facteurs comme la fréquence et la sévérité des sinistres. Cette hypothèse est basée sur l'expérience de la Société ainsi que sur des prévisions effectuées conformément aux exigences de l'Institut canadien des actuaires.

#### Taux d'actualisation

Des taux d'actualisation sont utilisés dans le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance de dommages afin de tenir compte de la valeur de l'argent dans le temps.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 13. Contrats d'assurance de dommages (suite)

### Effet des variations des hypothèses

L'utilisation des mêmes hypothèses que celles utilisées lors de l'établissement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent n'aurait pas eu d'impact significatif sur les résultats de 2019 et 2018.

#### Analyse de sensibilité

L'effet sur le résultat net d'une variation des hypothèses utilisées pour l'établissement de la provision pour sinistres aux 31 décembre serait le suivant :

		2019	2018
		\$	\$
Hypothèses	Variation		
Marge sur matérialisation	+ 1 %	(0,3)	(0,3)
Taux d'actualisation	+ 1 %	0,2	0,2

### Risque d'assurance

Le risque d'assurance auquel est exposée la Société par l'intermédiaire de ses contrats d'assurance est composé du risque de tarification des contrats et du risque de souscription.

Le risque de tarification découle des divergences potentielles entre l'expérience réelle rattachée aux hypothèses décrites précédemment et celle prévue initialement lors de la tarification des contrats. Un examen de l'expérience et des résultats financiers de chaque couverture offerte dans les contrats est réalisé régulièrement. La tarification des nouveaux contrats et des contrats venant en renouvellement reflète l'expérience récente et les tendances observées. La tarification et les dispositions contractuelles des produits de la Société sont conformes au marché et une vigie est déployée à cet effet.

Le risque de souscription correspond au risque que la Société évalue de façon inadéquate les risques associés à un assuré et qu'elle accepte ainsi de couvrir un assuré alors qu'il ne répond pas aux critères d'un profil de risque acceptable. La Société gère ce risque par la mise en place de politiques et de procédures appropriées de sélection des risques et s'assure que leur mise en application est effectuée adéquatement.

### Risque lié aux placements

Le risque lié aux placements provient de la probabilité que la valeur des placements détenus par la Société diminue, venant ainsi réduire les capitaux disponibles pour honorer son passif relatif aux contrats d'assurance de dommages. Une hausse globale des taux d'intérêt entraînant une diminution de la juste valeur du portefeuille d'unités de fonds et d'obligations et une chute marquée des marchés boursiers impactant défavorablement le portefeuille d'unités de fonds et d'actions représentent les deux événements qui pourraient affecter significativement la valeur des placements de la Société.

Afin de limiter ce risque, la Société investit selon une politique de placement qui considère les capitaux requis par les diverses catégories de placements. De plus, l'actuaire, nommé conformément à la Loi sur les assurances par le conseil d'administration, effectue un examen annuel afin de mesurer l'impact de fluctuations défavorables des taux d'intérêt et des marchés sur la santé financière de la Société et sur sa capacité à honorer son passif relatif aux contrats d'assurance de dommages.

### Risque de réassurance

La Société a recours à des ententes de réassurance afin de se protéger contre des pertes majeures en dommages matériels ou en responsabilité civile excédant un montant maximal. Elle utilise également la réassurance pour se prémunir contre des événements catastrophiques importants. Ces ententes permettent de mitiger le risque d'assurance auquel est exposée la Société. Le fait de recourir à des ententes de réassurance expose néanmoins la Société à un risque de défaut des réassureurs. Afin de contrôler ce risque, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques liés à la réassurance approuvée par le conseil d'administration.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

## 13. Contrats d'assurance de dommages (suite)

### Développement des demandes d'indemnisation selon l'année de survenance

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sinistres en voie de règlement									
nets non actualisés à la fin de l'année de survenance	21,1	26,6	26,6	26,8	27,8	25,4	32,8	32,2	
Sinistres nets cumulatifs versés									
Un an après	19,2	25,0	25,5	23,7	26,6	24,0	30,0		
Deux ans après	19,9	26,7	27,0	24,9	28,7	26,8			
Trois ans après	20,4	27,5	26,6	25,5	28,6				
Quatre ans après	20,5	27,5	26,1	25,2					
Cinq ans après	20,3	27,5	26,0						
Six ans après	20,3	27,8							
Sept ans après	20,8								
	20,8	27,8	26,0	25,2	28,6	26,8	30,0	_	
Réévaluation des coûts finaux nets non actualisés									
Un an après	20,8	27,1	26,7	26,6	29,1	26,2	34,2		
Deux ans après	19,8	27,2	27,4	25,9	29,2	27,2	,-		
Trois ans après	21,4	27,9	26,0	25,1	30,2	/_			
Quatre ans après	21,6	27,6	26,1	25,1	,-				
Cinq ans après	21,4	27,4	25,8	237.					
Six ans après	20,7	27,8							
Sept ans après	20,9	27,0							
		27.0	25.0	2E 1	20.2	27.2	24.2	22.2	
	20,9	27,8	25,8	25,1	30,2	27,2	34,2	32,2	
Excédent de la provision initiale par rapport aux coûts finaux nets réévalués									
Montant	0,2	(1,2)	0,8	1,7	(2,4)	(1,8)	(1,4)	_	
Pourcentage	0,9 %	(4,5 %)	3,0 %	6,3 %	(8,6 %)	(7,1 %)	(4,3 %)	_	
Sinistres en voie de règlement nets non actualisés	0,1	_	(0,2)	(0,1)	1,6	0,4	4,2	32,2	38,2
Sinistres en voie de règlement nets non actualisés 2011 et moins									_
Sinistres en voie de règlement nets non actualisés									38,2
Actualisation									(0,3)
Provision pour écarts défavorables									3,5
Plan de répartition des risques									1,2
Sinistres en voie de règlement nets actualisés									42,6
Actif au titre de la réassurance cédée									1,6
Sinistres en voie de règlement bruts actualisés									44,2

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 13. Contrats d'assurance de dommages (suite)

### Variation de l'actif au titre de la réassurance cédée

	<u>2019</u> \$	2018
Solde au début de l'exercice	0,2	0,3
Actifs supplémentaires générés dans l'exercice	2,8	0,4
Réclamations comptabilisées dans l'exercice	(1,4)	(0,5)
Solde à la fin de l'exercice	1,6	0,2
Partie courante	1,5	0,2
Partie non courante	0,1	_

Variation des coûts d'acquisition différés	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	38,6	32,3
Coût d'acquisition de l'exercice	30,2	25,1
Coûts acquis dans l'exercice	(22,0)	(18,8)
Solde à la fin de l'exercice	46,8	38,6

### 14. Crédits bancaires

La Société dispose, auprès d'institutions financières, de crédits variables de 6,0 \$ (2018 - 6,0 \$) portant intérêt au taux préférentiel, sans garantie et renouvelables annuellement.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucun montant n'avait été prélevé sur ces crédits bancaires.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 15. Dettes subordonnées

	2019	2018
	\$	\$
Débenture échéant en 2028, portant intérêt à 4,8 % payable semestriellement jusqu'en 2023, puis au taux CDOR (Canadian Dealer Offered Rate) de trois mois, majoré de 2,1% payable trimestriellement et rachetable au gré de la Société à partir du 29 novembre 2023	80,0	80,0
Débenture à l'actionnaire majoritaire à 7,4 % payable semestriellement, échéant en 2032 et rachetable au gré de la Société selon certaines conditions	10,0	10,0
Débenture à 6,3% payable semestriellement, échéant en 2030 et rachetable au gré de la Société selon certaines conditions	20,0	20,0
Débenture à 6,0% payable semestriellement, échéant en 2032 et rachetable au gré de la Société selon certaines conditions	20,0	20,0
	130,0	130,0
Billet en sous-ordre, échéant en 2020 et portant intérêt au taux de 7,1% payable semestriellement¹		
Actionnaire majoritaire	6,1	6,1
Actionnaire	_	0,9
	6,1	7,0
Billet en sous-ordre, à l'actionnaire majoritaire à 7,4% payable semestriellement, échéant en 2032 et rachetable au gré de la Société selon certaines conditions	20,0	20,0
	20,0	20,0
	156,1	157,0
Juste valeur (note 5)	170,9	160,7

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Convertibles en actions au gré du détenteur selon certaines éventualités telles qu'un changement de contrôle, une fusion, une émission publique de capital social et un défaut de payer les intérêts et le capital à l'échéance.

### 16. Autres passifs

	2019	2018
	\$	\$
Avantages sociaux à la retraite (note 20)	149,5	88,3
Engagements en vertu de conventions de rachat	195,7	189,6
Instruments financiers dérivés (note 4)	22,1	19,9
Contrats d'investissement des fonds généraux	22,2	_
Obligations locatives	18,6	_
Autres	13,6	10,9
	421,7	308,7

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 17. Capital social

### Autorisé

### Actions catégorie A

150 000 000 d'actions, sans valeur nominale, participantes, avec droit de vote

### Actions catégorie B

150 000 000 d'actions, sans valeur nominale, participantes, avec droit de vote, échangeables au gré du détenteur en totalité ou en partie en actions catégorie A à raison d'une action catégorie A pour chaque action catégorie B échangée, rachetables de gré à gré en totalité ou en partie

### Actions catégorie C

100 000 000 d'actions, d'une valeur nominale de 1 dollar chacune, sans droit de vote, donnant droit à une participation fixe préférentielle à celle des actions catégories A et B, à être émises en une ou plusieurs séries

	2019	2018
	\$	\$
Émis, au début et à la fin de l'exercice		
20 615 293 actions catégorie A	95,4	95,4
50 690 905 actions catégorie B	247,8	247,8
	343,2	343,2

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 18. Gestion du capital

La politique de gestion du capital de la Société est conçue afin de satisfaire aux lois, aux règlements, aux lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et aux instructions applicables en matière de gestion du capital. Afin d'assurer une gestion saine et prudente du capital, la Société doit se conformer à la ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital en assurance de personnes («ESCAP»).

Selon la ligne directrice sur l'ESCAP de l'Autorité, deux ratios de suffisance du capital doivent être soumis. Le ratio total est calculé par la division du capital disponible, de l'attribution de l'avoir et des dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global. Le ratio de base est quant à lui calculé par la division du capital disponible de catégorie 1, de 70% de l'attribution de l'avoir et de 70% des dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global. Le coussin de solvabilité global requis est déterminé en fonction de certains facteurs de risque.

Afin de s'assurer de maintenir un montant de capital qui respecte les exigences de l'Autorité, la Société effectue annuellement des prévisions financières portant sur les cinq prochaines années; parmi les données examinées figurent les ratios ESCAP et leur évolution. L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la Loi sur les assurances, prépare annuellement une étude sur la situation financière de la Société; à cette occasion, il effectue un examen dynamique de suffisance du capital («EDSC») dont un des objectifs est de vérifier la suffisance du capital de la Société malgré la survenance d'événements défavorables mais plausibles. Ces documents sont déposés au conseil d'administration.

La ligne directrice de l'Autorité indique que la Société doit se fixer un ratio total cible qui excède les exigences minimales requises. Les ratios actuels de la Société dépassent les exigences minimales requises et le ratio total est supérieur à la cible retenue aux 31 décembre 2019 et 2018.

	2019	2018
	\$	\$
Capitaux propres	1 060,8	974,2
Dettes subordonnées	156,1	157,0
Déductions prescrites et autres ajustements	(154,1)	(168,6)
Capitaux disponibles	1 062,8	962,6

Quant à sa filiale SSQ, Société d'assurance inc., la Société a pour politique qu'elle maintienne une capitalisation cible supérieure à celle requise en vertu de la ligne directrice de l'Autorité portant sur l'ESCAP et en matière de suffisance du capital («TCM») à laquelle est assujettie sa filiale. Les ratios ESCAP et TCM de la filiale aux 31 décembre 2019 et 2018 sont supérieurs aux exigences établies conformément aux lignes directrices applicables.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 19. Impôts sur le résultat

	2019	2018
	\$	\$
Charge d'impôts de l'exercice — résultats		
Impôts exigibles	39,8	39,6
Impôts différés	(6,7)	(10,0)
	33,1	29,6
Rapprochement de la charge d'impôts de l'exercice — résultats		
Montants d'impôts établis selon le taux de base de 26,7% (2018 - 26,8%)	36,0	33,2
Augmentation (diminution) causée par les écarts entre le traitement comptable et fiscal		
Placements	(3,3)	(3,3)
Autres	0,4	(0,3)
	33,1	29,6
Charge d'impôts de l'exercice — Autres éléments du résultat global	'	
Impôts exigibles	8,8	(8,7)
Impôts différés	(13,3)	6,8
	(4,5)	(1,9)
Actifs d'impôts différés		
Immeubles de placement, immobilisations corporelles et incorporelles	12,9	_
Contrats d'assurance de personnes	22,0	20,4
Avantages sociaux à la retraite	39,5	23,2
Autres	2,6	2,0
	77,0	45,6
Passifs d'impôts différés		
Placements	(10,7)	(13,5)
Immeubles de placement, immobilisations corporelles et incorporelles	(48,7)	(35,0)
Autres	(3,6)	(3,9)
	(63,0)	(52,4)
Présentés comme:		
Actifs d'impôts différés	49,8	33,1
Passifs d'impôts différés	(35,8)	(39,9)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 20. Avantages sociaux à la retraite

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs à prestations définies dont les avantages sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Elle offre également aux employés retraités répondant à certains critères des avantages tels que des indemnités de retraite et des garanties d'assurance vie et maladie. Les tableaux suivants font état des montants inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Société dans les autres actifs et les autres passifs ainsi que de la charge comptabilisée aux frais de vente et d'administration:

Régimes de retraite	Autres avantages
\$	
	\$
550.0	
FF0.0	
558,9	50,4
10,4	_
3,5	_
21,4	3,4
_	_
20,2	1,9
(0,5)	(1,3)
(54,1)	(4,6)
_	_
(19,4)	(1,2)
540,4	48,6
511,3	_
17,3	_
(35,0)	_
13,9	1,2
10,4	_
3,5	_
(19,4)	(1,2)
502,0	_
13,8	_
24,6	48,6
38,4	48,6
_	_
38,4	48,6
	13,8 24,6 38,4

0010

0010

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 20. Avantages sociaux à la retraite (suite)

### Conciliation du passif net au titre des prestations définies

	2019	2018
Avantages sociaux à la retraite	\$	\$
Autres actifs (note 8)	_	(1,3)
Autres passifs (note 16)	149,5	88,3
Passif net au titre des prestations définies à la fin de l'exercice – Régimes de retraite et autres avantages	149,5	87,0

		2019		2018
	Régimes de retraite	Autres avantages	Régimes de retraite	Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Charge au titre des avantages sociaux à la retraite				
Coût des services courants	18,3	3,1	21,4	3,4
Coût des services passés	0,6	_	_	_
Intérêts nets	2,7	2,0	2,9	1,9
Charge de l'exercice – résultats	21,6	5,1	24,3	5,3
Perte (gain) actuarielle de l'exercice et incidence du plafonnement de l'actif – autres éléments du résultat global	39,7	10,5	(19,6)	(5,9)

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux à la retraite survenus au cours de l'exercice totalisent 15,7\$ (2018 – 15,0\$). La Société prévoit verser des cotisations de 14,7\$ dans les régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

	2019	2018
Hypothèses actuarielles retenues pour établir la valeur de l'obligation et le coût selon la moyenne pondérée	%	%
Taux d'actualisation – obligation	3,2	4,0
Taux d'actualisation – coût	4,0	3,5
Taux de progression des salaires – obligation	3,3	3,3
Taux de progression des salaires – coût	3,3	3,0
Taux de croissance prévu du coût des soins de santé (décroissant linéairement à 4,0% en 2026)	7,0	7,0

L'effet sur la valeur de l'obligation au titre des prestations définies d'une variation défavorable de 1% des hypothèses retenues serait le suivant:

	2019	2018
	\$	\$
Taux d'actualisation	174,3	127,3
Taux de progression des salaires	58,2	43,7
Taux de croissance prévu du coût des soins de santé	12,0	8,3

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 20. Avantages sociaux à la retraite (suite)

### Date d'évaluation

La Société évalue son obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de ses régimes pour les fins de la comptabilisation au 31 décembre de chaque année. Une évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation est également effectuée au 31 décembre de chaque année. Celle-ci comprend l'évaluation de la capacité financière des régimes de retraite de s'acquitter de leurs engagements envers la totalité des participants actuels et leurs survivants en fonction de la valeur des actifs des régimes et des cotisations futures des participants et de la Société.

### Actifs des régimes de retraite

Les régimes de retraite appliquent une politique de placement ayant pour objectif d'obtenir un rendement optimal sur les actifs tout en respectant les caractéristiques propres aux obligations des régimes et les restrictions imposées par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. L'actif des régimes de retraite est investi dans les fonds distincts de la Société. Aux 31 décembre, la répartition de l'actif est la suivante :

	2019	2018
	%	%
Obligations	42,0	46,9
Actions internationales	29,4	32,0
Actions canadiennes	5,1	4,7
Infrastructure	11,4	6,4
Immobilier	9,7	7,5
Autres	2,4	2,5

### 21. Éléments de l'état consolidé des résultats

	2019	2018
	\$	\$
Primes brutes		
Assurance de personnes	2 217,9	2 168,0
Assurance de dommages	299,4	259,5
Épargne	54,5	55,6
	2 571,8	2 483,1
Frais de vente et d'administration		
Avantages du personnel	210,8	198,3
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	34,5	32,4
Intérêts sur obligations locatives	0,8	_
Intérêts sur dettes subordonnées à l'actionnaire majoritaire	2,7	4,2
Intérêts sur dettes subordonnées	6,3	6,3
Dépenses des immeubles		
Amortissement des immobilisations corporelles	1,0	1,0

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 22. Transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a conclu des opérations avec une entreprise associée et ses actionnaires qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties. Les éléments intersociétés à l'état consolidé des résultats et de l'état consolidé de la situation financière résultant de ces transactions sont présentés dans le tableau suivant:

	2019
	\$
Placements - Prêts	2,0
Commissions et honoraires de vente	0,6

### 23. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres supérieurs. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est indiquée dans le tableau suivant:

	2019	2018
	\$	\$
Avantages à court terme	5,4	5,5
Avantages postérieurs à l'emploi	1,3	1,2
	6,7	6,7

### 24. Fonds distincts

### a) Valeur comptable des placements liés aux fonds distincts

	2019	2018
	\$	\$
Unités de fonds	4 154,6	3 812,7
Obligations	441,5	475,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9	44,3
Actions	541,7	512,6
Instruments financiers dérivés		0,3
Total des placements	5 138,7	4 845,7
Autres actifs et passifs	32,5	21,8
	5 171,2	4 867,5

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 24. Fonds distincts (suite)

### b) Juste valeur des placements liés aux fonds distincts

Les tableaux suivants présentent les placements liés aux fonds distincts classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur définie à la note 5 «Juste valeur des actifs et passifs» et excluent tous les autres actifs financiers à l'exception des instruments financiers dérivés:

				2019
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers liés aux fonds distincts à la juste valeur par le biais du résultat net				
Unités de fonds	3 550,3	604,3	_	4 154,6
Obligations	_	441,5	_	441,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	_	0,9	_	0,9
Actions	530,2	_	11,5	541,7
	4 080,5	1 046,7	11,5	5 138,7

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la juste valeur d'un placement en unités de fonds est passée de niveau 2 au niveau 1 à la suite d'un changement dans l'évaluation de ce fonds d'unités. La juste valeur de ce placement au 31 décembre 2019 est de 78,5 \$. En 2018, il n'y a eu aucun transfert des placements liés aux fonds distincts entre les niveaux 1 et 2.

				2018
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers liés aux fonds distincts à la juste valeur par le biais du résultat net				
Unités de fonds	3 230,6	582,1	_	3 812,7
Obligations	_	475,8	_	475,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	_	44,3	_	44,3
Actions	501,8	_	10,8	512,6
Instruments financiers dérivés	0,3	_	_	0,3
	3 732,7	1 102,2	10,8	4 845,7
Passifs financiers liés aux fonds distincts à la juste valeur par le biais du résultat net				
Instruments financiers dérivés	1,6	_	_	1,6

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 24. Fonds distincts (suite)

### b) Juste valeur des placements liés aux fonds distincts (suite)

### Variation de l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers classés niveau 3

	Actions
	\$
Juste valeur au 31 décembre 2017	10,1
Achats	_
Cessions	(0,3)
Gains réalisés	0,1
Gains non réalisés	0,9
Juste valeur au 31 décembre 2018	10,8
Achats	0,2
Cessions	(0,3)
Gains réalisés	0,1
Gains non réalisés	0,7
Juste valeur au 31 décembre 2019	11,5

### c) Variation des contrats d'assurance et des contrats d'investissement des fonds distincts

	2019			2019			2018
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement			
	\$	\$	\$	\$			
Solde au début de l'exercice	1 751,2	3 116,3	1 858,1	3 070,8			
Sommes perçues des titulaires de polices	234,9	225,4	273,4	343,8			
Produits de placements	208,1	454,3	(110,3)	(97,2)			
Sommes versées aux titulaires de polices	(355,9)	(463,1)	(270,0)	(201,1)			
Solde à la fin de l'exercice	1 838,3	3 332,9	1 751,2	3 116,3			

Selon les échéances contractuelles des flux monétaires, les passifs des contrats d'assurance et des contrats d'investissement des fonds distincts sont payables à vue.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 25. Éventualités et engagements

### Éventualités

La Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris des recours collectifs dans le cours normal de leurs activités. La Société ne s'attend pas à ce que le règlement des poursuites en cours ait une incidence négative significative sur sa situation financière consolidée.

### Lettres de crédit

Dans le cours normal des affaires, des institutions bancaires émettent des lettres de crédit au nom de la Société. Au 31 décembre 2019, ces lettres de crédit totalisent 1,8 \$ (2018 - 2,0 \$). Aucun actif n'est cédé en garantie de ces lettres de crédit aux 31 décembre 2019 et 2018.

### **Engagements contractuels**

La Société s'est engagée en vertu de différents contrats difficilement résiliables ou de contrats de location, pour lesquels aucune obligation locative n'a été comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière, pour l'utilisation de locaux, de matériel roulant, d'équipements informatiques, de logiciels ainsi que des services, échéant à différentes dates jusqu'en 2026.

Les paiements prévus pour les engagements contractuels sont les suivants:

Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
\$	\$	\$	\$
5,3	10,2	0,1	15,6

### Engagement de placements

Dans le cours normal de ses activités, la Société s'est engagée à investir un montant de 15,0\$ dans une société en commandite. Au 31 décembre 2019, 5,0 \$ a été investi (2018 - 4,7 \$). Les décaissements restants sont prévus d'ici 2028.

De plus, au cours de l'exercice 2019, la Société a signé des engagements de prêts à des sociétés privées totalisant 80,0\$ dont 20,0\$ ont été investis au 31 décembre. La Société prévoit débourser 55,0\$ en 2020 et 5,0\$ en 2021.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

### 26. Contrats de location

La Société loue, en tant que bailleur, ses immeubles de placement et certaines immobilisations corporelles en vertu de contrats de location simple. Les contrats viennent à échéance entre 2020 et 2028. Au cours de l'exercice, les produits locatifs de la Société découlant de ses immeubles de placement et de ses immobilisations corporelles totalisent 18,7\$ (2018 - 18,8\$).

Les encaissements prévus relativement aux contrats de location simple sont les suivants:

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Loyers de base	8,5	19,1	10,1	37,7

### 27. Événements postérieurs à la date de clôture

### **Restructuration corporative**

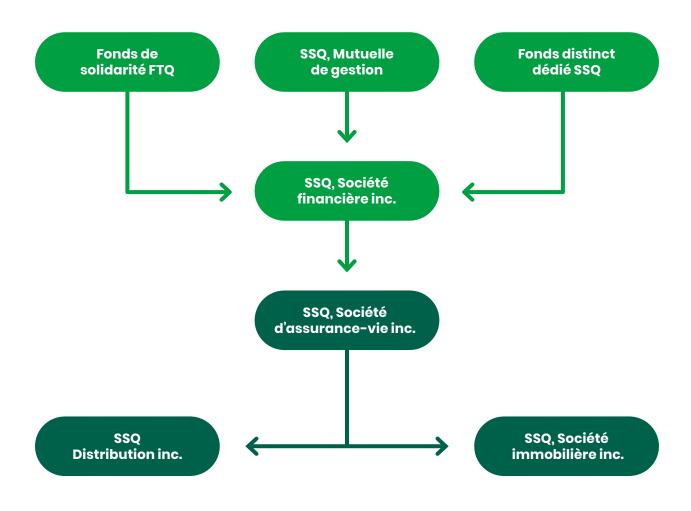
Le 12 septembre 2019, le conseil d'administration de la Société a approuvé la phase 2 de la restructuration corporative visant essentiellement à simplifier sa structure et ainsi favoriser les synergies entre ses lignes d'affaires.

Le 1er janvier 2020, la Société et sa filiale, SSQ, Société d'assurance inc., ont fusionné. L'entité issue de la fusion porte la dénomination sociale SSQ, Société d'assurance-vie inc. La transaction n'a eu aucune incidence sur les résultats et la situation financière consolidés de la Société.

### Regroupement d'entreprises

Le 28 janvier 2020, la Société a conclu une entente de regroupement avec La Capitale Assurances et services financiers. La clôture de cette entente est prévue au deuxième trimestre 2020. En date de la publication des états financiers consolidés, ce regroupement est toujours sujet à l'approbation des autorités réglementaires, des assemblées mutualistes, du Bureau de la concurrence du Canada ainsi qu'aux modifications aux lois privées qui constituent les deux mutuelles.

# Structure de propriété au 1er janvier 2020



**Fondation SSQ** 

### **CONSEILS D'ADMINISTRATION**

### SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIEINC. ET SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

#### **PRÉSIDENT**

### ★ - René Hamel\* / Québec

Président du conseil SSQ, Mutuelle de gestion

### **VICE-PRÉSIDENT**

#### 🕳 🔳 Émile Vallée\* / Gatineau

Retraité Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

#### **MEMBRES**

### Patrick Audy\*/Québec

Vice-président Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)

### ■ Normand Brouillet\*/Longueuil

Retraité Confédération des syndicats nationaux (CSN)

### Jean-François Chalifoux/Québec

Président-directeur général SSQ, Société d'assurance-vie inc.

### Claude Choquette / Québec

Président HDG inc.

### Carolle Dubé\*/Charlemagne

Retraitée Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

### Marie-Josée Dutil\*/Québec

Directrice des services techniques et informatiques Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

### ★ Eddy Jomphe\*/Lévis

Retraité Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) - FTQ

### ▲ ◆ Marthe Lacroix / Québec

Administratrice de sociétés

### ▲ Élyse Léger / Montréal

Vice-présidente - Gestionnaire de portefeuille privé Corporation Fiera Capital

### ● ◆ Jude Martineau/Québec

Administrateur de sociétés

#### Gaétan Morin / Terrebonne

Président et chef de la direction Fonds de solidarité FTQ

#### ■ ◆ ▲ Michel Nadeau\*/Longueuil

Directeur général Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques

### ★ Denyse Paradis\*/Mascouche

Retraitée Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) - CSN

### ● ◆ Sylvain Paré/Laval

Premier vice-président aux finances Fonds de solidarité FTQ

### ★ Jean Perron\*/Québec

Administrateur de sociétés

### Sylvain Picard / Wendake

Directeur exécutif Régime des bénéfices autochtones

### ▲ ◆ Bernard Piché/Montréal

Administrateur de sociétés

### SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élise Poulin

- Membre du conseil d'administration de SSQ, Mutuelle de gestion
- ★ Membre du comité de promotion des intérêts mutualistes
- Membre du comité d'orientation stratégique
- Membre du comité de gouvernance, ressources humaines et éthique
- Membre du comité d'audit
- ▲ Membre du comité de placements
- Membre du comité de gestion des risques

### **ÉQUIPE DE DIRECTION**

### Jean-François Chalifoux

Président-directeur général

### **Patrick Cyr**

Premier vice-président - Finances

#### France LeBlanc

Chef de la gestion des risques

### Denis Légaré

Premier vice-président - Ressources humaines et affaires corporatives

#### **Michel Loranger**

Premier vice-président - Performance organisationnelle et technologies

#### **Gilles Mourette**

Premier vice-président - Expérience client et gestion des opérations

#### François Joseph Poirier

Premier vice-président - Ventes et distribution (interim)

#### Éric Trudel

Premier vice-président - Stratégies et gestion de l'offre

### **PREMIÈRES** VICE-PRÉSIDENCES

### **EXPÉRIENCE CLIENT** ET GESTION DES OPÉRATIONS

#### Geneviève Hamel

Vice-présidente - Soutien à l'excellence opérationnelle

### Marie-Claude Harvey

Vice-présidente - Administration des contrats

### **Amélie Meilleur**

Vice-présidente - Prestations et indemnisation

### **FINANCES**

### **Thierry Brochu**

Vice-président - Actuariat corporatif et actuaire désigné

### **Carl Cleary**

Vice-président - Capital et financement

### **Hugo Drouin**

Vice-président - Finances et placements

### France Rodrique

Vice-présidente - Immobilier et approvisionnement stratégique

### PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE **ET TECHNOLOGIES**

#### Éric Benoit

Vice-président - Ingénierie et innovation TI

#### **Peter Myddelton**

Vice-président - Services et opérations TI

#### Éric Savard

Vice-président - Gestion du portefeuille de projets et des risques TI

#### Éric Thériault

Vice-président - Expérience client et performance

### **RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES CORPORATIVES**

#### **Daniel Ouellet**

Vice-président - Opérations et conseil de gestion RH

#### Élise Poulin

Vice-présidente - Affaires juridiques et conformité

#### **Martin Robert**

Vice-président - Talent, culture et communications

### STRATÉGIES ET GESTION DE L'OFFRE

### **Donald Cyr**

Vice-président - Actuariat et expertise produits

Vice-présidente - Marketing et affaires électroniques

### Louis Régimbal

Vice-président - Stratégies et innovation

### **VENTES ET DISTRIBUTION**

### **Chantal Auger**

Vice-présidente - Soutien aux ventes

### **David Fortier**

Vice-président - Ventes, groupes affinités et partenaires

### **Diane Gaulin**

Vice-présidente - Ventes, groupes secteur public

### **Douglas Paul**

Vice-président - Ventes individuelles et investissements

### François Joseph Poirier

Vice-président - Développement des affaires et expérience partenaires

### Marc Trépanier

Vice-président - Ventes, groupes secteur privé

### AUDIT INTERNE

#### Josée Grondines

Chef de l'audit interne

### **ADRESSES**

### Siège social

2525, boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 2L2 Tél.: 418 650-3457 1888 900-3457

1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 200 Longueuil (Québec) J4K 0B9

110, av. Sheppard Est, bureau 500 Toronto (Ontario) M2N 6Y8

1610, rue Bellefeuille, bureau 201 Trois-Rivières (Québec) G9A 6H7

888, 3° Rue S. O., bureau 1000 Bankers Hall, West Tower Calgary (Alberta) T2P 5C5

1680, Bedford Row Case postale 1001 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1T0

666, rue Burrard Park Place, 5e étage Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2X8

### **NOUS JOINDRE**

Communications Tél.: 1866 332-3806 communications@ssq.ca

Nous vous invitons également à visiter ssq.ca

ISSN-1700-0653 Dépôt légal – 2° trimestre 2020 Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque nationale du Canada